

20

RAPPORT ANNUEL

25



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

EN BREF 4

Le mot du Président	6
Interview de Marc PONDAVEN	8
Les chiffres clés	12
Reconnaisances et agréments	16

PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL 18

Présentation du pôle	20
Inspection des productions végétales	22
Épidémiosurveillance et bulletins de santé du végétal	27
Épidémiosurveillance jardins espaces végétalisés infrastructures	30
Suivi des effets non intentionnels des produits phytosanitaires sur l'environnement	34
Missions ARS Pays de la Loire	38
Services et études en santé du végétal	43

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES 48

Présentation du pôle	50
Gestion des chenilles phytophages et urticantes	52
Régulation du frelon asiatique à pattes jaunes	62
Régulation des rongeurs aquatiques envahissants	70
Régulation de certaines espèces d'oiseaux	88
Régulation de la taupe d'Europe	92
Plantes envahissantes	95
Animations	97

RAPPORT D'ORIENTATION 2026 102

STRUCTURATION DE POLLENIZ 112

Gouvernance	114
Organigramme	118
Nos partenaires 2025	120





POLLENIZ EN BREF

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2025 restera comme une année de transformation majeure pour notre association. Elle a vu naître un nouveau projet associatif ambitieux, se concrétiser des investissements structurants pour l'avenir, et s'engager une réflexion collective sur la gouvernance de **POLLENIZ**.



Roland FOUCAULT
Président de POLLENIZ

LE PROJET ASSOCIATIF SENS : UNE NOUVELLE BOUSOLE POUR 2025-2030

L'événement fondateur de cette année est sans conteste l'adoption de notre **projet associatif SENS, Sentinelles des Espèces impactant la Nature et la Santé**.

Ce projet incarne une vision renouvelée de notre mission : protéger le végétal pour préserver la santé de tous, dans une approche One Health qui reconnaît l'interdépendance entre santé humaine, animale, végétale et celle des écosystèmes.

UNE STRUCTURE RENFORCÉE AUTOUR DE DEUX PÔLES COMPLÉMENTAIRES

- Le **pôle Santé du Végétal**, qui consolide notre rôle d'OVS et nos missions d'inspection officielles déléguées par l'État,
- Le **pôle Biodiversité & Territoires**, tourné vers l'accompagnement des collectivités et la mobilisation citoyenne.

UN INVESTISSEMENT MAJEUR : L'AGRANDISSEMENT DU LABORATOIRE GIRPA

L'année 2025 a également été marquée par une décision stratégique importante au sein de Neoviz Group : l'agrandissement du **laboratoire GIRPA**.

Pour permettre ce développement, **POLLENIZ** a laissé pour occupation la partie du bâtiment qu'elle utilisait jusqu'alors. Cet investissement, porté collectivement par **NEOVIZ GROUP**, témoigne de la dynamique de mutualisation et de complémentarité qui caractérise notre groupe.

PRÉPARER L'AVENIR : LES ÉLECTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

L'année 2025 a enfin été celle de la préparation du renouvellement de notre gouvernance. Les élections prévues au second semestre 2026 constituent un moment démocratique essentiel pour notre association.

Conformément à l'esprit du **projet SENS**, nous souhaitons une représentation équilibrée de l'ensemble de nos parties prenantes, professionnels du végétal, collectivités territoriales, particuliers et bénévoles au sein de nos instances. Cette diversité est la garantie d'une gouvernance à l'écoute des réalités du terrain et des attentes de chacun.

J'invite tous les adhérents qui souhaitent s'impliquer dans la vie associative à se porter candidats et à contribuer ainsi à l'élan collectif que nous avons engagé.



Ce projet nous donne un cap clair jusqu'en 2030 : faire de **POLLENIZ** la référence régionale en santé du végétal, tout en devenant un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité dans les Pays de la Loire.



REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de **POLLENIZ**. Leur professionnalisme, leur engagement et leur capacité d'adaptation ont été remarquables tout au long de cette année de transition.

Mes remerciements vont également aux administrateurs pour leur implication constante, à **Marc PONDAVEN, Directeur Général**, dont le pilotage rigoureux et visionnaire guide notre association au quotidien, ainsi qu'aux équipes des services supports de **NEOVIZ Group**, partenaires indispensables de notre fonctionnement.

2025 aura été une année charnière. Avec le projet **SENS**, nous disposons désormais d'un cadre clair et partagé pour agir. Avec l'investissement dans le **laboratoire GIRPA** et l'installation de nos équipes dans de nouveaux locaux, nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Avec les élections à venir, nous renouvellerons la dynamique démocratique de notre association.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour poursuivre cette aventure collective, au service du végétal, de la biodiversité et de la santé de tous.

Avec toute ma gratitude et mon engagement,

Le Président de POLLENIZ, Roland FOUCAULT

INTERVIEW DE MARC PONDAVEN



Marc PONDAVEN
Directeur Général de POLLENIZ

QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE L'ANNÉE 2025 POUR POLLENIZ ?

**“ 2025 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE STRUCTURATION
ET DE CONSOLIDATION ”**

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la structuration de **POLLENIZ**. Après une année 2024 riche en reconnaissances institutionnelles, avec le renouvellement de notre **reconnaissance OVS Végétal**, l'agrément au titre de la protection de l'environnement et la reconnaissance **“Partenaires Engagés pour la Nature”**, 2025 a été l'année de la mise en mouvement de ces acquis.

Ces reconnaissances nous avaient donné un cadre, une légitimité renforcée et de nouvelles perspectives. En 2025, elles ont surtout permis de consolider notre rôle d'acteur de référence en Pays de la Loire, à la croisée de la santé du végétal, de la biodiversité, de la santé publique et de l'accompagnement des territoires.

Cette année a également été marquée par une organisation plus lisible autour de nos pôles d'activités :

- Le **pôle Santé du Végétal** a poursuivi ses missions déléguées par l'État, ses actions d'épidémiosurveillance et sa contribution aux actions sanitaires collectives,
- Le **pôle Biodiversité & Territoires** a renforcé son action auprès des collectivités, des bénévoles et des partenaires locaux sur les espèces exotiques envahissantes, les espèces à enjeux sanitaires et la préservation des milieux.

En parallèle, le **projet associatif SENS** a été rédigé et mis en forme. C'est une synthèse du travail réalisé sur plusieurs mois, avec la participation des élus, comme des salariés.



QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF ?

“ LE PROJET SENS 2025-2030 AFFIRME UNE AMBITION CLAIRE : PROTÉGER LE VÉGÉTAL POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DU VIVANT ”

Les missions de **POLLENIZ** combinent sensibilisation, formation, accompagnement, diagnostic, surveillance et gestion des espèces à impacts. Ancré dans l'approche **One Health**, le **projet SENS** relie santé humaine, santé animale, santé des végétaux et santé des écosystèmes. Il s'organise autour de deux pôles complémentaires : **Santé du Végétal et Biodiversité & Territoires**.

Il répond aux grands défis actuels : changement climatique, érosion de la biodiversité, développement des espèces invasives, nouveaux dangers sanitaires et attentes croissantes des territoires. **SENS** vise également à accompagner les collectivités dans la végétalisation, la gestion écologique des espaces publics et l'adaptation au climat.

Le projet repose sur trois valeurs fortes : expertise, proximité et engagement collectif. Le réseau des **Sentinelles des Espèces impactant la Nature et la Santé**, chargé d'observer, de prévenir et d'agir sur le terrain, donne une place centrale à la mobilisation citoyenne. **POLLENIZ** souhaite ainsi développer des plans d'action locaux, co-construits avec les élus, les citoyens, les professionnels et les partenaires.

SENS constitue un cadre dynamique, évolutif et collectif pour construire des territoires plus résilients, attractifs et favorables au vivant. À travers ce projet, **POLLENIZ** se positionne comme un acteur clé de la transition écologique en Pays de la Loire.

Pour résumer, ce projet conforte l'expertise des équipes de salariés et d'élus du Conseil d'Administration, l'ancrage territorial et l'implication renforcée des réseaux de bénévoles.

QUELLE PLACE A PRIS LE RÉSEAU DE BÉNÉVOLES EN 2025 ?

“ LES BÉNÉVOLES SONT DEVENUS DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA VEILLE ENVIRONNEMENTALE ”

En 2025, **POLLENIZ** a engagé une évolution importante du rôle des bénévoles au sein de l'association, appelée à se poursuivre et à se renforcer en 2026.

Historiquement, les bénévoles de **POLLENIZ** sont très présents dans certaines luttes collectives, notamment contre les rongeurs aquatiques envahissants. Leur engagement de terrain constitue un pilier essentiel de l'action associative et de l'ancrage local de **POLLENIZ**.

L'enjeu, dès 2025, a été d'aller plus loin en accompagnant progressivement ce réseau vers une fonction de Sentinelles de l'Environnement. Cette dynamique, initiée en 2025, se poursuivra en 2026 afin de consolider les compétences, structurer les actions et renforcer la mobilisation sur les territoires.

Cette démarche repose sur plusieurs objectifs :

- Former les bénévoles à la reconnaissance d'espèces exotiques envahissantes,
- Faciliter le signalement précoce de certaines espèces afin de limiter leur implantation,
- Valoriser les observations de terrain,
- Renforcer le lien entre expertise scientifique, connaissance locale et action collective.

Cette évolution est essentielle, car la surveillance du territoire ne peut pas reposer uniquement sur des dispositifs institutionnels. Elle doit aussi s'appuyer sur des femmes et des hommes présents localement, capables d'identifier, d'alerter et de contribuer à une meilleure connaissance des milieux.

À travers cette dynamique engagée en 2025 et prolongée en 2026, **POLLENIZ** réaffirme son identité associative : une structure professionnelle et reconnue, mais aussi profondément ancrée dans les territoires, portée par l'engagement de ses adhérents et de ses bénévoles.



CELA S'EST-IL TRADUIT DANS LES ACTIVITÉS 2025 ?

Non, pas encore malheureusement. En 2025, cette évolution ne s'est pas encore traduite dans les activités ni dans les résultats économiques, qui restent insatisfaisants.

Pour autant, les bases sont désormais posées. Les orientations ont été clarifiées, l'offre a été construite et les conditions sont réunies pour inverser la tendance dès 2026. L'enjeu est maintenant de passer de la structuration à la mise en œuvre opérationnelle, en délivrant pleinement les services attendus par les adhérents, les collectivités et les partenaires.

Cela suppose également de repenser la relation aux adhérents, dans une logique plus active, plus lisible et plus créatrice de valeur. Les équipes devront être accompagnées et managées avec une exigence forte d'excellence technique, de qualité de service et d'efficacité.

L'objectif est clair : retrouver une dynamique économique positive dès 2026 et inscrire **POLLENIZ** dans un modèle durable à horizon 2027.



QUEL RÔLE A JOUÉ NEOVIZ GROUP DANS CETTE ANNÉE 2025 ?

“ NEOVIZ GROUP A CONTINUÉ À ÊTRE UN APPUI STRUCTURANT POUR POLLENIZ ”

Le groupe a apporté un appui fonctionnel, stratégique et opérationnel. Les services supports mutualisés ont permis à **POLLENIZ** de bénéficier de compétences qu'une structure associative seule aurait plus difficilement pu mobiliser au même niveau : communication, informatique, développement, ressources humaines, administratif et financier.

Au-delà de cet appui fonctionnel, **NEOVIZ Group** a aussi favorisé les synergies entre structures. La mise en commun des savoir-faire, les échanges entre métiers et la capacité à construire des offres transversales ont renforcé notre capacité à répondre à des besoins complexes.

Cette logique de groupe a également ouvert des perspectives nouvelles en matière d'innovation, de projets scientifiques et de développement.

Pour **POLLENIZ**, **NEOVIZ Group** n'est pas seulement un appui support. C'est un catalyseur de transversalité, d'innovation et de professionnalisation. **NEOVIZ Group** entraîne aussi une dynamique dans laquelle **POLLENIZ** doit s'inscrire.

Dès 2026, « une baisse du coût des charges » devrait porter ses fruits afin d'atteindre rapidement l'autosuffisance économique.

QUELLE PHRASE RETENIR POUR RÉSUMER L'ANNÉE 2025 ?

“ 2025 A ÉTÉ UNE ANNÉE D'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES ”

Mais cela s'accompagne d'un nouveau challenge. La conjoncture actuelle n'est pas favorable aux associations car nos partenaires principaux, qui sont les collectivités locales, ont aussi des choix budgétaires à réaliser.

Nous devons convaincre que **POLLENIZ** reste un partenaire centré sur le besoin des territoires en offrant un service au meilleur coût pour les collectivités, les administrations, comme pour les professionnels, délivré par des équipes motivées qui animent les projets et mobilisent autant que possible nos réseaux de bénévoles.

Le monde est instable et évolue vite, sachons montrer notre agilité et notre adaptabilité.

Le Directeur Général de POLLENIZ, Marc PONDAVEN



LES CHIFFRES CLÉS

3835 ADHÉRENTS EN PAYS DE LA LOIRE



OPÉRATEURS DE
LUTTE COLLECTIVE



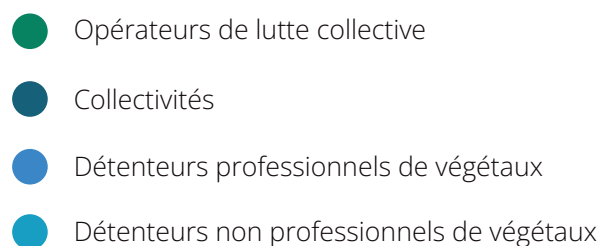
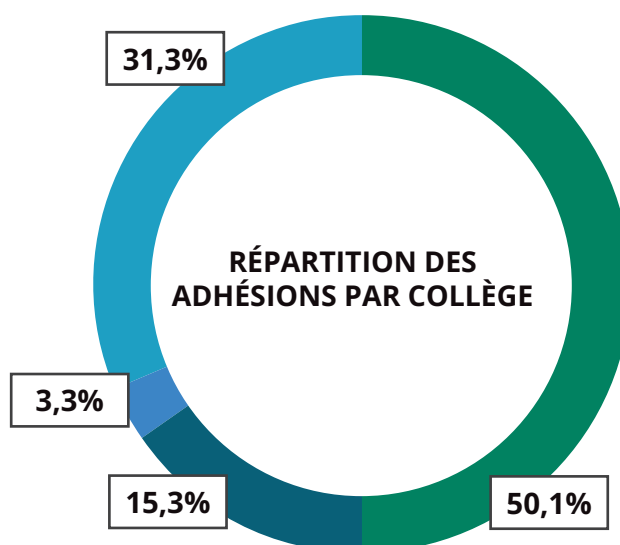
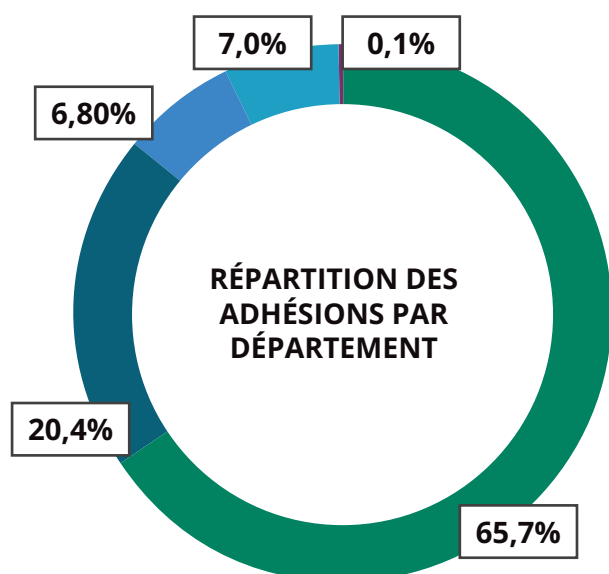
COLLECTIVITÉS



DÉTENTEURS
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX

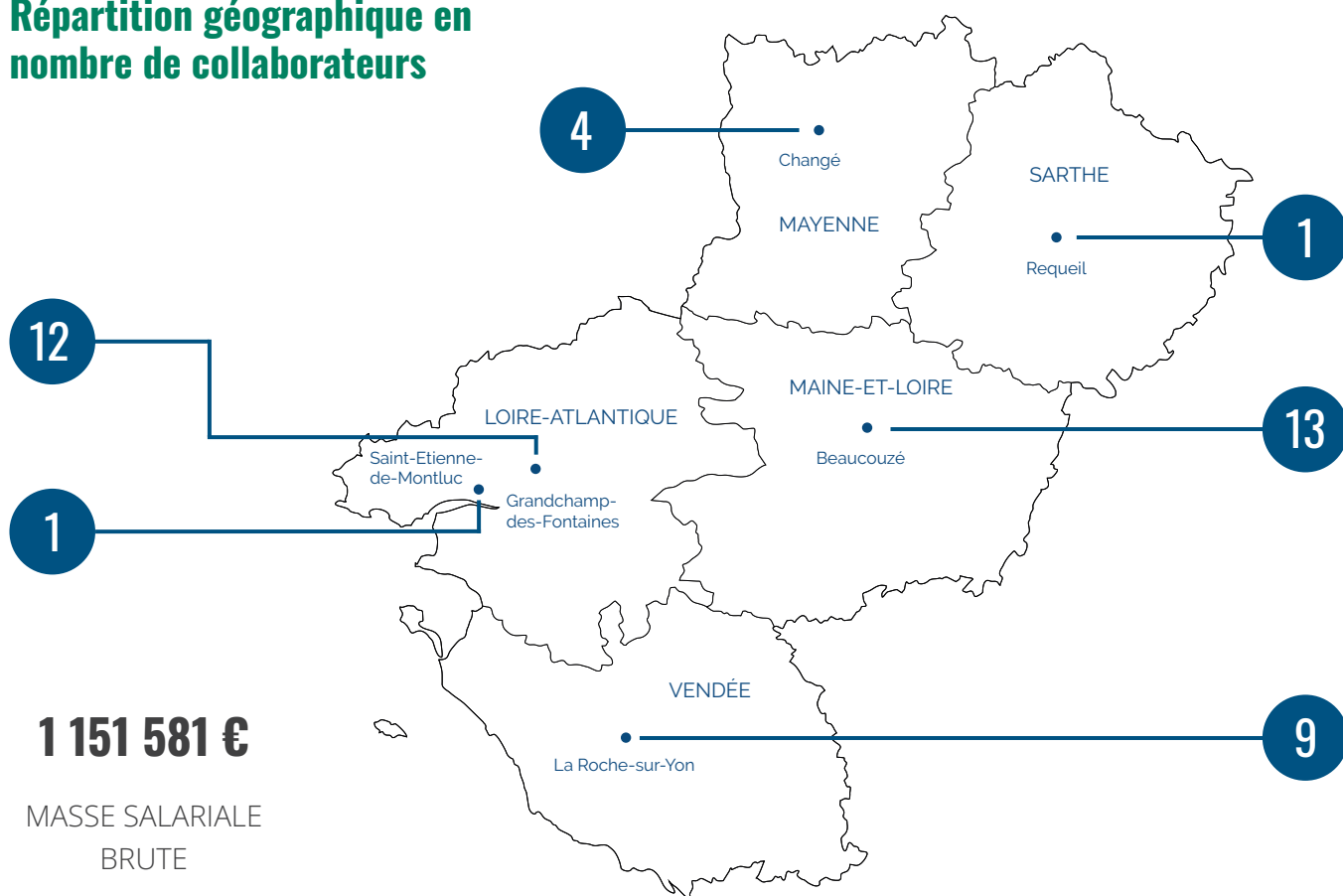


DÉTENTEURS NON
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX



LES COLLABORATEURS

Répartition géographique en nombre de collaborateurs



39,58
ETP



22,09 ETP FEMMES
17,49 ETP HOMMES

11,50
ANNÉES



D'ANCIENNETÉ
MOYENNE

42
ANS



ÂGE MOYEN

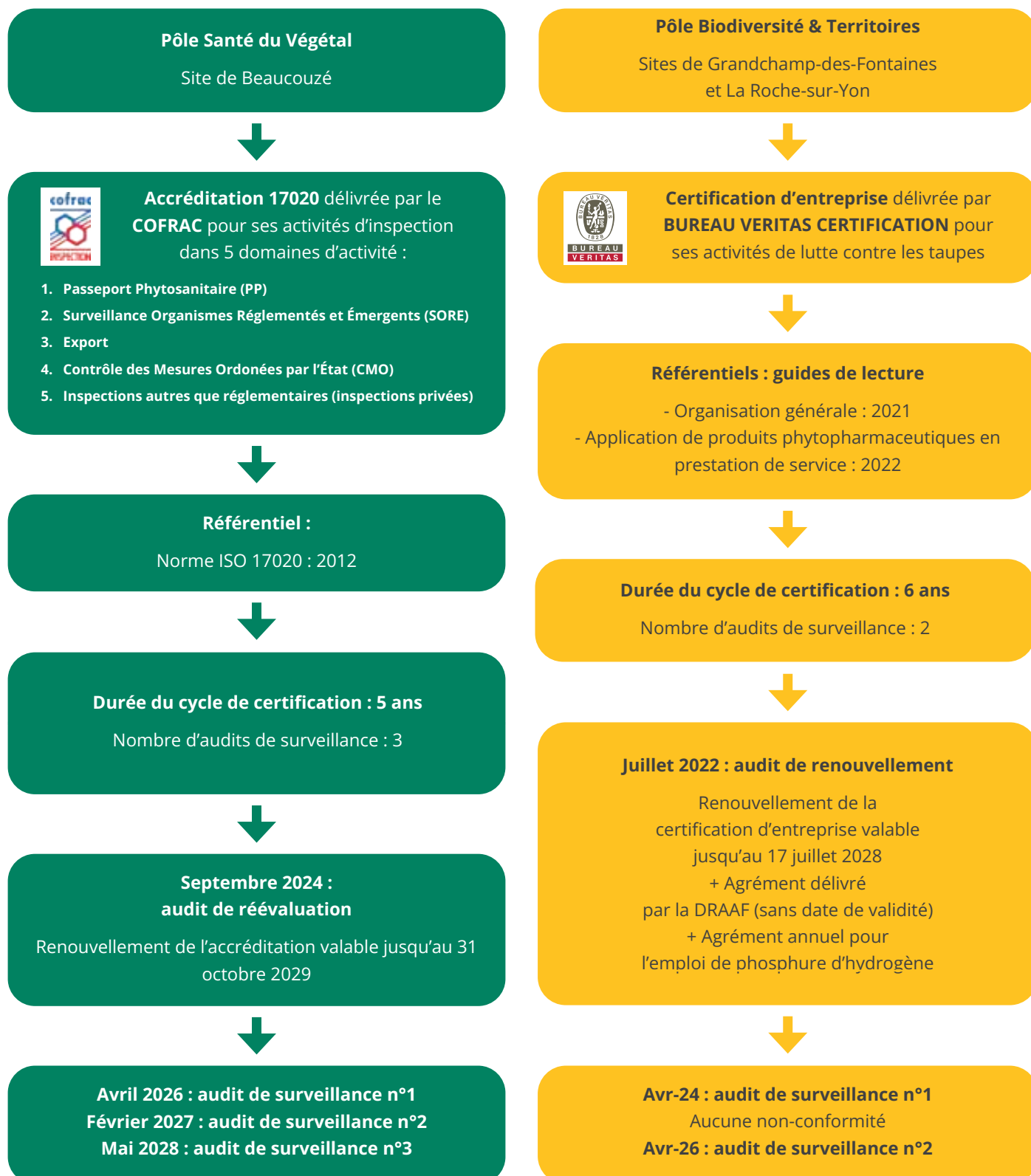
PRODUIT D'EXPLOITATION 2025

3 133 485 €

QUALITÉ : UNE EXIGENCE, UN OBJECTIF

MISSION

Garantir la conformité aux exigences réglementaires et assurer le maintien et le renouvellement de l'accréditation 17020 et de la certification d'entreprise.



POLLENIZ COMMUNIQUE...



PUBLICATIONS

Bulletins en Santé du Végétal

24 BSV Arboriculture

23 BSV Fruits transformés

11 BSV Cultures ornementales

42 BSV Grandes cultures

34 BSV Maraîchages

1 BSV Viticulture

11 BSV Jardins, Espaces Verts, Infrastructures (JEVI)

6 Newsletters Biodiv&santé

2 News RAE info

30 Campagnes mailings



PRESSE

25 Articles de presse

5 Reportages télé

2 Interviews radio



RÉSEAUX SOCIAUX

LinkedIn

1220 Abonnés (+175)

44 Publications

28 163 Impressions

Youtube

165 Abonnés (+17)

1 Vidéo publiée

11 043 Vues

80 813 Impressions



SITE WEB POLLENIZ

23 893 Visiteurs (+4 405)

59 803 Pages vues (-4 949)

ILS PARLENT DE NOUS...

france.3

20min

ouest
france

Presse
Océan

Alouette

TELENANTES
L'INFO EN LOIRE-ATLANTIQUE

TV VENDÉE

ici Loire
Océan

Les Echos
ENTREPRENEURS

Le Courrier
de la Mayenne

RECONNAISSANCES ET AGRÉMENTS

OVS VÉGÉTAL

POLLENIZ a obtenu la reconnaissance d'Organisme à Vocation Sanitaire (**OVS**) dans le domaine du végétal en 2014, 2019 et 2024. Cette reconnaissance lui est attribuée par l'État, via la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Pays de la Loire.

Dans ce cadre, **POLLENIZ** répond à des missions de contrôle officiel en santé du végétal, qu'elle réalise sous accréditation COFRAC selon la norme ISO 17 020, garantissant la qualité et la rigueur de ses interventions.



AGRÉMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le 1er février 2024, **POLLENIZ** a reçu l'**agrément au titre de la protection de l'environnement**, délivré par le préfet de Maine-et-Loire. Cet agrément, prévu par les articles R141-1 à R141-20 du Code de l'environnement, confère à **POLLENIZ** la possibilité :

- de participer aux actions menées par les organismes publics en matière d'environnement ;

- d'être désigné pour siéger au sein de commissions ou conseils consultatifs à vocation environnementale, au niveau national, régional ou départemental.

Cet agrément institutionnalise l'engagement de **POLLENIZ** dans la préservation de l'environnement et renforce sa légitimité auprès des instances publiques.

PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (PEN)



Le 30 septembre 2024, **POLLENIZ** a été reconnu « **Partenaires Engagés pour la Nature** » dans le cadre du programme lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce dispositif vise à valoriser et accompagner les structures qui s'engagent concrètement en faveur de la biodiversité, au travers d'actions à fort impact et reproductibles.

Pour obtenir cette reconnaissance, **POLLENIZ** a formalisé un plan d'actions structuré autour de deux volets principaux :

- Un volet de sensibilisation, incluant l'animation de la Fresque de la Biodiversité ;

- Un volet de formation, ciblant la montée en compétences des collaborateurs et bénévoles, notamment sur la détection et le signalement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), afin de réduire leur pression sur les milieux naturels.

Conformément à la philosophie du programme PEN, les actions menées par **POLLENIZ** sont assorties d'objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis).

UNE MOBILISATION CROISSANTE EN FAVEUR DE LA NATURE

Dans la continuité de son engagement et en partenariat avec l'OFB, **POLLENIZ** initie en 2025 des formations spécifiques à destination de ses bénévoles.

L'objectif est de les outiller pour devenir des « Sentinelles de l'Environnement » capables d'identifier précocement certaines Espèces Exotiques Envahissantes, afin de limiter leur implantation.

Ce programme de formation repose sur la connaissance de cinq EEE.

■ Le Datura stramoine

Plante toxique d'Amérique du Nord, identifiable à ses fleurs blanches et fruits épineux. Dangereuse pour la santé et l'agriculture, elle est difficile à éradiquer.

■ Le Xénope lisse

Grenouille africaine invasive présente dans l'ouest de la France. Elle déséquilibre les écosystèmes et transmet un champignon mortel pour d'autres amphibiens.

■ L'Herbe de la Pampa

Graminée d'Amérique du Sud qui colonise les littoraux, concurrence la flore locale, cause blessures, allergies et augmente le risque d'incendie.

■ Les Balsamines (ou Impatientes de l'Himalaya)

Plantes ornementales envahissantes des milieux humides. Elles étouffent la végétation locale et accélèrent l'érosion des berges.

■ La Jussie

Plante aquatique sud-américaine formant des tapis denses à la surface de l'eau. Elle bloque lumière et oxygène, menaçant la biodiversité.

UN PROGRAMME PEN : UN CADRE STRUCTURANT POUR L'ACTION

Le dispositif « **Partenaires Engagés pour la Nature** » lancé par l'OFB s'adresse aux organisations volontaires (entreprises, associations, collectivités, établissements publics...) souhaitant intégrer la biodiversité dans leur stratégie et leurs actions. Il repose sur :

- Un **état des lieux des impacts** de la structure sur la biodiversité ;
- La définition d'un **plan d'action triennal**, avec des **objectifs mesurables** ;
- La **mise en œuvre d'actions concrètes** en partenariat avec des experts ou acteurs locaux.

Les structures reconnues bénéficient d'une visibilité nationale et rejoignent un réseau d'acteurs engagés. Le programme PEN s'inscrit dans la dynamique nationale « Engagés pour la nature », aux côtés des labels « Territoires engagés » et « Entreprises engagées pour la nature ».

Grâce à ses 3 reconnaissances, POLLENIZ confirme son rôle d'acteur de référence dans les domaines de la santé du végétal et de la préservation de la biodiversité. Elle est la première structure à conjuguer OVS et agréments environnementaux en France, mais aussi la seule à bénéficier du double agrément environnemental en Pays de la Loire.





POLLENIZ

PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL

LE PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL



SURVEILLER POUR MIEUX PROTÉGER

Le **pôle Santé du végétal** œuvre au service de la protection du patrimoine végétal et de la sécurisation des filières agricoles, horticoles, jardins et espaces verts sur les différents départements de la région Pays de la Loire. À travers ses missions d'inspection officielles déléguées par l'État (**DGAL et CTIFL**), ses actions de surveillance biologique du territoire (**OFB, Chambre d'agriculture, SRAL**), ainsi que ses activités de prévention et d'appui technique, il contribue à prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles, à accompagner les professionnels dans leurs pratiques et à garantir la qualité sanitaire des végétaux produits et échangés.



ANTICIPER ET AGIR ENSEMBLE

Le pôle s'appuie sur un réseau d'observation et d'expertise permettant d'anticiper les risques phytosanitaires, d'orienter les décisions techniques et de favoriser des pratiques plus durables limitant le recours aux intrants. En lien avec les acteurs institutionnels et professionnels, notamment l'Agence Régionale de Santé, il participe à des actions de sensibilisation et de prévention autour des enjeux de santé publique liés au végétal et à l'usage des produits phytosanitaires.



ACCOMPAGNER ET SÉCURISER

Grâce à l'activité de services et études, le pôle propose des prestations de diagnostic, de conseil, de formation et d'accompagnement réglementaire afin d'aider les détenteurs de végétaux à sécuriser leurs productions et espaces végétalisés, répondre à des exigences spécifiques de marché et valoriser leurs démarches qualité.



INSPECTION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES



Mélissa HOUDAYER
Responsable service
inspection en santé
du végétal



MISSIONS

Les **inspections officielles** des productions végétales permettent de garantir la conformité des végétaux et produits végétaux à la **réglementation européenne** et aux **réglementations internationales**, vis-à-vis d'insectes, de bactéries, de virus et de champignons catégorisés pouvant avoir un impact économique, social et environnemental : Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP), Organismes de Quarantaine (OQ), Organismes de Quarantaine de Zones Protégées (OQZP), Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

La **surveillance des organismes réglementés et/ou émergents** pouvant affecter les végétaux, tels que la **flavescence dorée**, est réalisée suite à des analyses de risque et à des remontées de problématiques/cas afin d'agir le plus précocement possible au sein des filières végétales du territoire.

Ces inspections ont pour but, suivant un triptyque **prévention, surveillance et gestion**, de prévenir l'arrivée et la dissémination d'organismes réglementés ou émergents.

L'ensemble des méthodes d'inspection sont accréditées selon la **norme ISO CEI 17020**, pour les 5 domaines d'activités suivants :

1. LE PASSEPORT PHYTOSANITAIRE (PP)

Contrôle du respect des exigences sanitaires relevant de la réglementation relative à la circulation de végétaux et produits végétaux soumis au PP, chez les Opérateurs Professionnels par le biais d'**inspections documentaires et techniques** sur la traçabilité et le suivi sanitaire des plants au sein des entreprises, et d'**inspections des végétaux en culture** et leur environnement durant la période végétative.



Carte inspections PP et SORE

2. LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS ET ÉMERGENTS (SORE)

Des **plans nationaux de surveillance**, relatifs à des organismes réglementés et/ou émergents (ORE) dans différentes filières (Bois & forêt, Cultures légumières, Arboriculture, Grandes cultures, JEVI, Viticulture, Pommes de terre), sont mis en œuvre par des **méthodologies de piégeages et d'observations** des cultures.



Carte inspections SORE par filière - 2025

3. L'EXPORT

Réalisation d'**inspections en culture** ou de **lots de végétaux** ou de **produits de végétaux** avant départ, pour vérifier la conformité sanitaire vis-à-vis de la réglementation du pays importateur.

4. LE CONTRÔLE DES MESURES ORDONNÉES PAR L'ÉTAT (CMO)

Suite à la découverte de foyers lors d'inspections de piégeages, de recontrôles ou grâce à des signalements de particuliers ou de professionnels, **POLLENIZ** intervient à la demande du **SRAL**¹/**DRAAF**².

5. INSPECTIONS AUTRES QUE RÉGLEMENTAIRES (INSPECTIONS PRIVÉES)

Pour des inspections dans les cadres précités faisant état d'un statut de conformité vis-à-vis d'un attendu, pour un client autre qu'une autorité compétente (autre que mission déléguée par l'Etat). Par ailleurs, pour différents Organismes de Quarantaine Prioritaire (OQP), la Direction Générale de l'Alimentation met en place des **plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU)**, ou **Plan National d'intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU)**. Ces plans visent à préparer les services de l'État dans la mise en place de **mesures de lutte** contre un OQP spécifique dans le cas d'une suspicion ou d'une confirmation de foyer. Un **plan d'urgence** est activé lorsqu'un prélèvement positif d'un OQP est découvert et confirmé.

Dans le cadre de la préparation des services de l'État à la mise en place de ces mesures de lutte, le Service Inspection prend part à la préparation de la mise en place de ces plans d'urgence, par des **simulations** ou **exercices** et réalise un important travail de fond en **cartographie**.

¹SRAL : Service Régional de l'Alimentation

²DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

³CTIFL : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes

Prélèvement



CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



2 clients missions déléguées : **SRAL** et **CTIFL**³ (autorités compétentes)

2 246 inspections / interventions

SRAL - 2 272 jours d'inspections :

- **Passeports Phytosanitaires :**
214 opérateurs inspectés
271 inspections
- **Surveillance des Organismes Réglementés dans les 7 filières :**
1 375 inspections
- **Export :**
171 inspections
- **Contrôle des Mesures Ordonnées :**
399 interventions
- **Signalements :**
173 interventions
- **677** échantillons analysés, **56** positifs, pour **7** organismes réglementés ou analogues
- **111** pièges suivis

CTIFL - 50 jours d'inspections :

- **Passeports Phytosanitaires :**
5 opérateurs professionnels
8 inspections

Autre que réglementaire - 1 intervention

BILAN 2025

En 2025, **2 322 jours d'inspections** ont été réalisés contre **2 481** jours en 2024. **France Agrimer** a repris en interne les inspections qu'il nous déléguait jusqu'à présent.

L'année 2025 a été marquée au niveau du Service Inspection par :

- La gestion de **3 foyers de flavescence dorée** comme en 2024, de **5 nouveaux foyers** et la préparation de **3 foyers supplémentaires** qui seront prospectés en 2026, ainsi que le contrôle de **141 signalements flavescence dorée** (249 ceps prélevés). La participation au plan d'action avec la filière viticole sur la flavescence dorée a été poursuivie.
- La gestion de foyers de parcelles de solanacées vis-à-vis *Ralstonia solanacearum* en lien avec l'**arrêté préfectoral n°2025/DRAAF/68 du 11/04/2025** portant sur l'interdiction d'arrosage avec les eaux du Loir contaminées par cette bactérie.
- La fin de la gestion du foyer de *Rhynchophorus ferrugineus* aux Sables d'Olonne (85) qui a montré l'absence de charançons rouges du palmier, et l'abrogation de l'**arrêté ministériel du 25/06/2019** relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* par l'arrêté du 28 avril 2025 entré en vigueur au **1er novembre 2025**. Depuis cette date, la lutte contre cet organisme n'est plus obligatoire sur l'ensemble du territoire français (espaces publics, jardins de particuliers...).
- La participation à la contribution du **Pôle Santé du Végétal** en tant que membre du **Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV)**.
- La consolidation de l'équipe par la **montée en compétence** des techniciens (2 RT nommés, des nouveaux référents filières) et

la capitalisation sur un socle de CDI (2 CDD pérennisés en CDI, recrutement d'un CDI technicienne et d'un CDI assistante technique).

- Le recrutement d'une assistante qualité en alternance pour assurer le fonctionnement du système qualité et la mise en place du recrutement d'une responsable QSE dans la perspective de l'**audit COFRAC** de 2026.

PERSPECTIVES 2026

- La continuité du rôle essentiel dans la **protection de la santé des végétaux** en Pays de la Loire, avec comme missions, la surveillance, la prévention et la gestion des organismes sanitaires impactant les végétaux et leurs filières, avec notamment le maintien des missions de service public dans le cadre des **missions déléguées** sur la santé des végétaux,
- La continuité de garantie à l'État d'une totale **indépendance et impartialité** des missions conduites,
- Une forte mobilisation pour la gestion des foyers et nouvelles zones délimitées (12 en tout) de flavescence dorée et des parcelles identifiées à risque dans le vignoble, pour maintenir la **stratégie d'éradication de la flavescence dorée**,
- Une nouvelle **mission de contrôle de l'arrachage** effectif des ceps positifs dans les zones délimitées de flavescence dorée,
- Un **nouvel organisme réglementé à surveiller en filière vigne** : *Margarodes vitis*, sur 50 ceps arrachés pour l'observation des racines par inspection,
- L'audit de **renouvellement COFRAC** en **Avril 2026** (réalisé à la date de publication de ce rapport d'activité, et qui a conclu en la confiance des auditeurs).

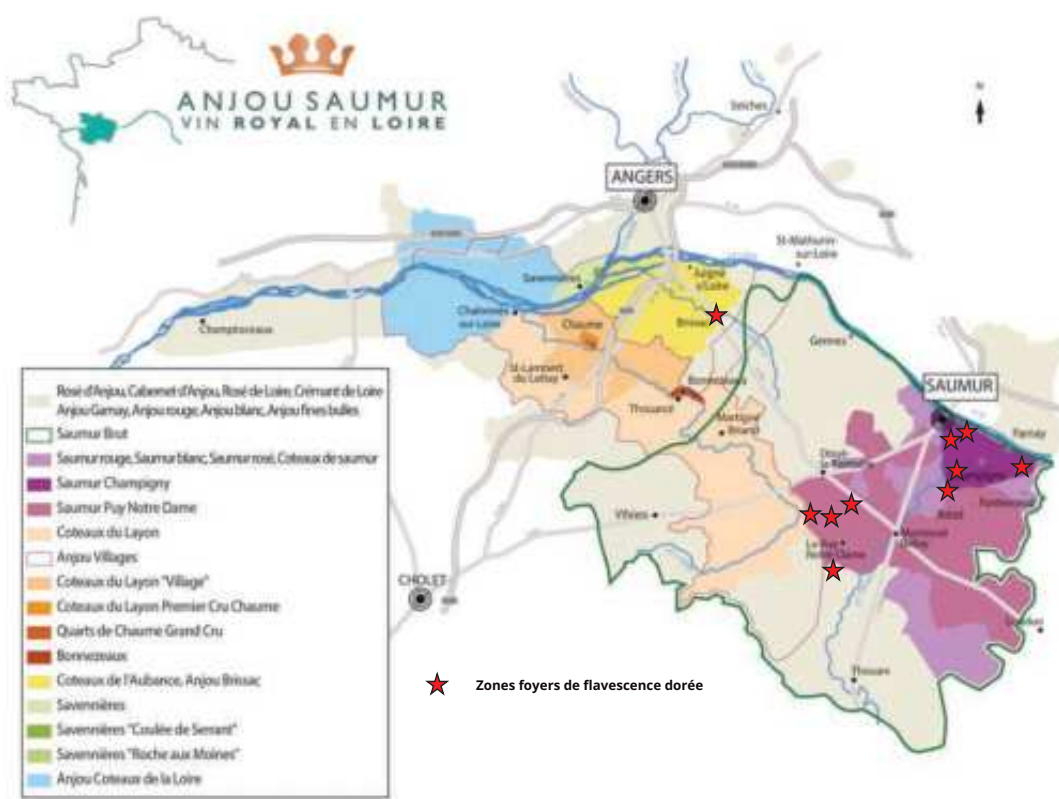
FOCUS : FLAVESCENCE DORÉE

La **flavescence dorée**, maladie de quarantaine de la vigne à phytoplasme, progresse dans les vignobles de la vallée de la Loire. Déjà bien implantée dans certaines régions (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes), la maladie se développe malheureusement dans nos vignobles ligériens. Environ **1 400 ha** ont été prospectés en 2025 (soit près de 3,8% du vignoble total), en collaboration avec le **SRAL** et **FranceAgrimer** et grâce à l'appui de la **FVAS (Fédération Viticole Anjou Saumur)**, dont les signalements nous ont permis de repérer de nouveaux foyers.

Au total, la situation est passée de **3 à 12 zones délimitées**, toutes situées dans le département du Maine-et-Loire (cf. carte ci-dessous). Face à cela, des luttes telles que l'arrachage des ceps contaminés et des traitements contre l'insecte vecteur sont mises en place. Dans ce contexte de progression de l'épidémie, la sensibilisation des professionnels est essentielle pour éviter les confusions avec d'autres maladies et réagir le plus tôt possible.

Rédaction : Salomé GATARD

CARTE DES VIGNOBLES ANJOU SAUMUR AVEC FOYERS DE FLAVESCENCE DORÉE



Source : fédération viticole de l'Anjou Saumur

RETROUVEZ LA CARTE DES FOYERS
DE FLAVESCENCE DORÉE DANS
LES VIGNOBLES DE LOIRE



ÉPIDÉMIOLOGIE ET BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL



Noémie JACQUEMIN
Chargée de mission
épidémiosurveillance
cultures ornementales



Stéphane LAMARCHE
Chargé de mission
épidémiosurveillance
arboriculture



MISSIONS

L'épidémiosurveillance joue un rôle central dans la prévention et la gestion des risques phytosanitaires. Elle répond à trois objectifs principaux :

1. **Détecter précocement les organismes nuisibles susceptibles d'impacter les rendements ou la qualité des cultures.**
2. **Garantir l'absence de certains organismes pour l'exportation.**
3. **Établir l'état phytosanitaire du territoire, contribuant ainsi à réduire et améliorer l'usage des produits phytosanitaires.**

Les données collectées, via un réseau d'observateurs sur des parcelles fixes (piégeages et observations visuelles) et flottantes, servent à la publication de **Bulletins de Santé du Végétal (BSV)** à l'échelle régionale, diffusant une information fiable et actualisée sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont des outils d'aide à la décision pour les agriculteurs et leurs conseillers, alertant sur les risques phytosanitaires et permettant d'anticiper les interventions. Chaque bulletin est mis en ligne sur les sites internet de la **DRAAF**, de la **Chambre régionale d'agriculture** et de **POLLENIZ**, avec notification par email aux abonnés.

POLLENIZ anime un réseau d'épidémiosurveillance et la rédaction de BSV pour 2 filières dans le cadre d'Ecophyto :

- arboriculture,
- cultures ornementales (horticulture et pépinière).

Les animateurs veillent à maintenir un réseau d'observateurs, encourager la surveillance des cultures, des populations d'auxiliaires et de ravageurs pour favoriser la **régulation naturelle** et l'anticipation des **risques phytosanitaires**, promouvoir les stratégies de lutte biologique et de méthodes alternatives pour contribuer à **réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques**. Ils organisent des formations, visites techniques et réunions techniques, dressent un bilan annuel de leur filière et envisagent les perspectives de l'année suivante.

FILIÈRE ARBORICULTURE

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS 2025

La surveillance en arboriculture s'est consolidée (réseau étendu, outils collaboratifs).

Sur le plan sanitaire, les conditions climatiques plus chaudes ont modifié les équilibres : moindre pression printanière des maladies fongiques mais recrudescence estivale et surtout forte dynamique des ravageurs, notamment les pucerons, désormais identifiés comme **problématique majeure** avec des enjeux croissants de résistance.

PERSPECTIVES 2026

POLLENIZ s'oriente vers un affinement des dispositifs de piégeage, un renforcement des compétences (formations, identification) et une meilleure valorisation des données pour anticiper les risques et adapter les stratégies de protection.

Pépinières





Pucerons cendrés

FILIÈRE CULTURES ORNEMENTALES

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS 2025

Le BSV Ornement a été rédigé sur la base d'un réseau de parcelles d'observations globalement stable. Il était constitué de **22 parcelles fixes** (15 pour du piégeage, 7 pour des observations visuelles) et **21 parcelles flottantes**. Parallèlement à ces suivis, d'autres observations informelles ont été réalisées hors protocole par des observateurs itinérants.

En l'absence de base de données nationale opérationnelle pour la filière ornement, les observations ont continué à être saisies par les observateurs dans des outils Excel.

Une formation a été organisée pour les observateurs de la filière. Elle portait sur « **la méthodologie d'observations des cultures vis-à-vis des organismes nuisibles** » et elle a été animée par **POLLENIZ** sur le site de Terra Botanica à Angers.

Sur le plan sanitaire, certains **ravageurs** ont été plus présents qu'en 2024. Cela concerne les acariens tétranyques, les aleurodes (sur *poinsettia*), une teigne sur *Tulbaghia sp.*, les cécidomyies sur *Acer sp.* et agapanthe. Les cicadelles sont toujours des ravageurs préoccupants notamment sur végétaux persistants en pépinières. Leur gestion est de plus en plus problématique. D'autres ravageurs ont été

actifs notamment pucerons, thrips, chenilles, psylles, cochenilles, altises, punaises, fourmis, mais leur niveau d'infestation était similaire à 2024.

La pression maladie a été globalement moins importante. La pression **oïdium** a été moindre en pépinières et à un niveau équivalent en cultures florales. **Rouille** et **mildiou** ont été moins présents.

PERSPECTIVES 2026

POLLENIZ a décidé d'arrêter de suivre des pièges pyrale du buis étant donné que la production de buis a fortement décliné et que ce suivi ne présente plus un grand intérêt en production.

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Arboriculture : **24** BSV

Cultures ornementales : **11** BSV

22 parcelles fixes

21 parcelles flottantes

ÉPIDÉMIOLOGIE JARDINS ESPACES VÉGÉTALISÉS INFRASTRUCTURES



Francine GASTINEL
Chargée de mission
épidémiologie
JEVI (Jardins, Espaces
Végétalisés et
Infrastructures)



MISSIONS

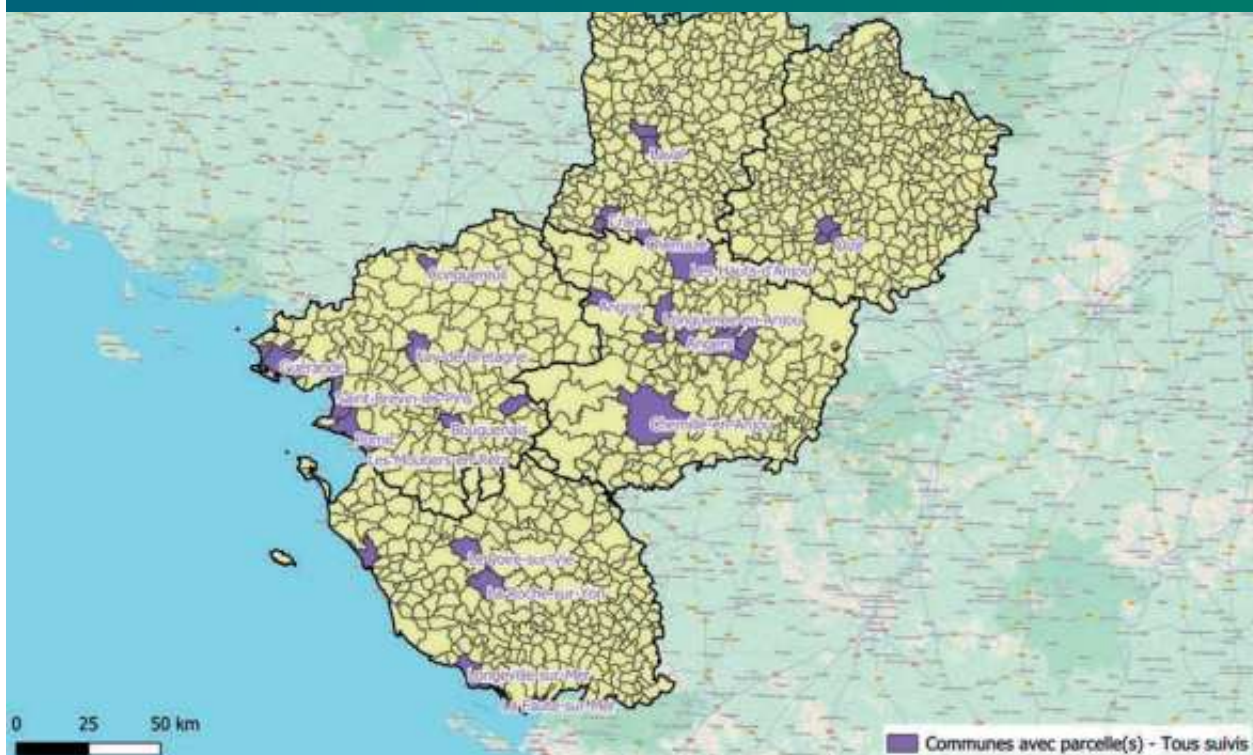
Concernant la filière **JEVI - Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures**, l'épidémiosurveillance consiste à mettre en place une veille sur le territoire vis-à-vis des bioagresseurs des plantes susceptibles d'engendrer des dommages économiques (filières professionnelles de production), environnementaux (menaçant la survie des végétaux) ou à l'encontre d'organismes nuisibles réglementés. Cette filière vise ainsi à accompagner les particuliers et les détenteurs d'espaces végétalisés non agricoles (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) vers une diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la mise en place de techniques alternatives.

Il en résulte, grâce aux données d'observations de jardiniers bénévoles, la parution du **Bulletin de Santé Végétal (BSV JEVI)**. En Pays de la Loire et pour la filière JEVI, 10 numéros sont publiés entre avril et octobre et le 11^{ème}, fait office de bilan, en décembre.

LES ENJEUX

- Enjeu de **Surveillance Biologique du Territoire**, avec la mise en place d'une veille vis-à-vis d'organismes émergents et/ou réglementés et de suivis réguliers et annuels des ravageurs dits de qualité (effet réchauffement climatique).
- Outil d'information traitant des **produits phytosanitaires** de manière neutre, à destination de tous.
- Rédaction d'une information **épidémiologique** fiable, régulière, objective et prévisionnelle, nécessaire à la bonne application des produits de biocontrôle.
- **Vulgarisation scientifique** des informations phytosanitaires.
- Accompagnement des particuliers et des professionnels (espaces verts) quant à la bonne utilisation des **produits de biocontrôle** et des **substances de base**.

Suivis - BSV JEVI 2025



- Informations sur la reconnaissance, la présence et la pression sanitaire auprès des jardinerie, dont les vendeurs (conseillers des particuliers).
- Réduction des volumes de **produits phytosanitaires** utilisés par les particuliers et les zones non agricoles.
- Nécessité d'un **bulletin d'information**, exprimée par des sociétés et des associations de jardiniers amateurs (FNJFC, SNHF, Jardinots, JDF, etc.).
- Aide au diagnostic et à la **reconnaissance des bioagresseurs**, notamment pour les jardiniers amateurs (publics non professionnels, non formés).

Une journée au jardin avec les observateurs du BSV JEV



SYNTHÈSE RÉGIONALE

Depuis 2022 et après 12 ans de fonctionnement, la filière JEV ne bénéficie plus régionalement de crédits au titre du **Plan Ecophyto**. Néanmoins, via le **BOP**¹, la **DRAAF Pays de la Loire** maintient son financement, avec pour réorientation principale le rapprochement à des thématiques portées par la **SORE : la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Émergents**. Ainsi, concernant les suivis complémentaires à la SORE, la filière BSV JEV a montré la capacité de mobilisation rapide de son réseau d'observateurs : réseau de sentinelles représentant un grand intérêt pour ce type de suivis. Ce réseau d'observateurs s'est adapté et a répondu présent pour ajouter des observations et surtout, de la surveillance par piégeage.

Sur la région, la répartition des parcelles est plutôt homogène d'un point de vue général et spécifique au besoin par ravageur. Exemple : la côte atlantique est bien couverte dans le cadre des suivis des chenilles processionnaires du pin.

Enfin, à l'instar des autres filières professionnelles, des notes nationales viennent régulièrement enrichir ce bulletin.



Journée jardin BSV JEV à La Membrolle-sur-Longuenée

¹Budgets opérationnels de programme



Formation du 9 octobre 2025

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



BILAN 2025

Avec **44 observateurs**, **94 parcelles** et **1536 observations**, le réseau de surveillance reste stable en 2025. Les suivis de **couples plante hôte – bioagresseur** augmentent sensiblement (**249 avec suivis**). À ceux-ci s'ajoutent, plus spécifiquement et pour les suivis complémentaires à la **SORE** : **30 parcelles**, **34 observateurs** et **340 remontées** d'observations ; chiffres stables depuis 2023.

En 2025, les observateurs ont pu bénéficier d'un budget complémentaire permettant l'organisation d'une formation : **"Reconnaissance des auxiliaires et piégeage"**, ainsi que la distribution d'ouvrages spécialisés sur les ravageurs et maladies des jardins.

Ce qui a été maintenu en 2025 et qui fonctionne bien pour cette filière et notre région, ce sont les visios rassemblant les observateurs lors de la rédaction du BSV JEVI, ainsi que les **rencontres au jardin**, journées d'échanges entre jardiniers, dans le jardin de l'un d'entre eux.

Enfin, dernier moyen de communication et d'animation de réseau : la **création d'un groupe WhatsApp** en début d'année 2025. Ce dernier est utilisé et particulièrement apprécié des observateurs.

249 suivis couple plante hôte/
bioagresseur

78 observateurs dont **34** pour les suivis
complémentaires à la SORE

1 876 observations dont 340 SORE

124 parcelles observées dont **30** pour les
suivis complémentaires à la SORE

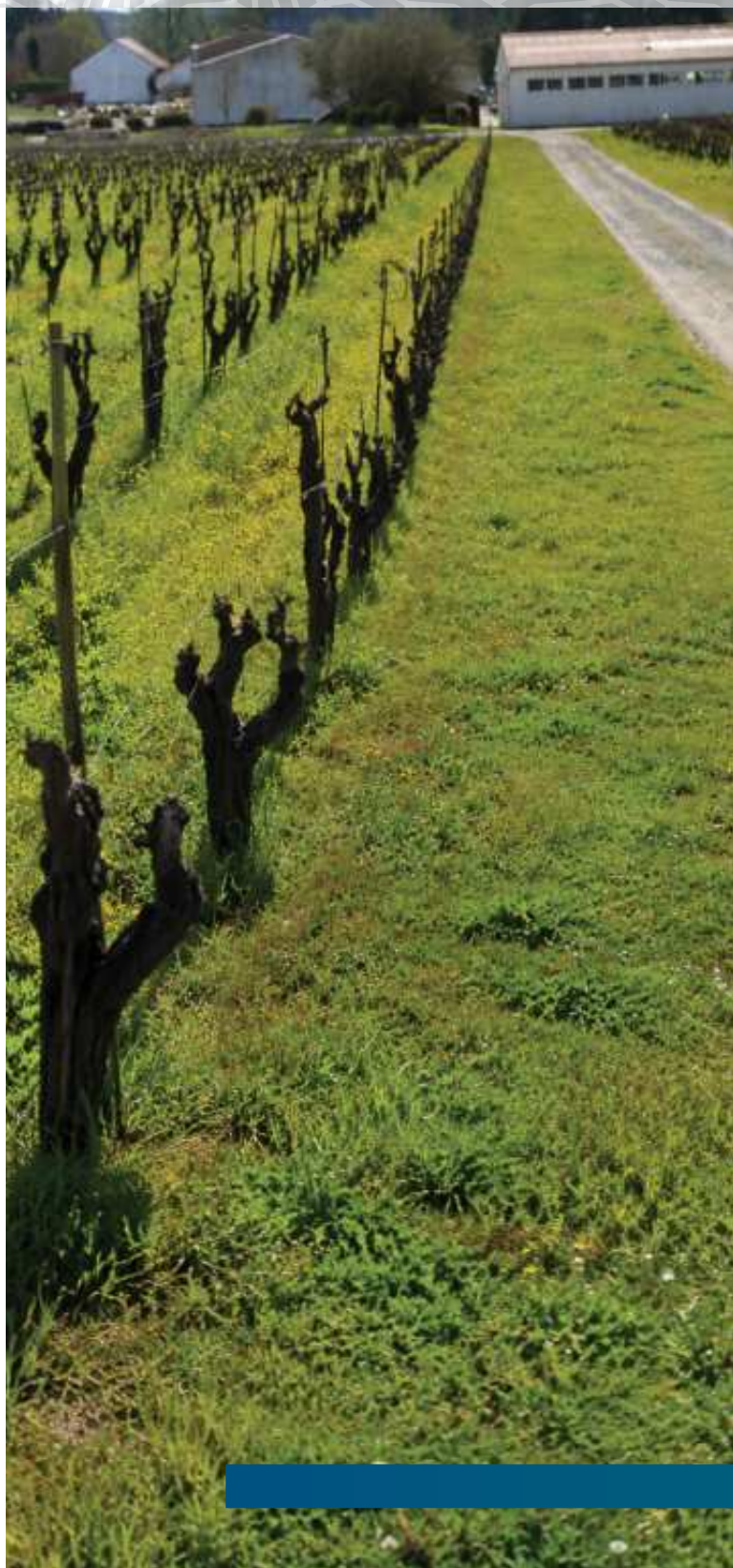
11 BSV JEVI

SUIVI DES EFFETS NON INTENTIONNELS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT



Jérémy GOURDIEN

Chargé de mission
épidémiosurveillance
Effets Non Intentionnels (ENI)



MISSIONS

Les **actions de biovigilance** sont effectuées en application de la loi, notamment de l'article L251-1 du Code rural et de la pêche maritime concernant l'organisation de la **Surveillance Biologique du Territoire (SBT)** qui, tel que défini dans la réglementation, « a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement ».

La SBT dans le domaine végétal doit permettre d'observer l'impact potentiel des activités agricoles sur l'environnement, en particulier la faune et la flore sauvages. Elle vise, plus généralement, à la maîtrise des risques comme la détection et le suivi des **Effets Non Intentionnels (ENI)** des pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de biodiversité.

Le programme national des actions de biovigilance vise la collecte de données de référence sur les ENI des pratiques agricoles sur l'environnement via des observations pluriannuelles, réalisées sur un réseau de **500 parcelles fixes** cultivées en blé tendre d'hiver, maïs, salades (têtes de rotation) ou vigne (culture pérenne) en agriculture conventionnelle et biologique. Son objectif est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune.

La biovigilance est ainsi un système officiel de veille relatif aux ENI des pratiques agricoles sur l'environnement piloté par le **Ministère chargé de l'agriculture**, dont le champ d'investigation est ciblé sur les pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de biodiversité en milieux agricoles. Ce dispositif est inclus dans l'axe 3 (Risques et Impacts) du plan français Ecophyto : « **Renforcer les réseaux de surveillance des bioagresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides** ».



Les équilibres écologiques au sein de l'agrosystème sont fondamentaux en agriculture durable. Leur étude repose sur l'analyse des liens trophiques entre les espèces animales et végétales, ainsi que des interactions entre les zones cultivées et les bords de champs pouvant servir de refuges ou de niches écologiques à de nombreuses espèces animales et végétales. Le programme national de biovigilance s'intéresse actuellement :

- À la **flore sauvage** car présentant des espèces spontanées à proximité immédiate des parcelles cultivées et correspondant à un compartiment de l'agrosystème jouant un rôle important en matière de biodiversité,
- Aux **oiseaux** pour les vertébrés à sang chaud, pour permettre, grâce à la sélection d'espèces aux mœurs et aux régimes alimentaires variés, d'établir des relations trophiques vis-à-vis de la flore, des invertébrés suivis et des cultures de référence situées à proximité des lieux d'observation,
- Aux **coléoptères** pour les invertébrés à hémolymph, qui représentent une gamme écologique importante avec des taxons aux mœurs (auxiliaires, ravageurs, indifférents aux cultures...) et aux régimes alimentaires variés (phytophage, carnassier, pollinisateur, détritivore...),
- Aux **lombricidés (vers de terre)** en tant qu'indicateurs biologiques de la qualité du sol et acteurs indispensables de sa fertilité et de sa perméabilité et pour les services qu'ils rendent aux écosystèmes (qualité de l'eau, limitation de l'érosion...).

Cette organisation structurée au niveau national se décline en régions sous la forme d'un réseau de partenaires agricoles et naturalistes, dont les compétences sont mutualisées et sous la supervision des **Directions régionales de l'agriculture et de la forêt** et leurs **Services régionaux de l'alimentation (DRAAF-SRAL)**.

À partir des données collectées et des analyses qui peuvent en être faites, dans le cadre d'une politique de maîtrise et gestion des risques, le programme national de biovigilance est susceptible d'**alerter les pouvoirs publics sur l'impact potentiel de certaines pratiques** vis-à-vis d'espèces naturelles en milieu agricole.

D'un point de vue technique, les protocoles appliqués tous les ans sont les suivants :

- **Flore** : relevé des espèces sur 10 quadrats de 1m² dans la bande enherbée (BH), sur la base d'une liste à recensement obligatoire de 100 espèces,



Relevé des espèces

- **Oiseaux** : notation des contacts visuels et sonores en parcourant 1 transect de 150 m dans la BH pendant 10 min; 2 notations par an (avril/mai et mai/juin espacées de 4 à 6 semaines) ; espèces focales à notation obligatoire sur la base d'une liste d'espèces d'oiseaux communs des zones agricoles (généralistes et spécialistes) établie en fonction des différentes zones géoclimatiques de France,



Collecte des coléoptères

- **Coléoptères** : collecte des insectes à l'aide d'un filet-fauchoir sur 2 transects de 20 pas dans la BH ; 3 passages par an de fin avril à mi-juillet ; 14 groupes (« familles ») suivis,
- **Vers de terre** : protocole « Test-Bêche » depuis 2019. Extraction de 5 blocs de terre de 20x20x25 cm dans la parcelle ; prélèvement des vers pour comptage et classement en trois catégories écologiques distinctes (épigés, anéciques et endogés), 1 passage par an, fin hiver/début printemps.



Test-Bêche

L'ensemble des **données de biodiversité et de description des parcelles** (données environnementales et agronomiques, pratiques agricoles - travail du sol, amendements, fertilisation, interventions sur les bordures... - dont les traitements phytosanitaires) sont enregistrées par les observateurs chargés de la biovigilance via un portail

du **Ministère en charge de l'agriculture dédié (Resytal)**.

L'**animateur régional ENI** doit veiller à ce que les observateurs du réseau présentent les compétences nécessaires à l'observation demandée, respectent la mise en œuvre des protocoles, saisissent avec rigueur les données obtenues et collectent auprès des exploitants toutes les informations relatives aux pratiques culturales.

Les données, agrégées au niveau national, sont vérifiées par un Groupe de Travail spécifique avant les étapes d'analyses statistiques, d'études de corrélations et de mise à disposition pour des études en vue de l'interprétation des résultats. Ce travail est effectué de manière pluridisciplinaire par le réseau des experts et des personnes-ressources en **biovigilance de la DGAI**, en collaboration avec des **partenaires scientifiques, institutionnels et professionnels agricoles** (agronomes, gestionnaires du risque, écologues, naturalistes), impliqués dans le programme de biovigilance.

En Pays de la Loire :

- Réseau constitué de **33 parcelles** (vigne, grandes cultures et maraîchage) conduites en agriculture biologique, raisonnée ou conventionnelle,
- Animation régionale par **POLLENIZ**,
- Observations et protocoles pour les vers de terre, flore, coléoptères et collectes des itinéraires techniques des parcelles réalisés par 5 techniciens de la **Chambre Régionale d'Agriculture**,
- Observations et protocoles « oiseaux » effectués par **POLLENIZ**,
- L'animateur a en charge la totalité des observations sur une parcelle (au Lycée de Briacé au Landreau-44).

SYNTHÈSE DE PUBLICATION



FICHES DE VULGARISATION



CHAÎNE YOUTUBE ENI 500-BIOVIGILANCE



CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



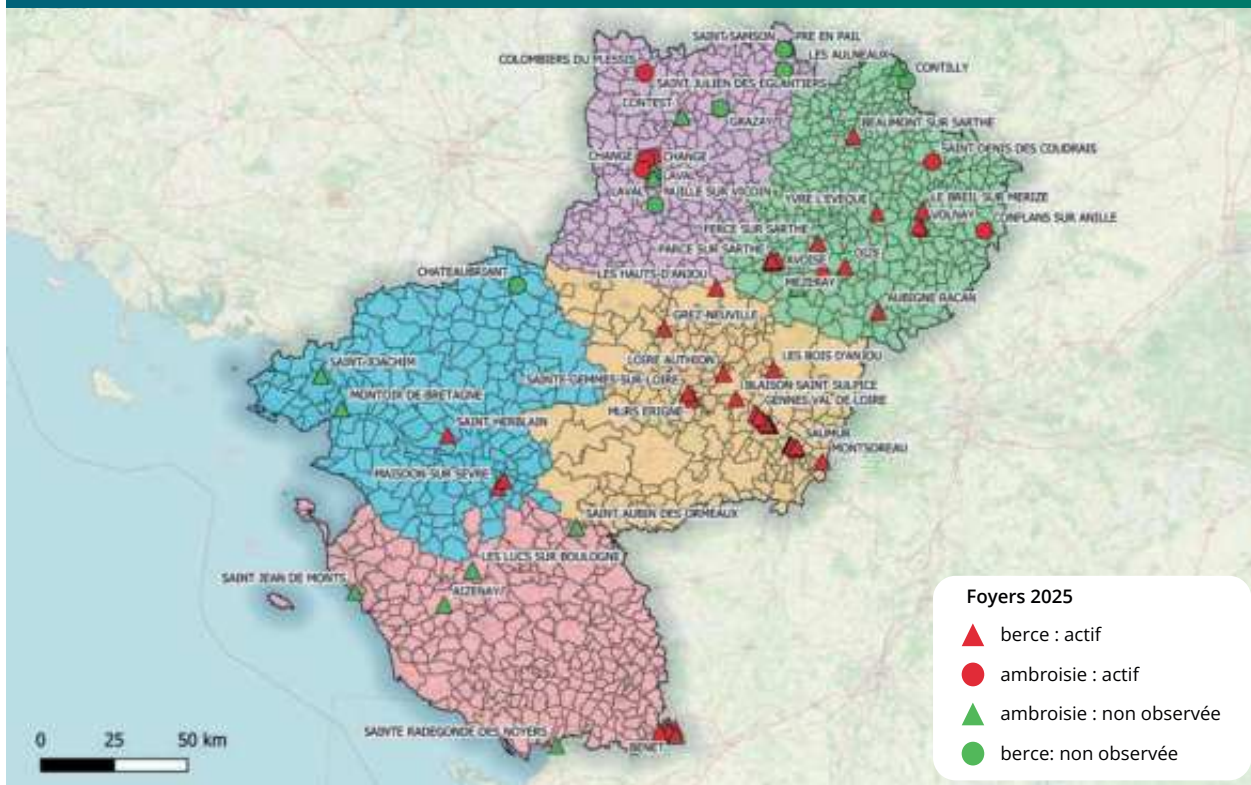
Le réseau **500 ENI** est constitué de **500 parcelles** (vigne, grandes cultures et maraîchage) à l'échelle nationale

33 parcelles en Pays de la Loire, conduites en agriculture biologique, raisonnée ou conventionnelle

MISSIONS ARS PAYS DE LA LOIRE



Francine GASTINEL
Chargée de mission ARS



En 2025, l'ARS des Pays de la Loire a poursuivi son partenariat avec **POLLENIZ** avec une convention établie sur deux ans, autour de 4 actions :

- **Action 1** : Surveillance et animation du territoire impacté par le risque pour l'Ambroisie à feuilles d'armoise et la Berce du Caucase,
- **Action 2** : Action de prévention vis-à-vis des risques sanitaires liés aux produits phytosanitaires - dispositif Phytosignal,
- **Action 3** : Newsletter Biodiv&SANTÉ,
- **Action 4** : Conception, Suivi de Plan de Gestion et Sensibilisation avec les collectivités.

ACTION 1

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette action est de mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces invasives végétales à enjeux de santé publique. Ainsi, à travers ce partenariat, **POLLENIZ** s'est vue confier les objectifs opérationnels suivants :

- Suivi des sites contaminés et animation des référents,
- Plateforme Signalement Ambroisie (PSA),
- Veille active via le réseau **POLLENIZ**,
- Conception et mise en œuvre, avec les communes impactées, d'un plan de gestion et s'assurer de sa mise en œuvre.



Ambroisie à feuilles d'armoise

BILAN 2025

Suivi de **93 sites Ambroisie** et **14 sites Berce du Caucase**. Tous les sites suivis ne sont pas actifs (plantes pas encore présentes). Ainsi, seuls **71 sites sont actifs en Ambroisie** et **6 en Berce du Caucase**. Néanmoins, ces chiffres sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes et s'expliquent grâce aux nouveaux partenariats (DDT 49 – Unité Loire, accès aux BDD partenaires, ...) qui ont permis d'avoir accès à de nouvelles données.

Parmi les éléments marquants pour 2025, la visite sur le site de Saumur a permis de mettre en place une nouvelle collaboration avec la DDT 49, avec **formation de nouveaux référents** et accès à de **nouvelles données de présence d'Ambroisie** dans le lit de la Loire. Les agents de cette unité ont fait remonter auprès de **POLLENIZ, 11 signalements à Saumur** et **22 à Gennes-Val-de-Loire**. Ils ont également procédé à l'arrachage de nombreux pieds.

En complément des données transmises par la

DDT 49, des signalements déjà connus et ceux enregistrés directement par **POLLENIZ** sur la PSA, **5 concernent des collectivités** qui n'étaient pas encore impactées par l'ambroisie. Ils correspondent à des signalements de particuliers effectués sur la PSA. Hormis **1 resté en attente**, les autres ont été validés avec présence d'Ambroisie. Ce sont donc de nouveaux foyers Ambroisie qui s'ajoutent en 2025. Ainsi, en Maine-et-Loire, deux nouveaux sites agricoles ont été découverts en parcelle de maïs et de tournesol. Des **actions de gestion (broyage)** ont été effectuées.

Des visites sur sites ont été effectuées afin de vérifier la présence d'Ambroisie signalée dans la **BDD de l'URCPIE**¹. Hormis le signalement de Montsoreau qui s'est confirmé comme positif, aucun pied d'ambroisie n'a été observé sur les autres communes.

En 2025, **14 réunions** ont été organisées, elles ont permis la sensibilisation de **367 personnes**, dont **268 nouvelles sentinelles** formées par **POLLENIZ** et **6 salariés** en interne.

Signalements Guichet unique Phytosignal 2025 - région Pays de la Loire



¹BDD de l'URCPIE : banque de données de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

ACTION 2

OBJECTIFS

Assurer les **missions du guichet unique régional**, point focal du dispositif de recueil et de prise en charge des signalements liés à des **épandages de produits phytosanitaires**.

BILAN 2025

57 signalements ont été reçus. Ils sont répartis sur l'ensemble des départements de la région et des filières végétales. Les signalements sont majoritairement réalisés par des particuliers (82%). Nous répondons en direct aux demandes d'informations sur la réglementation (14%) et transmettons aux services de l'État les signalements qui les concernent pour prise en charge. Tous les dossiers de 2025 sont clos ou classés sans suite et **16 dossiers ont fait l'objet de non-conformités**.

ACTION 3

OBJECTIFS

Informers le grand public sur les risques sanitaires liés aux espèces animales et végétales posant des problèmes de santé publique à travers la parution régulière d'une newsletter. Il en résulte la publication de **6 numéros par an de la newsletter Biodiv&SANTÉ**.

BILAN 2025

6 numéros ont été publiés et envoyés à **2 483 destinataires**.

ACTION 4

OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de **répondre aux sollicitations des collectivités** : des signaux sanitaires en lien avec des problématiques rencontrées sur le terrain et de développer les partenariats avec les collectivités, par l'identification et la formalisation des besoins.

BILAN 2025

Un **webinaire** a été organisé en réponse à la demande d'une commune de **Laval Agglo** et de **l'ARS DT 53** sur la thématique du **Panais sauvage urticant**, espèce endémique de notre région ayant pour impact des brûlures importantes, liées au contact de sa sève associées à une exposition à la lumière. Des actions ambrosie ont été prévues avec le **CLS du Pays Sabolien** et seront poursuivies en 2026.

Des interventions ont été réalisées auprès d'adhérents de la **CAPL (Coopérative Agricole du Pays de Loire)** sur une sensibilisation à la contamination de semences de tournesol interceptées en Belgique fin 2023 provenant de ces derniers.

Enfin, la participation à la **commission Santé Environnement mayennaise** aura pour aboutissement la tenue d'un stand au village Santé-Environnement à l'événement Planète en Fête en 2026.



**RETROUVEZ LA NEWSLETTER Biodiv&SANTÉ
ET INSCRIVEZ-VOUS POUR LA RECEVOIR.**

FOCUS : LES ENJEUX LIÉS À L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE ET À LA BERCE DU CAUCASE

L'**ambroisie à feuilles d'armoise** est une plante ayant un fort potentiel allergisant. Parmi les plantes allergènes, celle-ci a la caractéristique de déclencher des **réactions allergiques** à partir d'un nombre de grains de pollen par mètre cube d'air très faible : 5 grains/m³ suffisent pour que des symptômes apparaissent. Ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollens est élevé. Son pollen est responsable de réactions allergiques se traduisant par des symptômes tels que la rhinite, la conjonctivite, la trachéite, l'urticaire, l'eczéma ; pouvant entraîner l'apparition ou l'aggravation de l'asthme et induire des coûts de santé importants (consultations médicales, consommation de médicaments, arrêts maladie...). Plante annuelle et invasive, l'ambroisie est capable de se développer sur une grande variété de milieux, en particulier sur les terrains nus, à faible couvert végétal ou retournés : bords de route, voies ferrées, zones de travaux, chantiers, friches industrielles, terrains vagues, bords de cours d'eau, parcs, jardins, parcelles cultivées, etc. Elle constitue une source de nuisances pour les agriculteurs en se développant aux dépens de certaines cultures (tournesol, maïs, soja, etc.).

La **Berce du Caucase** est une plante pluriannuelle classée par l'Union Européenne comme **Espèce Exotique Envahissante (EEE)**. Colonisant divers milieux, elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de la biodiversité. De plus, sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Tout contact de la peau avec cette dernière, combiné à l'exposition à la lumière du jour, peut provoquer des lésions cutanées semblables à des brûlures de type troisième degré.



Berce du Caucase

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



93 sites Ambroisie suivis dont
71 sites actifs

14 sites Berce du Caucase dont
6 sites actifs

14 réunions organisées

367 personnes sensibilisées dont
268 nouvelles sentinelles formées et
6 salariés en interne

57 signalements d'épandages de
produits phytosanitaires

6 newsletter Biodiv&SANTÉ avec
2483 destinataires

1 webinaire organisé (Panaïs brûlant)

SERVICES ET ÉTUDES EN SANTÉ DU VÉGÉTAL



Émilie PROVOST
Responsable du
développement des
services et études
en santé du végétal



MISSIONS

Les **Services et études en santé du végétal** ont pour mission d'accompagner les acteurs de la filière du végétal (pépiniéristes, horticulteurs, entreprises du paysage, collectivités et gestionnaires d'espaces végétalisés) dans la gestion sanitaire des végétaux et dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires.

Fort de l'expertise développée par **POLLENIZ** dans le domaine de la santé des végétaux, ce service propose conseil, accompagnement technique et formation afin d'aider les professionnels à mieux prévenir, détecter et gérer les maladies et ravageurs susceptibles d'affecter leurs productions ou leurs patrimoines végétaux.

Les missions s'articulent principalement autour de trois axes complémentaires :

- **L'appui réglementaire** qui consiste à accompagner les professionnels dans la compréhension et la mise en œuvre de leurs obligations en matière de surveillance sanitaire, notamment vis-à-vis des organismes réglementés,
- **Le conseil et le diagnostic en santé du végétal** permettant d'apporter une expertise technique face à des problématiques sanitaires rencontrées en production ou en gestion d'espaces végétalisés,
- **La formation** visant à renforcer les compétences des professionnels sur la reconnaissance des maladies et ravageurs, les bonnes pratiques de prévention et les procédures réglementaires associées.



Formation POLLENIZ - Chancre coloré du platane - Le Mans

BILAN 2025

L'année 2025 a permis de poursuivre le développement opérationnel des services aux professionnels, avec la réalisation de plusieurs prestations et la montée en puissance progressive de l'offre de formation auprès des acteurs du végétal.

Parallèlement aux prestations réalisées, un travail de prise de contact et de rencontres avec les professionnels a été engagé au cours de l'année. Plusieurs échanges et rendez-vous ont ainsi été organisés auprès d'entreprises de la filière du végétal afin de présenter la nouvelle offre de services proposée par **POLLENIZ**. Ces rencontres ont également permis de recueillir les besoins, les attentes et les problématiques rencontrées par les professionnels, afin d'adapter au mieux les services proposés et d'identifier les axes de développement.

Dans la continuité des actions engagées en 2024, la campagne de surveillance par **piégeage du charançon rouge** du palmier s'est poursuivie sur la commune des Sables-d'Olonne en Vendée. Ce



Proposition positionnement pièges

dispositif de suivi permet de surveiller la présence de cet organisme et d'anticiper toute détection précoce afin de limiter les risques de propagation. En 2025, aucun **charançon rouge** n'a été détecté sur la commune.

Par ailleurs, plusieurs **actions de formation** ont été développées au cours de l'année 2025, répondant à des besoins spécifiques exprimés par les collectivités et les entreprises du secteur du paysage et de la production végétale.

Une session de formation consacrée au **chancre coloré du platane** et à la gestion des risques associés a été organisée en septembre à la demande de la Ville du Mans. Cette formation a réuni des agents de la collectivité ainsi que des agents de l'entreprise d'élague intervenant sur les platanes du territoire, avec pour objectif de renforcer les connaissances sur cette maladie réglementée et de rappeler les mesures indispensables pour éviter sa propagation.

Une autre session de formation sur le **chancre coloré du platane** a été organisée en décembre pour une entreprise de paysage intervenant sur un chantier d'abattage lié à un nouveau foyer de cette maladie à Nantes. Cette formation avait pour objectif de sécuriser les interventions sur ce chantier sensible en rappelant les procédures réglementaires et les bonnes pratiques permettant de limiter les risques de dissémination du pathogène.

Une formation dédiée à la **reconnaissance et aux autocontrôles des organismes réglementés en productions végétales** a également été réalisée en décembre auprès de deux importantes entreprises horticoles de la région. Cette session a permis d'accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de leurs obligations de surveillance sanitaire et dans la reconnaissance des principaux organismes réglementés susceptibles d'impacter leurs productions.

Ces différentes actions témoignent de l'intérêt croissant des professionnels pour un accompagnement technique et réglementaire en santé du végétal, ainsi que de la capacité de **POLLENIZ** à proposer des interventions adaptées aux besoins de terrain.



Pièges charançon rouge - Sables d'Olonne

PERSPECTIVES 2026

SERVICES ET ÉTUDES EN SANTÉ DU VÉGÉTAL

L'année 2026 devra permettre de poursuivre la structuration et le **développement des services aux professionnels**, tout en renforçant leur visibilité auprès des acteurs de la filière du végétal.

Un premier objectif sera de continuer à faire connaître cette offre de services auprès des professionnels, des collectivités et des entreprises du paysage et de la production végétale. La communication et les échanges directs avec les acteurs du terrain resteront des leviers importants pour présenter les expertises de **POLLENIZ** et développer de nouvelles collaborations.

Par ailleurs, un travail sera engagé pour la construction d'un catalogue général des services de **POLLENIZ**. Ce document aura pour objectif de rassembler et de présenter de manière claire l'ensemble des actions, expertises et services proposés par l'association. Il constituera un support d'information destiné aux adhérents ainsi qu'aux futurs partenaires et permettra de mieux valoriser la diversité des missions portées par **POLLENIZ**.

Le développement de l'offre de formation restera également un axe important. Les sessions déjà proposées seront reconduites afin de répondre aux besoins identifiés chez les professionnels. Une nouvelle formation devrait également être mise en place : « **Reconnaissance et surveillance des organismes réglementés en JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures)** », destinée notamment aux collectivités et aux entreprises du paysage.

PROJET MOBACCLIM

En 2026, le Pôle Santé du Végétal sera impliqué dans le projet **MOBACCLIM**, financé dans le cadre du programme **PARSADA**, qui vise à anticiper le retrait

de certaines substances phytopharmaceutiques en développant des solutions alternatives de protection des cultures.

Ce projet national, mené sur la période 2025-2029 et réunissant une vingtaine de partenaires (organismes de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture et réseaux **FREDON**), a pour objectif de structurer et développer la lutte biologique par acclimatation en France. Cette approche consiste à introduire des ennemis naturels spécifiques afin de rétablir un équilibre écologique perturbé par l'introduction de bioagresseurs exotiques, et ainsi permettre une régulation durable des populations nuisibles.

Dans ce cadre, **POLLENIZ** participera au transfert opérationnel des connaissances et des techniques vers les territoires, notamment à travers la mise en place d'un dispositif pilote de production et de déploiement d'auxiliaires de lutte biologique.

Les travaux porteront notamment sur le couple **carpocapse du pommier** (*Cydia pomonella*) / parasitoïde *Mastrus ridens*, un auxiliaire naturel étudié depuis plusieurs années par les équipes de recherche pour son potentiel dans la régulation de ce ravageur majeur des vergers.

L'implication de **POLLENIZ** dans ce projet permettra de contribuer au développement de solutions de biocontrôle durables, tout en renforçant les compétences de l'association dans le domaine de la lutte biologique et du transfert de pratiques vers les professionnels.

PROJET INNOVA VIGNE

Le Pôle Santé du Végétal sera impliqué dans un nouveau projet **PARSADA** qui va démarrer : Innova vigne. Ce projet de 4 ans, porté par l'IFV, commencera le 1 septembre 2026 et portera sur les principaux bioagresseurs actuels et émergents de la vigne. **FREDON France** y pilotera la mise en place d'une base de données nationale et interopérable avec nos outils de remontée de données sur la flavescence dorée.

AUTRES PROJETS

POLLENIZ, avec l'université d'Angers et la société Docteur Jonquille et Mr Ail, a répondu à un appel à projet sur financement BPI : DJMAI un projet sur la combinaison de l'expertise de notre réseau d'experts en Jardins et Espaces Verts et de l'intelligence artificielle, pour l'élargissement d'une application grand public de science participative.

Au sein du réseau **FREDON**, **POLLENIZ** a participé à la réponse à différents projets :

- Appel d'offres chanvre pour un échantillonnage des variétés de chanvre pour l'analyse de leur teneur en cannabinoïde, non retenu,
- Appel d'offre label végétal local porté par l'OFB,
- Collaboration avec SGS pour des audits liés aux certifications pour les produits phytosanitaires.



Pommier





POLLENIZ

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

LE PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

Le pôle biodiversité de **POLLENIZ** s'inscrit pleinement dans le cadre du **projet SENS**, en réponse aux enjeux environnementaux actuels, en conciliant préservation des écosystèmes, sensibilisation des publics et gestion des espèces à enjeux sanitaires et écologiques (EEE¹ et invasives).

À la croisée des missions pédagogiques et opérationnelles, ce pôle joue un rôle structurant dans l'accompagnement des collectivités & EPCI², des entreprises, des établissements scolaires et des citoyens vers des pratiques plus respectueuses du vivant, en cohérence avec les objectifs portés par le **projet SENS**.

Structuré autour de deux axes complémentaires, le pôle biodiversité regroupe d'une part des actions d'animation et de sensibilisation (interventions en milieu scolaire, déploiement de la Fresque de la biodiversité, accompagnement à la labellisation via la Charte +Nature, inventaires naturalistes et opérations d'arrachage des EEE¹), et d'autre

part un service de lutte collective visant à réguler certaines espèces nuisibles ou à enjeu sanitaire (ragondins et rats musqués (RAE), chenilles processionnaires, corvidés, taupes, frelons asiatiques via Vesp'action...).

Ces actions contribuent directement aux ambitions du **projet SENS**, notamment en matière de sensibilisation, de prévention et d'intervention coordonnée sur les territoires.

Par cette double approche, à la fois éducative et technique, **POLLENIZ** contribue activement à la protection de la biodiversité locale tout en répondant aux problématiques concrètes rencontrées sur les territoires. À travers le **projet SENS**, le pôle biodiversité renforce ainsi sa capacité d'action et son ancrage territorial, se positionnant comme un acteur clé de la transition écologique, en favorisant la cohabitation durable entre les activités humaines et les milieux naturels à travers sa stratégie **One Health**.

¹EEE : Espèces Exotiques Envahissantes / ²EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale



ACCUEIL ET SUIVI DES ADHÉRENTS

VOTRE PORTE D'ENTRÉE CHEZ POLLENIZ

Au quotidien les chargés d'accueil et de suivi administratif des adhérents facilite le lien entre les adhérents, les équipes techniques, les services supports et les partenaires. Ils accueillent, renseignent, orientent et assurent le suivi administratif nécessaire au bon déroulement des actions de **POLLENIZ**.

MISSION : SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET ASSURER UN SUIVI FIABLE ET PERSONNALISÉ DES ADHÉRENTS



ACCUEILLIR

Répondre aux appels, recevoir les visiteurs dans chaque antenne, traiter les mails et courriers, tout en assurant un premier niveau d'écoute.



INFORMER

Identifier les besoins, apporter un premier niveau de conseil, renseigner sur les démarches à suivre et orienter vers le bon interlocuteur ou service.



SUIVRE

Gérer les adhésions, devis, commandes, bons de livraison, factures, conventions et relances, tout en assurant un suivi fiable et réactif.



COORDONNER

Assurer le lien entre les adhérents, les équipes terrain et les services internes pour faciliter la mise en œuvre des actions collectives.



ACCOMPAGNER

Participer au suivi des campagnes saisonnières et des temps forts de l'année et contribuer à la coordination des actions.



À VOTRE SERVICE

Une équipe disponible et réactive pour faciliter les échanges avec **POLLENIZ**, répondre aux sollicitations et assurer un accompagnement de proximité.

UN ACCOMPAGNEMENT AU RYTHME DES ACTIONS DE L'ANNÉE

2025



Adhésions des collectivités



Chenilles processionnaires du chêne



Chenilles processionnaires du pin



VESP'Action : régulation des frelons asiatiques à pattes jaunes



Rongeurs aquatiques envahissants



Espèces exotiques envahissantes végétales (inventaires, arrachage, plan de gestion)



Taupes / Corvidés



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Invisible parfois, indispensable toujours : le chargé d'accueil et de suivi administratif des adhérents est un maillon essentiel de la relation adhérents et de la réussite des actions associatives.

Loire-Atlantique (44)
Maryse & Anaïs

Mayenne (53)
Sylvie

Sarthe (72)
Sandrine

Vendée (85)
Sabrina & Sandrine

GESTION DES CHENILLES PHYTOPHAGES ET URTICANTES



Laurent ECKERT
Technicien



Sébastien BRARD
Technicien



MISSIONS

En 2025, les actions conduites par **POLLENIZ** en matière de gestion des chenilles phytophages et urticantes ont principalement concerné trois espèces à enjeux sanitaires et environnementaux :

- la chenille processionnaire du chêne,
- la chenille processionnaire du pin,
- le bombyx cul brun.

De manière plus ponctuelle, des interventions ont également été réalisées contre la pyrale du buis, espèce phytophage non urticante.

Ces espèces, formes larvaires de papillons nocturnes, présentent des cycles biologiques distincts mais génèrent des impacts similaires sur les milieux naturels, la santé et les activités humaines.

LES ENJEUX

Les nuisances associées à ces espèces sont multiples :

■ SUR LES VÉGÉTAUX :

Les chenilles consomment d'importantes quantités de feuillage, entraînant un affaiblissement des arbres hôtes. Cela se traduit par des pertes de croissance, une dégradation esthétique et, dans les cas les plus sévères, par la mortalité des arbres, notamment en situation de stress hydrique ou de pressions parasitaires cumulées.

■ SUR LA SANTÉ PUBLIQUE :

À partir du troisième stade larvaire, certaines espèces développent des poils urticants microscopiques, facilement disséminés dans l'air. Leur contact provoque des réactions cutanées, oculaires ou respiratoires, parfois graves. À ce titre, les chenilles processionnaires du chêne et du pin sont reconnues comme nuisibles à la santé humaine par la réglementation en vigueur (décret n°2022-686 du 25 avril 2022).



Bombyx cul brun

Retrouvez sa fiche biologique :



Processionnaires du pin

Retrouvez sa fiche biologique :



Processionnaires du chêne

Retrouvez sa fiche biologique :



■ SUR LA SANTÉ ANIMALE :

Les animaux domestiques et d'élevage peuvent être gravement affectés (atteintes oculaires, nécroses, troubles respiratoires), pouvant aller jusqu'à des situations nécessitant l'euthanasie. Des faits avérés notamment sur les chiens, les chevaux ou les moutons.

■ SUR L'ÉCONOMIE LOCALE :

Les infestations ont un impact direct sur les territoires à vocation touristique, les espaces de loisirs et l'hôtellerie de plein air, générant des coûts de gestion et des pertes d'attractivité.

ORGANISATION DES ACTIONS EN PAYS DE LA LOIRE

Afin de prévenir des risques sanitaires liés à la présence de ces chenilles, d'une part, et de limiter leur prolifération et leurs nuisances d'autre part, **POLLENIZ** déploie plusieurs actions : la prévention par la communication, la surveillance et la lutte.

PRÉVENTION

Dans le cadre de ses missions, **POLLENIZ** affirme pleinement son rôle d'animation territoriale en proposant aux collectivités une diversité de formats d'interventions adaptés aux enjeux locaux : réunions publiques, actions de sensibilisation, animations pédagogiques, diffusion de supports d'information et communication digitale. En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'association développe une démarche proactive visant à renforcer les temps d'échange entre acteurs locaux, élus, techniciens et habitants, afin de mieux partager les connaissances sur les cycles biologiques des espèces, les périodes à risque et les conduites à tenir. Cette animation constitue un levier essentiel pour favoriser la compréhension des enjeux sanitaires et environnementaux, mais aussi pour encourager l'adhésion à des démarches de lutte collective. En

tant qu'acteur associatif, **POLLENIZ** joue un rôle central dans la diffusion active de l'information et la mobilisation des publics, en promouvant des gestes de prévention simples (éviter le contact avec les chenilles ou les nids, s'équiper lors des travaux, protéger les publics sensibles) et en contribuant à structurer une réponse coordonnée à l'échelle des territoires. Ces actions de prévention sont principalement soutenues par les collectivités territoriales et l'ARS.

SURVEILLANCE

La surveillance constitue un pilier essentiel du dispositif. **POLLENIZ** assure un suivi régulier des populations, notamment de leurs périodes d'émergence, à travers un réseau de sites d'observation régional et le monitoring annuel des vols de papillons. Ces dispositifs permettent d'analyser les dynamiques d'infestation, d'anticiper les pics d'activité et d'adapter les interventions au plus près des réalités du terrain. Cette veille structurée contribue ainsi à une gestion plus réactive, ciblée et efficiente des moyens mobilisés.

LUTTE

POLLENIZ met en œuvre chaque année des campagnes de lutte collective, organisées selon les cycles biologiques des espèces ciblées :

- mi-avril à juin pour la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun,
- septembre à mars pour la chenille processionnaire du pin.

Ces dispositifs s'adressent aux adhérents de l'association.

Les particuliers et les professionnels (gestionnaires de copropriété, hôtellerie de plein air, etc.) peuvent s'inscrire facilement via le site internet de **POLLENIZ**. S'agissant des collectivités, des conventions sont généralement mises en place afin d'encadrer les interventions, pouvant inclure une participation

financière, notamment lorsque celles-ci concernent les administrés.

Selon l'espèce concernée, différentes méthodes de lutte peuvent être mises en œuvre, de manière isolée ou combinée, afin d'optimiser l'efficacité des interventions :

■ **POUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET LE BOMBYX CUL-BRUN :**

POLLENIZ privilégie une approche de lutte respectueuse de l'environnement en s'appuyant sur des solutions de biocontrôle. La technique principale repose sur **la pulvérisation d'un produit phytopharmaceutique** à base de *Bacillus thuringiensis*, une bactérie naturellement présente dans l'environnement et sans danger pour l'Homme, les animaux et la biodiversité.

Les interventions sont réalisées par des opérateurs formés, dans des conditions encadrées, sur le feuillage des arbres infestés. Une fois ingérée par les chenilles lors de leur alimentation, la bactérie agit spécifiquement sur leur système digestif, entraînant leur mortalité en quelques jours. Le produit présente une rémanence d'environ une dizaine de jours après application et conserve son efficacité après séchage, y compris en cas d'intempéries modérées.

Grâce à une programmation adaptée aux stades larvaires et à une organisation collective des interventions, **POLLENIZ** obtient des taux d'efficacité généralement compris entre 80 et 100 %, contribuant ainsi à limiter significativement les infestations et les risques associés.

Lutte microbiologique par pulvérisation au Bacille de Thuringe



■ **POUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN :**

Compte tenu du cycle biologique spécifique de cette espèce, **POLLENIZ** met en œuvre une stratégie de lutte intégrée reposant sur la combinaison de plusieurs techniques complémentaires, mobilisées en fonction des contextes locaux :

- **Piégeage des papillons par phéromones :** installation de pièges permettant de capturer les mâles, réduisant ainsi les accouplements et limitant les pontes futures. Ce dispositif contribue également au suivi des périodes de vol,



Piégeage par phéromones

- **Lutte microbiologique par pulvérisation :** mise en œuvre selon le même principe que pour les autres espèces, avec des interventions ciblées sur les jeunes stades larvaires afin de maximiser l'efficacité du traitement,

- **Échenillage mécanique** : retrait et destruction des nids de chenilles, réalisé depuis le sol ou à l'aide d'une nacelle, notamment dans les zones à forte fréquentation ou à enjeux sanitaires,

Échenillage mécanique



- **Piégeage des chenilles en procession** : installation de dispositifs sur les troncs des arbres pour intercepter les chenilles lors de leur descente vers le sol, limitant ainsi les risques de contact avec les usagers,



Piégeage des chenilles

- **Lutte biologique par prédation** : installation et suivi de nichoirs favorisant la présence de prédateurs naturels, notamment la mésange bleue et la mésange charbonnière, contribuant à une régulation durable des populations.



Prédation par les mésanges

L'expertise de **POLLENIZ** réside dans sa capacité à combiner ces différentes méthodes au sein de programmes de lutte coordonnés et adaptés aux réalités du terrain ainsi qu'aux enjeux des collectivités. Dans cette logique, **POLLENIZ** recommande de mobiliser plusieurs techniques de manière complémentaire afin de garantir une efficacité optimale des interventions. Cette approche intégrée permet d'agir à différents stades du cycle biologique des espèces, de renforcer l'impact global des actions menées et d'améliorer leur durabilité, tout en maîtrisant leur impact environnemental.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux campagnes de lutttes collectives contre les chenilles processionnaires (du pin, du chêne et le bombyx cul brun) s'effectue chaque année auprès de **POLLENIZ**, principalement via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'association. Cette inscription est ouverte aux particuliers, professionnels et collectivités adhérents, l'accès aux interventions étant conditionné à l'adhésion annuelle à **POLLENIZ**, conformément à son statut associatif.

Les campagnes sont organisées par secteur géographique et selon les cycles biologiques des espèces, afin d'assurer une intervention collective et cohérente à l'échelle des territoires. Les traitements sont planifiés en fonction des périodes à risques : notamment au printemps pour la processionnaire du chêne et le bombyx cul brun, et à l'automne-hiver pour la processionnaire du pin.

Les interventions concernent principalement les arbres hôtes identifiés comme sensibles. La chenille processionnaire du pin se développe exclusivement sur les résineux tels que les pins et les cèdres, tandis que la processionnaire du chêne est inféodée aux chênes. Une bonne identification des essences est donc essentielle en amont de l'inscription afin de garantir la pertinence des actions de lutte. Une fois l'inscription validée, les adhérents sont informés des

périodes de passage des équipes et des conditions nécessaires au bon déroulement des interventions (accessibilité des parcelles, protection des biens et respect des consignes de sécurité).

Cette organisation permet de mutualiser les moyens, d'optimiser les déplacements des équipes et de proposer des interventions à un coût maîtrisé dans le cadre de la lutte collective.



Mésanges dans un nichoir installé sur un pin

BILAN RÉGIONAL DES LUTTES COLLECTIVES

Le printemps 2025 a favorisé le développement des insectes, notamment des chenilles. Cette situation s'est traduite par une augmentation des demandes et des interventions liées à la processionnaire du chêne, avec une hausse du nombre de particuliers concernés ainsi que du nombre d'arbres traités.

Le constat est similaire pour la processionnaire du pin, pour laquelle le nombre d'interventions a également progressé par rapport à 2024, aussi bien avec la méthode classique de pulvérisation de bacille de Thuringe qu'avec les méthodes alternatives.

LUTTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE

	Nombre d'interventions chez les particuliers et les professionnels	Nombre de communes avec interventions	Nombre de collectivités avec interventions*	Nombre d'arbres traités
Pulvérisation microbiologique	77	43	9	1 066

*interventions sur les espaces verts

LUTTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

	Nombre d'interventions chez les particuliers et les professionnels	Nombre de communes avec interventions	Nombre de collectivités avec interventions*	Nombre d'arbres traités
Pulvérisation microbiologique	1 251	160	32	12 632

*interventions sur les espaces verts

	Nombre d'interventions chez les particuliers et les professionnels	Nombre de communes avec interventions	Nombre de collectivités avec interventions*	Nombre de pièges installés	Nombre d'interventions de maintenance	Pièges vendus sans pose par POLLENIZ
Piégeage des chenilles	284	48	20	315	601	51

*interventions sur les espaces verts

	Nombre d'interventions chez les particuliers et les professionnels	Nombre de communes avec interventions	Nombre de collectivités avec interventions*	Nombre de nichoirs installés	Nombre d'interventions de maintenance	Nichoirs vendus sans pose par POLLENIZ
Prédation par les mésanges	8	3	3	7	128	31

*interventions sur les espaces verts

	Nombre de nids de chenilles	Nombre d'arbres traités	Nombre de communes avec interventions
Retrait des nids	2 782	2 545	15

	Nombre de collectivités avec interventions*	Nombre de pièges à phéromones	Nombre de capsules de phéromones vendues	Nombre d'interventions d'installations et de retraits des pièges
Piégeage des papillons	3	38	185	50

*interventions sur les espaces verts

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA LUTTE COLLECTIVE 2025

ENTRETIENS AVEC :



Sébastien BRARD
Technicien en Vendée

Pouvez-vous revenir sur le début de la campagne 2025 en Vendée ?

À la demande de la commune de Landeronde, j'ai réalisé une intervention préventive dans la cour de l'école afin de limiter les risques d'urtication liés à la chenille processionnaire du chêne. Il s'agissait de la seule intervention sur cette espèce cette année, le département restant globalement peu impacté.

Comment s'est déroulée la campagne de lutte contre la chenille processionnaire du pin ?

La campagne de traitement biologique a débuté dès le 2 septembre, avec une présence déjà constatée de chenilles aux stades L1 et L2. Le nombre de participants, particuliers et professionnels, était en légère hausse avec **658 inscrits**. Côté collectivités, j'ai assuré des interventions sur les espaces verts de **11 communes**, dont un périmètre élargi sur l'ensemble des rues de La Tranche-sur-Mer.

Quelles ont été les conditions de travail cette année ?

Les conditions météorologiques ont été globalement favorables jusqu'à mi-octobre, puis il a fallu adapter les interventions aux épisodes de vent et de pluie. Comme les années précédentes, environ la moitié des chantiers ont été réalisés en collaboration avec **BIONE**, ce qui a permis de maintenir une bonne capacité opérationnelle.

Qu'observez-vous sur l'efficacité des traitements et les retours du terrain ?

Les premières processions ont été observées fin octobre sur les communes littorales. L'efficacité des traitements a été globalement très satisfaisante, avec très peu de retours négatifs des usagers. Les dernières interventions ont été réalisées à partir de décembre.

Y a-t-il eu une évolution sur les dispositifs complémentaires ?

Oui, la campagne s'est poursuivie avec la mise en place et la maintenance d'**Écopièges®**, avec une dizaine de demandes supplémentaires par rapport à l'année précédente, signe d'une sensibilisation croissante des usagers et des collectivités.



Laurent ECKERT
Technicien en Loire-Atlantique

Comment s'est déroulée la campagne 2025 sur votre territoire ?

Nous avons observé une hausse des inscriptions sur les chenilles processionnaires du chêne et le bombyx cul brun. Cette dynamique semble liée à l'inquiétude générée par un épisode de pullulation de la lithosie quadrille, qui a marqué le littoral entre Mesquer et Pornic à la fin de l'été précédent et dont des signalements sont réapparus dès le printemps.

Au total, nous sommes intervenus auprès de **77 adhérents** (particuliers et professionnels), ainsi que sur les espaces verts de **8 communes**, sur la période de fin avril à fin mai. Nous sensibiliserons le territoire en 2026 afin de répondre aux risques sanitaires.

Quelles ont été les actions menées sur la chenille processionnaire du pin ?

Dès mi-mai, nous avons engagé des dispositifs complémentaires dans le cadre de la lutte contre la processionnaire du pin. Cela inclut le déploiement de pièges connectés dans le cadre du **projet URTIQUAND** sur le secteur de Pen Bron à La Turballe, ainsi que l'installation de **50 pièges à phéromones** sur deux secteurs de Saint-Nazaire.

En parallèle, dans le cadre de la **Surveillance Biologique du Territoire** coordonnée par Francine GASTINEL, **10 pièges à papillons** ont été positionnés sur **8 communes du littoral**, de La Turballe aux Moutiers-en-Retz. Les captures ont débuté début juin avec deux pics marqués mi-juin et mi-juillet, probablement favorisés par des conditions climatiques chaudes.

Comment s'est organisée la campagne au fil de la saison ?

Entre juillet et août, nous avons réalisé les maintenances des **Écopièges®** chez les adhérents. La lutte par pulvérisation a débuté mi-septembre, avec des stades larvaires précoces (L1) observés sur le littoral.

Le nombre de participants a progressé, atteignant **642 inscrits** contre 545 en 2024. Côté collectivités, **21 communes** ont participé à la campagne contre 19 l'année précédente, dont 9 avec une participation financière aux interventions réalisées chez les administrés.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées sur le terrain ?

Les conditions météorologiques ont été favorables jusqu'à la troisième semaine d'octobre, avant de nécessiter une adaptation quotidienne des interventions.

Malgré cela, **570 interventions** ont été réalisées chez les adhérents et les interventions programmées sur les espaces verts des collectivités ont été assurées.

Quels sont les retours sur l'efficacité des interventions ?

Les retours ont été globalement positifs. Seuls **12 adhérents** ont signalé un défaut d'efficacité. Après analyse, ces situations s'expliquent principalement par des interventions précoces ou des éclosions tardives. En majorité, les taux de mortalité observés étaient compris entre **80 et 100 %**, confirmant l'efficacité des traitements.

Au total, **2 782 nids** ont été retirés sur **2 545 arbres**, avec une tendance à la baisse des infestations sur les secteurs historiques de lutte.

Quelles actions complémentaires ont été menées ?

Nous avons poursuivi la stratégie intégrée en alternant les techniques selon les conditions météo : pose et maintenance de pièges à chenilles, lutte biologique par **nichoirs à mésanges** (123 nichoirs avec un taux d'occupation de 56 %), et échenillage mécanique à partir de fin novembre.

Nous avons également été sollicités par 4 nouvelles collectivités, en complément des 10 déjà engagées, sur des sites sensibles comme Pornic, où **162 interventions** ont été réalisées hors domaine public.

Comment résumeriez-vous la campagne 2025 ?

Le cycle observé cette année confirme une dynamique structurée :

- pics de vols en juin et juillet
- présence de jeunes larves dès fin août
- premières processions en décembre
- phase principale de processions entre février et mars

Globalement, le niveau d'infestation est resté faible à modéré, notamment sur les secteurs où la lutte est régulière et bien coordonnée avec les collectivités.

Un mot sur les autres interventions et la dynamique territoriale ?

En complément, des interventions ont été réalisées sur la pyrale du buis dans plusieurs communes à enjeu patrimonial, ainsi que sur des épisodes récurrents de lithosie quadrille ayant nécessité un renforcement de la communication et une approche de conseil auprès des collectivités et du grand public.

Un dernier message ?

Cette campagne confirme l'importance de la mobilisation collective. Nous remercions l'ensemble des adhérents et des collectivités pour leur confiance et leur engagement, qui restent essentiels à l'efficacité des actions menées.

PERSPECTIVES 2026

PRÉVENTION

En 2026, **POLLENIZ** poursuivra et renforcera ses actions de prévention, en s'appuyant notamment sur le **Bulletin de Santé du Végétal** ainsi que sur le **réseau JEVI**, animé par Francine GASTINEL. L'objectif sera d'amplifier la diffusion de l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire, en particulier à travers le développement d'animations à destination du grand public, en partenariat avec les collectivités, ainsi que des actions ciblées auprès des agents territoriaux (réunions techniques, formations, échanges de pratiques).

Un effort particulier sera porté sur l'amélioration des outils de communication, avec la mise à jour des supports existants ainsi que l'optimisation des listes de diffusion (mailings et SMS), afin de garantir une information plus réactive, ciblée et adaptée aux enjeux locaux.

SURVEILLANCE

La dynamique de surveillance sera poursuivie et consolidée en 2026, à travers la continuité des missions de **Surveillance Biologique du Territoire**. Le projet **URTIQUAND** constituera également un axe structurant, permettant de renforcer les connaissances, d'affiner le suivi des populations et d'améliorer l'anticipation des risques à l'échelle régionale. Cette vigilance permanente reste un élément clé d'aide à la décision et d'adaptation des stratégies de lutte.

LUTTE

Les actions de lutte engagées en 2025 seront reconduites en 2026, en partenariat étroit avec les collectivités, ainsi qu'à destination des particuliers et des professionnels adhérents. L'objectif est de maintenir une continuité opérationnelle tout en adaptant les interventions aux évolutions des populations et aux retours du terrain.

Par ailleurs, **POLLENIZ** engagera une réflexion sur l'amélioration de ses offres de service, notamment en matière d'opérationnalité, à travers des investissements matériels et humains. Cette démarche vise à renforcer les conditions d'intervention, à améliorer le bien-être des opérateurs et à garantir un haut niveau de qualité de service, en cohérence avec les attentes des adhérents et des collectivités. Notre objectif est de vous satisfaire et de répondre à vos besoins grandissants.

UNE AMBITION PARTAGÉE

L'ensemble de ces orientations vise à conforter la position de **POLLENIZ** comme acteur de référence, voire incontournable, dans la **gestion des chenilles urticantes et phytophages** en Pays de la Loire. Cette dynamique repose sur un objectif central : permettre aux adhérents et aux collectivités de continuer à accéder à des solutions de lutte collective efficaces, accessibles et économiquement soutenables.

CHIFFRES CLÉS



Processionnaire du chêne en Loire-Atlantique

1066 chênes traités

43 communes participantes

77 particuliers ou professionnels

Processionnaire du pin en Pays de la Loire

Lutte collective :

12 632 pins traités

160 communes participantes

1 251 particuliers ou professionnels

Méthodes alternatives :

2 782 cocons prélevés

315 Écopièges® posés / **51** pièges vendus

7 nichoirs installés / **31** nichoirs vendus

38 pièges à phéromones posés

RÉGULATION DU FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES



Jérémy GOURDIEN
Réfèrent régional
frelon asiatique à
pattes jaunes



Introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France en 2004, le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*) s'est depuis largement répandu sur l'ensemble du territoire national et poursuit son expansion vers les pays voisins. Cette Espèce Exotique Envahissante a entraîné des conséquences négatives sur l'économie, l'environnement et la santé publique.

LES ENJEUX

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Vespa velutina nigrithorax est un **ravageur des colonies d'abeilles** et sa prédation est un facteur supplémentaire de fragilisation des colonies déjà affaiblies par bien d'autres facteurs (maladies, pesticides...). La présence du frelon asiatique à pattes jaunes est devenue économiquement inquiétante pour l'apiculture, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En plus des abeilles domestiques, le spectre des proies du **frelon asiatique à pattes jaunes** est large, ce qui suggère qu'il peut avoir un impact considérable sur la biodiversité locale d'insectes notamment sur les pollinisateurs sauvages.

La menace du frelon asiatique à pattes jaunes sur la biodiversité peut aussi se faire de façon indirecte à cause de l'impact négatif de mauvaises pratiques (piégeage massif, destructions des nids non respectueuses de l'environnement,...).

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Si l'agressivité du **frelon asiatique à pattes jaunes** en tant qu'individu n'en fait pas un ennemi des populations, sa faculté à défendre son nid de façon soudaine et violente pose problème. Conjuguée à une présence massive de nids en zone urbanisée, cela représente une source importante de risques de piqûres et un facteur de stress très important lors

de la découverte de nids proches de populations sensibles ou de zones très fréquentées (parcs, campings, marchés de plein air...).

Enfin, un autre risque se fait jour avec la montée en puissance de la présence du frelon à pattes jaunes : celui lié aux initiatives de particuliers qui se lancent eux-mêmes dans la destruction de leur nid ou de groupes de personnes se lançant dans la destruction généralisée des nids sans prendre les dispositions nécessaires, que ce soit au plan technique, réglementaire ou sécuritaire. Cela peut conduire à des accidents qui peuvent être lourds de conséquences.

RÉGLEMENTATION

Au niveau réglementaire, le frelon est classé en danger sanitaire de catégorie 2, au titre de son impact sur les abeilles (arrêtés ministériels du 26/12/2012 et 29/07/2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales). Il figure également sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018, du MTES, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des **espèces animales exotiques envahissantes** sur le territoire métropolitain.

Les dangers sanitaires de catégorie 2 sont ceux pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de **prévention**, de **surveillance** ou de **lutte**, définies ou approuvées par l'autorité administrative.

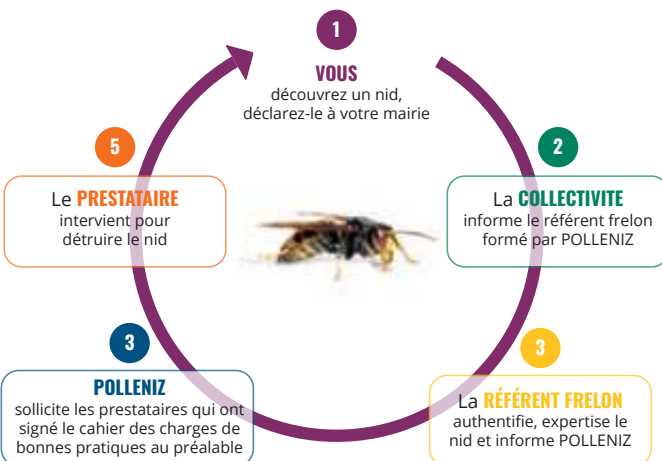
Au niveau européen, le **frelon asiatique à pattes jaunes** est réglementé au titre des Espèces Exotiques Envahissantes pour son impact sur la biodiversité (Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil).

POURQUOI LE VESP'ACTION?

Depuis 2009, sous l'impulsion de l'État, **POLLENIZ** a mené une mission d'épidémiosurveillance sur l'espèce visant à mesurer son expansion, accroître les connaissances scientifiques, informer et communiquer sur l'espèce et les bonnes pratiques de destruction. S'en est suivi en 2015, la création d'un **Plan d'Action Collectif** pour répondre aux besoins des collectivités et diminuer l'impact de l'espèce, en particulier sur la biodiversité et la santé publique.

Ce dernier était axé sur une incitation à la destruction des nids au moyen d'une prise en charge financière partagée entre la collectivité et le particulier, avec le recours à des entreprises spécialisées respectant un cahier des charges et une charte de qualité.

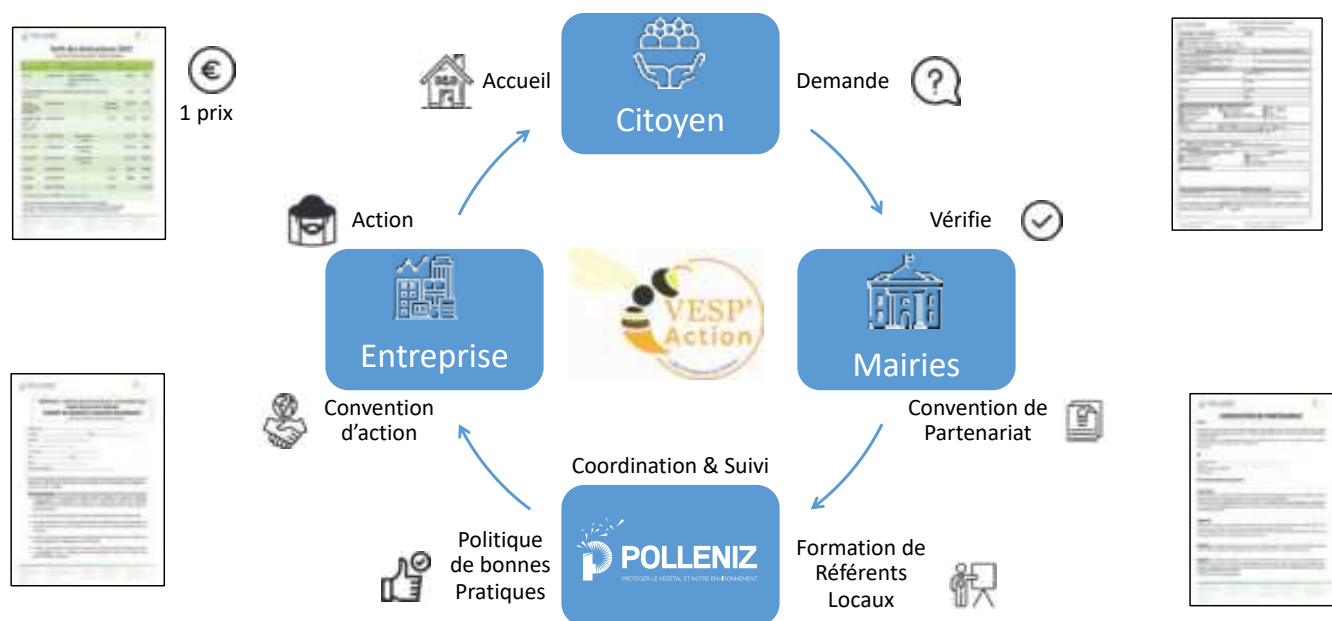
D'un point de vue technique, il reposait sur les recommandations (réglementation, bonnes pratiques de destruction) de la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 ayant pour objet la définition des mesures de surveillance, de



prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon à pattes jaunes *Vespa velutina nigritorax* sur les colonies d'abeilles domestiques sur le territoire national.

Suite à l'arrêt du financement régional, le PAC frelon a été remplacé en 2022 par le **VESP'Action**. Seule l'organisation financière a changé. La mission d'animation, de suivi administratif et technique étant désormais financée sur la base d'un forfait unique, sollicité auprès de chacune des collectivités souhaitant souscrire au schéma de lutte.

VESP'ACTION : ORGANISATION GÉNÉRALE



QUEL EST LE RÔLE DE POLLENIZ ?

LA SURVEILLANCE

Le particulier est souvent considéré comme le premier observateur, car souvent à l'origine des signalements lorsqu'il découvre ou suspecte un nid. Diverses actions de communication portées par **POLLENIZ** et les collectivités permettent de maintenir un niveau d'information et d'alerte suffisant. La surveillance se base également sur la constitution d'un réseau élargi de référents-experts au sein de chaque collectivité volontaire. Des élus, agents, ou bénévoles sont formés par **POLLENIZ** à la reconnaissance de l'espèce et des nids. Leur mission est de vérifier chaque signalement de particulier et lorsque ceux-ci s'avèrent correspondre à du frelon asiatique, d'engager la procédure de demande de destruction via le remplissage d'une fiche de transfert de l'information remise à **POLLENIZ**.

LA PRÉVENTION

Même si *Vespa velutina* est déjà très présent sur le territoire ligérien, la prévention est toujours utile et importante, notamment pour :

- Informer sur le cycle de développement de l'espèce selon les saisons (incitation à la recherche des pré-nids, plus facile à faire détruire...),
- Informer sur la nécessité d'une remontée et transmission rapides des observations aux référents municipaux,
- Ne pas banaliser les risques liés à la présence de l'espèce et ses enjeux,
- Prévenir des risques encourus par les tentatives de destruction individuelles.

La prévention porte principalement sur un plan de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des élus.



Frelon sur fruit

LA LUTTE COLLECTIVE

Elle repose sur la destruction des nids réalisée par des professionnels de la désinsectisation. Pour répondre aux collectivités soucieuses de lutter contre l'insecte dans de bonnes conditions administratives, réglementaires et techniques, **POLLENIZ** s'est donné pour objectifs :

- D'apporter un service aux administrés, perçu comme une action mise en place par la collectivité,
- De mieux organiser les interventions afin de répondre rapidement aux demandes en périodes de pointe,
- De moraliser les pratiques des opérateurs, tant sur le plan réglementaire que technique et environnemental, garantissant de surcroît des destructions à des coûts maîtrisés et harmonisés sur l'ensemble du territoire,
- De s'assurer de la bonne couverture du territoire et augmenter ainsi l'efficacité de l'action,
- De faciliter le circuit « demande-réponse » : un interlocuteur unique, du signalement à la destruction.

En conséquence, afin de garantir que la lutte se passe dans de bonnes conditions, une charte régionale des bonnes pratiques a été élaborée pour encadrer les entreprises de désinsectisation prestataires volontaires. Elle reprend les points-clefs du mode opératoire conseillé par la note de service ministérielle.

Le coût des interventions est supporté par les collectivités et les particuliers. Chaque commune ou communauté de communes choisit le montant qu'elle veut allouer à la lutte et définit le taux de prise en charge qu'elle souhaite (en pourcentage, sous forme de forfaits...). La répartition 50-50% est la plus largement adoptée.



BILAN RÉGIONAL

FORMATION DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX

Depuis 2015, 862 personnes ont participé aux sessions de formation et d'information destinées aux référents communaux, dont 42 en 2025 réparties sur 5 sessions (4 en Loire-Atlantique et 1 en Mayenne).

Ces dernières années, le nombre de référents formés, principalement des agents territoriaux, reste relativement stable. Cela s'explique par le faible nombre de nouvelles communes adhérentes et par le fait que les formations répondent désormais surtout aux besoins liés au renouvellement ou au remplacement des référents au sein des collectivités.

NOMBRE DE COMMUNES AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC POLLENIZ

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDÉE	TOTAL RÉGION
2018	124	62	20	19	225
2019	114	46	19	19	198
2020	122	49	24	18	213
2021	122	53	22	9	206
2022	110	54	10	4	178
2023	110	48	12	0	170
2024	103	46	9	0	158
2025	93	43	7	0	143

La légère baisse du nombre de communes engagées en 2025 s'explique par un ensemble de facteurs à la fois organisationnels, économiques et contextuels.

D'une part, la volonté de **POLLENIZ** de renforcer la qualité des interventions, en encourageant le recours à des entreprises certifiées **CEPA (norme portée par PROSANE)**, a engendré une période d'hésitations, réticences de la part des communes et des entreprises habituellement partenaires. Certaines d'entre elles n'étant pas certifiées,

ou ne souhaitant pas l'être, des communes attachées à leurs prestataires habituels ont préféré contractualiser directement avec elles, en dehors du dispositif **VESP'Action**.

Même si en cours de saison, **POLLENIZ** a revu son niveau d'exigence à la baisse et autorisé des entreprises non titulaire de la certification à s'engager dans le nouveau schéma de lutte, cela a généré une certaine instabilité, le désengagement de quelques communes et a affaibli la dynamique collective.

D'autre part, une légère hausse des tarifs (forfait d'adhésion et coûts des destructions) a pu constituer un frein pour certaines collectivités qui n'ont pas beaucoup de nids à faire détruire. Cet effet a été accentué par le contexte de 2024, année marquée par une faible pression du frelon asiatique à pattes jaunes : moins de nids, donc moins de sollicitations et une mobilisation moindre des administrés. Ce relâchement a conduit certaines communes à retarder leur réengagement en 2025, voire à considérer tardivement que l'adhésion n'était plus prioritaire, une fois la saison déjà bien avancée.

Enfin, l'essor du piégeage, désormais mieux reconnu et promu, notamment par le monde apicole, a introduit une forme de concurrence dans les stratégies de lutte. Certaines communes ont ainsi hésité entre investir dans des dispositifs de piégeage ou maintenir leur participation au financement des destructions de nids.

L'ensemble de ces éléments contribue à expliquer une baisse modérée mais notable de l'engagement des communes en 2025.

NOMBRE DE CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES SPÉCIALISÉS

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL RÉGION
2018	13	5	4	5	27
2019	15	10	4	4	33
2020	16	9	5	4	34
2021	21	7	4	2	34
2022	22	7	3	1	33
2023	22	7	1	0	30
2024	18	7	3	0	28
2025	17	4	1	0	22

Malgré la période d'incertitude évoquée précédemment, liée à la volonté de renforcer les exigences envers les entreprises via l'intégration de la certification, le nombre de prestataires

est globalement resté stable. Cette stabilité est particulièrement visible en Loire-Atlantique, où le volume de destructions demeure le plus important.

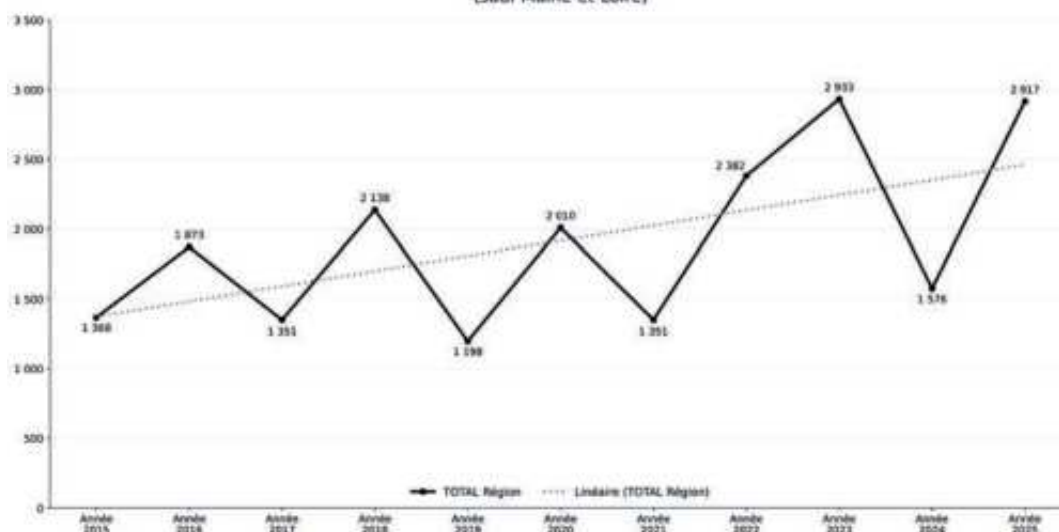
Nid de frelons asiatiques à pattes jaunes



NOMBRE DE NIDS DÉTRUITS POUR LES COMMUNES ET LES PRESTATAIRES SIGNATAIRES

	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	TOTAL RÉGION
2015	1 329	39	0	0	1 368
2016	1 592	113	59	109	1 873
2017	1 102	116	7	126	1 351
2018	1 629	301	37	171	2 138
2019	959	95	22	122	1 198
2020	1 634	190	42	144	2 010
2021	1 183	94	17	57	1 351
2022	1 914	326	24	118	2 382
2023	2 653	250	30	0	2 933
2024	1 498	71	7	0	1 576
2025	2 486	393	38	0	2 917

Évolution du nombre de nids détruits, de 2015 à 2025 en Pays de la Loire dans le cadre du schéma de lutte (sauf Maine-et-Loire)



SYNTHÈSE RÉGIONALE

Constat d'une augmentation des populations vis-à-vis de l'année précédente à l'image de ce qui a pu être observé sur le reste du territoire national. Entre 2024 et 2025, le nombre de nids détruits a augmenté de 85%, malgré une baisse d'environ 10% du nombre de communes engagées. Cette hausse des destructions reflète une augmentation de la population en 2025, également constatée à l'échelle nationale. Cela conduit presque à une

année record au niveau du nombre de nids détruits dans le cadre de notre schéma de lutte (seule 2023 était supérieure mais avec un nombre de communes engagées supérieur +16% environ). La loi du 14 mars 2025 visait à structurer la lutte contre le **frelon asiatique à pattes jaunes** à l'échelle nationale et locale sur la base du plan national rédigé par l'**AFSE**¹ (GDS² France et FREDON France). Le dispositif repose sur la définition d'orientations

¹AFSE : Association Française Sanitaire et Environnementale / ²GDS : Groupement de Défense Sanitaire

nationales et d'indicateurs permettant de suivre les actions de surveillance, de prévention, de piégeage sélectif et de destruction des nids. A l'échelon des Pays de Loire, le pilotage et la coordination sont assurés par **POLLENIZ** et le **GDS**. La loi prévoit par ailleurs la mobilisation de financements publics et privés pour soutenir l'information du public, la recherche scientifique, le développement de méthodes de prévention efficaces et les actions de lutte. Elle devrait aussi introduire un mécanisme d'indemnisation des pertes économiques subies par les apiculteurs. Toutefois, la mise en œuvre concrète de ces mesures dépend encore de la **publication des décrets d'application**, attendus pour préciser les modalités opérationnelles dans les territoires.

ÉVOLUTIONS 2026

- L'utilisation du **pyrèthre végétal naturel** devient obligatoire, avec une teneur minimale en **PBO (pipéronyl butoxide)**. Ce produit, plus respectueux de l'environnement et moins persistant, s'inscrit dans les orientations du plan national.
- Le démontage des nids traités ne sera donc plus systématique en raison des propriétés particulières du **pyrèthre**, sauf cas particuliers et exigence de la collectivité et sous réserve d'un affichage/balisateur adéquats, notamment dans les espaces publics. Cette évolution pourrait permettre de réduire les coûts pour les collectivités, les interventions devenant plus rapides.
- L'utilisation du **pistolet lanceur de billes insecticides** est désormais intégrée au cahier des charges. Elle reste toutefois limitée à des situations spécifiques, lorsque les autres méthodes ne sont pas adaptées, notamment pour des raisons d'accessibilité ou de sécurité.

RETROUVEZ LA LISTE DES
COMMUNES QUI ONT
SIGNÉ LA CONVENTION
VESP'ACTION AVEC POLLENIZ
ACTUALISÉE ANNUELLEMENT



CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



2 917 nids détruits en Pays de la Loire en 2025

42 référents communaux formés en 2025 lors de 5 sessions

862 référents communaux formés depuis 2015

143 communes signataires d'une convention avec **POLLENIZ** en 2025

22 conventions passées avec des prestataires de services spécialisés

Frelon asiatique à pattes jaunes



RÉGULATION DES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



Damien PADIOLLEAU
Technicien
Réfèrent régional RAE



Dans le cadre de la gestion des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, les **Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)**, notamment le **ragondin** (*Myocastor coypus*) et le **rat musqué** (*Ondatra zibethicus*) constituent un enjeu majeur pour les territoires, tant sur les plans écologique, sanitaire qu'économique. Leur prolifération impacte directement les milieux aquatiques, fragilise les ouvrages hydrauliques et engendre des coûts significatifs pour les collectivités.

Face à cet enjeu, **POLLENIZ** s'inscrit depuis plusieurs années comme un acteur structurant, fort d'un historique solide et d'une expertise reconnue dans l'organisation de la lutte collective. L'association a développé une approche territoriale intégrée, fondée sur l'animation de réseaux locaux et la coordination des acteurs, permettant d'assurer une gestion cohérente et efficace à l'échelle régionale.

La valeur ajoutée de **POLLENIZ** repose sur son maillage territorial, constitué d'un réseau dense de bénévoles et de référents locaux. Ce dispositif garantit une surveillance continue, une capacité d'intervention rapide et une mise en œuvre homogène des actions. L'animation de ce réseau constitue un levier essentiel pour maintenir la mobilisation, diffuser les bonnes pratiques et renforcer l'efficacité des campagnes de régulation.

Dans ce contexte, **POLLENIZ** met en œuvre un **Plan d'Action Régional** visant à organiser la **prévention**, la **surveillance** et la **lutte** contre ces espèces en Pays de la Loire. Ce dispositif repose sur une mobilisation coordonnée des collectivités, des opérateurs bénévoles et des partenaires techniques, ainsi que sur différentes méthodes de régulation encadrées, principalement le piégeage et le tir.

Cette section présente les actions menées en 2025 sur les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée, de la Mayenne et de la Sarthe, ainsi que les principaux résultats obtenus et les perspectives d'évolutions du dispositif.

LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

LE RAGONDIN

Le **ragondin** (*Myocastor coypus*) est un mammifère originaire d'Amérique du Sud, introduit en France au XIX^{ème} siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Il est aujourd'hui classé comme Espèce Exotique Envahissante. Ce rongeur, l'un des plus grands (environ 4 kg), vit dans des milieux humides variés : marais, rivières, étangs, fossés, en zones rurales comme urbaines. Herbivore peu sélectif, il consomme une grande diversité de plantes, jusqu'à 30 % de son poids par jour. Concernant sa reproduction, après une gestation de 132 jours, un couple peut engendrer jusqu'à 92 individus en deux ans. En France, il n'a pratiquement pas de prédateurs naturels à l'âge adulte.



Ragondins

LE RAT MUSQUÉ

Le **rat musqué** (*Ondatra zibethicus*), originaire d'Amérique du Nord et introduit en Europe au début du XX^{ème} siècle, est plus petit (30 à 40 cm, jusqu'à 1,5 kg). Lui aussi dépend des milieux aquatiques (étangs, rivières calmes, marécages, fossés) où il creuse des terriers ou construit des huttes. Principalement herbivore, il peut compléter son alimentation avec des organismes aquatiques en hiver (anodontes). Plus prolifique, un couple peut produire jusqu'à 420 descendants en deux ans.



Rat musqué

LES ENJEUX

ENJEUX SANITAIRES

Ces deux espèces sont porteuses de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux (zoonoses), en étant le plus souvent porteurs sains. Parmi elles : la **leptospirose**, la **toxoplasmose** et l'**échinococcose**. La leptospirose est une infection bactérienne transmise par l'urine contaminée, notamment dans l'eau ou les sols humides. La bactérie peut survivre plusieurs mois en milieu humide. Chez l'homme, la contamination se fait par contact avec une plaie ou une muqueuse. Après une incubation de 7 à 12 jours, les symptômes ressemblent à une grippe (fièvre, douleurs), puis peuvent évoluer vers des atteintes graves du foie, des reins, des poumons ou du système nerveux. L'hospitalisation est fréquente dans les formes sévères, et sans traitement antibiotique, la maladie peut être mortelle (environ 10 % des cas).

En 2024, **871 cas graves** ont été recensés en France dont **62 en Pays de la Loire**. Elle est à déclaration obligatoire depuis 2023, et peut laisser des séquelles durables dans certains cas.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET BIODIVERSITÉ

Sur le plan environnemental, le ragondin et le rat musqué provoquent une **dégradation importante des milieux** : consommation et destruction de la végétation, perturbation des fonds aquatiques, concurrence avec des espèces indigènes (comme les amphibiens et le campagnol amphibie) et dispersion de plantes invasives. Ils détériorent également les zones de reproduction de certains poissons.

Leurs terriers fragilisent les berges, entraînant **érosion, effondrements** et **envasement** des cours d'eau. Cela peut ralentir le courant, augmenter les coûts d'entretien et créer des risques d'accidents (effondrement sous le poids d'animaux, d'humains ou d'engins). Les galeries peuvent aussi contourner et affaiblir les ouvrages hydrauliques (vannes, digues), provoquant des **dysfonctionnements**, voire des **inondations** et des **dégâts importants**, notamment dans des installations sensibles comme les stations d'épuration.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Enfin, ces rongeurs causent des **pertes agricoles non négligeables en moyenne 32,50 € par ragondin et par an** et contribuent à l'augmentation des coûts de gestion des milieux aquatiques.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

AU NIVEAU EUROPÉEN

- **Règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014** relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes,
- **Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016** adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au **règlement (UE) n°1143/2014** du Parlement européen et du Conseil, sur laquelle figure le ragondin,
- **Règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la commission du 12 juillet 2017** portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le **règlement d'exécution (UE) 2016/1141** conformément au **règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil**, sur laquelle figure le rat musqué.

AU NIVEAU NATIONAL

AU TITRE DE L'AGRICULTURE :

- **Article L 252-1 du code rural et de la pêche maritime** relatif aux groupements communaux ou intercommunaux,
- **Article L251-3-1 du code rural et de la pêche maritime** relatif à la lutte afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins,
- **Arrêté du 6 avril 2007** relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués.

AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT (EEE) :

- **Arrêté du 29 janvier 2007** relatif au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement,
- **Arrêté du 14 février 2018** relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE envahissantes sur le territoire métropolitain.

AU TITRE DE LA POLICE :

- **Article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales** relatif aux missions de la police municipale pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 relatif à la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux.

ORGANISATION DE LA LUTTE

POLLENIZ a élaboré un **Plan d'Action Régional (PAR)** visant à structurer un programme de lutte collective contre les **RAE** sur le territoire ligérien. Ce document définit les modalités de prévention, de surveillance et de lutte contre les deux espèces concernées, à savoir le **ragondin** et le **rat musqué**, en cohérence avec le cadre réglementaire en vigueur et les spécificités territoriales des Pays de la Loire.

Deux méthodes de lutte sont mobilisées : le **piégeage au moyen de pièges-cages** (pièges de première catégorie) et le **tir** (au fusil ou à l'arc).

PIÉGEAGE

Dans le cadre des actions de lutte collective par **piégeage**, seul l'usage de **pièges-cages** est autorisé. Ce choix repose sur plusieurs fondements :

- Leur utilisation dispense de l'agrément de piégeur (**article 21 de l'arrêté du 29 janvier 2007**), favorisant ainsi l'implication d'un plus grand nombre de bénévoles,
- Leur **simplicité d'utilisation** et l'absence de contraintes spécifiques quant aux zones d'implantation,
- Leur **caractère non vulnérant**, permettant la libération d'espèces non ciblées capturées accidentellement,
- La **rapidité des opérations de relevé**, limitant le temps de présence sur site et par conséquent, les perturbations pour la faune.

Dégradations de berge occasionnées par des ragondins



Dans ce cadre, chaque **piégeur** engagé dans la lutte collective est titulaire d'une **carte nominative, validée annuellement**, ainsi que d'un **carnet de suivi**. La carte atteste de son intervention dans le dispositif coordonné par **POLLENIZ** lors des contrôles. Le carnet, dont la tenue et la restitution sont obligatoires, permet d'évaluer l'efficacité des actions menées, d'ajuster les stratégies si nécessaire, et de valoriser l'engagement des bénévoles, notamment en termes de temps consacré et de déplacements réalisés.

En complément, une **cartographie des secteurs piégés** est réalisée afin d'identifier les zones couvertes par les actions de lutte et celles restant à investir. Cet outil facilite, le cas échéant, le redéploiement des opérateurs.

L'évaluation de l'efficacité des opérations repose sur **l'analyse de la pression de piégeage dans le temps et dans l'espace**. À cette fin, plusieurs indicateurs sont systématiquement collectés : nombre de piégeurs actifs, nombre de pièges-cages utilisés, nombre de nuits-piège, nombre de captures par piégeur, ainsi que la localisation des zones piégées et leur typologie écologique. Ces données permettent de **calculer un indicateur d'efficacité**, à savoir le **nombre de captures par nuit-piège**. Plus cet indicateur est faible, plus la lutte est considérée comme efficace. Son évolution permet d'ajuster les moyens mobilisés (effectifs, matériel, durée des opérations).

TIR

La méthode de lutte par tir est également encadrée par une réglementation spécifique.

Afin de garantir l'efficacité des opérations, la sécurité des intervenants et la préservation de l'environnement, plusieurs principes d'intervention sont retenus :

- La réalisation des opérations en groupe, dans les secteurs les plus favorables (marais, étangs), permettant une meilleure coordination, une réduction des risques (notamment liés aux angles de tir et aux ricochets), une efficacité accrue et une gestion optimisée des cadavres,
- Une meilleure traçabilité des actions collectives, facilitant les missions de contrôle et de police de la chasse, notamment par l'établissement préalable d'une liste des participants,
- L'encadrement des interventions par les responsables des territoires de chasse, afin d'éviter les initiatives individuelles non coordonnées susceptibles de générer des risques en matière de sécurité et de cohabitation des usages,
- L'absence d'intervention durant les périodes de reproduction de l'avifaune, afin de limiter les perturbations liées aux tirs et à la présence humaine,
- L'organisation systématique de la collecte et de l'évacuation des cadavres vers la filière d'équarrissage, compte tenu des volumes potentiellement importants générés sur des périodes courtes.



Carnet de suivi 2025

En conclusion, les opérations de lutte collective par tir, mises en œuvre par **POLLENIZ**, contribuent à la régulation des populations de RAE tout en intégrant des exigences strictes en matière de sécurité, de santé publique et de préservation de l'environnement.

COMMUNICATION POLLENIZ-SENS

Le bulletin « **RAE Info** » a évolué en 2025 pour devenir la **newsletter SENS** (Sentinelle des Espèces impactant la Nature et la Santé). Destinée aux acteurs du réseau, elle assure une information régulière sur les actions menées en Pays de la Loire et valorise le rôle des piégeurs bénévoles, reconnus comme de véritables sentinelles de terrain. Cette évolution s'inscrit dans la dynamique du projet associatif de **POLLENIZ** et dans le renforcement de son action collective.

Par ailleurs, afin de développer et structurer le réseau de piégeurs tout en sensibilisant le grand public, des supports de communication (affiches et flyers) ont été diffusés dans les mairies partenaires. Personnalisables selon les territoires et les financeurs, ces outils intègrent un QR code renvoyant vers un formulaire de signalement en ligne. Ce dispositif permet à la fois de faciliter le recueil d'informations, de favoriser la mise en relation avec les piégeurs bénévoles et de contribuer au recrutement de nouveaux intervenants, tout en valorisant leur engagement sur le terrain.

RETROUVEZ LA
NEWSLETTER
SENS



**Vous aimez vos rivières
et zones humides ?**

**Les ragondins et rats musqués aussi,
mais ils les dégradent !**

- Dégradation des berges à cause des terriers
- Augmentation de la dispersion de plantes exotiques envahissantes (jussie)
- Dégâts aux cultures et à la végétation rivulaire
- Transmission à l'homme de maladies graves voire mortelles (leptospirose, toxoplasmose...) par contact direct avec leurs urines ou les milieux souillés par celles-ci

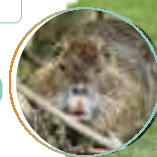
**Vous voulez vous investir
dans la préservation de ces milieux ?**

DEVEZ-PIÉGEUR !

Rejoignez notre réseau de bénévoles en Vendée, vous
bénéficierez d'une formation gratuite.



Vous avez des ragondins sur votre terrain ? Vous en avez
croisé sur l'espace public ? Signalez-le nous.
Flasher ce QR code pour remplir le formulaire de déclaration d'observation
ou rendez-vous sur www.polleniz.fr



Affiches pour le recrutement de nouveaux piégeurs - rivières et zones humides

**Vous pratiquez des loisirs
aquatiques ?**

**Les ragondins et rats musqués,
peuvent vous rendre malade !**

- Possibilité de transmettre des maladies graves
par leur urine ou l'herbe souillée
- Risques de leptospirose, toxoplasmose, la
grande douve du foie

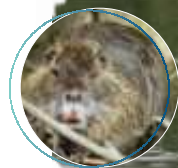
**Vous voulez vous investir
dans la préservation de ces milieux ?**

DEVEZ-PIÉGEUR !

Rejoignez notre réseau de bénévoles en Vendée, vous
bénéficierez d'une formation gratuite.



Vous avez des ragondins sur votre terrain ? Vous en avez
croisés sur l'espace public ? Signalez-le nous afin de les
intégrer à notre régulation de population.



Affiches pour le recrutement de nouveaux piégeurs - loisirs aquatiques

**Vous avez des ragondins sur votre terrain ?
Vous en avez croisé sur l'espace public ? Signalez-le nous**

- Dégradation des berges à cause des terriers
- Augmentation de la dispersion de plantes exotiques
envahissantes (jussie)
- Transmission à l'homme de maladies graves voire mortelles
(leptospirose, toxoplasmose...) par contact direct avec leurs
urines ou les milieux souillés par celles-ci



Flasher ce QR code pour
accéder au formulaire

Polleniz est un réseau de plus de 2000 bénévoles en Pays de la Loire
agissant pour la protection du végétal et de l'environnement

POLLENIZ 44 - 02 40 36 83 03 - polleniz44@polleniz.fr

Panneau de signalement de RAE

BILANS DÉPARTEMENTAUX

LOIRE-ATLANTIQUE

Pour l'année 2025, **10 conventions** ont été signées et **188 communes** se sont engagées avec **POLLENIZ** dans le programme de lutte collective contre les **RAE**.

LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE

En 2025, **POLLENIZ** a poursuivi son action d'animation en accompagnant de nouveaux piégeurs bénévoles à travers **48 sessions d'animations individuelles** ou en petits groupes. Ces formations ont permis d'aborder les enjeux liés aux RAE (biologie, réglementation, impacts), ainsi que la reconnaissance des espèces protégées pouvant être capturées accidentellement (telles que la loutre d'Europe, le campagnol amphibie et le castor d'Europe). Des **démonstrations pratiques des techniques de piégeage** ont également été réalisées afin de renforcer l'autonomie et la qualité des interventions sur le terrain.

Sur le plan opérationnel, **36 mises en relation** ont été assurées entre des personnes confrontées à des problématiques liées aux RAE et des piégeurs bénévoles, portant à près de **275 le nombre total de mises en relation** depuis 2022. Le dispositif de prêt de matériel a également été maintenu, avec **30 mises à disposition en 2025**, soit **527 pièges-cages** prêtés depuis sa création.

5 territoires ont fait l'objet de prospections techniques permettant d'évaluer les actions menées, d'identifier les indices de présence, de vérifier les bonnes pratiques de gestion et de recueillir des informations complémentaires utiles (impacts, risques sanitaires, contraintes locales). Ces éléments sont ensuite partagés avec les piégeurs et les partenaires concernés.

La lutte repose sur l'engagement des opérateurs bénévoles, **indemnisés pour les captures réalisées** dans le cadre de la protection des végétaux. Ces défraiements, financés par les collectivités territoriales, varient selon les territoires, même si une harmonisation départementale est recherchée par **POLLENIZ** afin de garantir une équité de traitement.

Par ailleurs, les référents communaux de **POLLENIZ** (élus et agents des collectivités), ainsi que les services d'accueil des mairies reçoivent régulièrement des informations sur les **RAE** et sur les **EEE**. La liste des piégeurs engagés dans la lutte collective sur leur commune leur est également transmise.



Assemblée annuelle 2025 des opérateurs de Loire-Atlantique

L'assemblée annuelle départementale des opérateurs de Loire-Atlantique de **POLLENIZ** qui s'est tenue le **28 mars à Saint-Mars-la-Jaille** a rassemblé près de **160 participants** (bénévoles, élus municipaux et partenaires) pour leur présenter les actions menées en 2024 et le concept **One Health**.

LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES

Le programme de surveillance, prévention et lutte collective du réseau **POLLENIZ** combine différentes méthodes et de multiples acteurs.

■ Le piégeage d'entretien :

Le dénombrement des RAE repose sur le comptage des preuves de captures (queues de ragondins et rats musqués) complété par les carnets de piégeage, renseignés par les bénévoles et collectés lors de campagnes en juin et novembre.

En 2025, les agents de **POLLENIZ** ont rencontré **710 piégeurs bénévoles actifs** et recensé **61 219 preuves de captures** (57 759 ragondins et 3 460 rats musqués). Les carnets de piégeage permettent d'affiner le suivi annuel des captures et de distinguer les données selon les périodes de référence, intégrant des captures réalisées sur les années précédentes en cas de déclarations différées. Sur l'année cynégétique (juillet 2024 à juin 2025), les bénévoles ont capturé **62 406 RAE** pour une pression de **547 627 nuits-piège**. Sur la période novembre 2024 à novembre 2025, ils totalisent **60 516 RAE** pour **524 631 nuits-piège**, soit une baisse de la pression de piégeage (-9 %) et des captures (-14,7 %). Dans ce contexte, la hausse marquée des captures de **rats musqués** (+44 %) constitue un signal important, susceptible de refléter une évolution des dynamiques entre espèces et un effet différencié de la lutte collective. Cette tendance devra être confirmée et suivie dans la durée afin d'en consolider l'interprétation.

■ Le piégeage en lutte intensive dit « coup de poing » mené par les bénévoles :

Une campagne de lutte intensive par piégeage s'est déroulée **du 28 octobre au 18 novembre 2025** sur le bassin du Tenu, sur les communes de Saint-Mars-de-Coutais, Sainte-Pazanne, Port-Saint-Père et Machecoul-Saint-Même. Pour la mise en œuvre de cette opération, les piégeurs bénévoles ont utilisé **29 pièges-cages à une entrée** ainsi que **100 kg de carottes fraîches** utilisées comme appât. Au terme de ces trois semaines d'intervention, **66 RAE**, tous des **ragondins**, ont été capturés par

les **6 bénévoles**, représentant une pression de **609 nuits-piège** et un taux de capture de 0,11 capture par nuit-piège. En complément de ces actions bénévoles, les agents de **POLLENIZ** sont intervenus sur les secteurs non couverts, notamment sur le cours principal du Tenu, du Port de Saint-Mars-de-Coutais au Carteron, puis de Port Faissant à la Préauté, soit environ 7 km, entre **le 3 et le 25 novembre 2025**. Sur ces secteurs, le dispositif de piégeage a été déployé de manière ciblée sur les zones les plus fréquentées par les RAE. Un total de **152 pièges-cages** installés sur radeaux flottants, espacés d'environ 50 mètres, a permis d'atteindre une pression de **2 280 nuits-piège**. À l'issue de cette intervention, **368 ragondins** et **54 rats musqués** ont été capturés, soit **422 RAE**, correspondant à un taux de capture de 0,18 capture par nuit-piège. Ainsi, la complémentarité des acteurs et la répartition territoriale des interventions ont permis la capture totale de **488 RAE** sur l'ensemble de la campagne.

■ Les opérations de tir en groupe :

Ces opérations sont mises en œuvre en partenariat avec et à l'initiative des associations locales de chasse. Cette méthode de régulation est fortement dépendante des **conditions environnementales**, notamment les niveaux d'eau et les périodes de gel, ainsi que de la disponibilité des chasseurs, généralement mobilisés en fin de semaine.

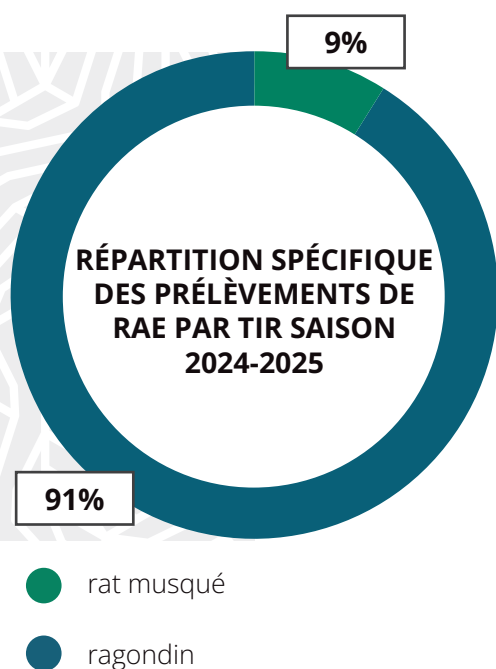
Son efficacité repose donc sur la convergence de ces différents paramètres opérationnels. Ces interventions sont réalisées sur le territoire du **Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)**, lequel met à disposition des bacs d'équarrissage destinés au stockage des cadavres de RAE prélevés. Dans ce cadre, **POLLENIZ** assure la coordination des opérations, le suivi des prélèvements ainsi que la demande de collecte auprès du **service public d'équarrissage (SECANIM-SARIA)**.

Par ailleurs, des dispositifs d'informations sont déployés sur les sites de stockage, au moyen de panneaux installés à proximité immédiate des bacs ainsi que directement sur ces derniers. De la fin décembre 2024 au 1er mars 2025, **9 579 RAE** ont été prélevés par tir en groupe au titre de la protection des végétaux dont **369 à l'arc** et **9 210 au fusil**.

Sur cette période, les chasseurs ont consacré près de **2 720 h** à ces **68 opérations de tir en groupe**.

Suite à une consultation de plusieurs partenaires et acteurs sur le territoire de la Brière, afin de ne pas perturber la faune en période de reproduction et de halte migratoire prénuptiale, les opérations de tir en lutte collective ont été arrêtées au **1er mars 2025 au soir**. Cette saison 2024-2025, nous observons une forte augmentation du nombre de **rats musqués prélevés + 585 %** (127 rats musqués prélevés la saison précédente) et un léger recul du **nombre de ragondins - 9,2 %** (9597 ragondins prélevés la saison précédente).

Cette saison, ces opérations de régulation des RAE par tir en groupe, se sont déroulées sur **20,2 km de cours d'eau** et **3 355,3 ha de zones humides**.



■ Les luttes intensives par piégeage :

POLLENIZ est amenée à conduire des **opérations de lutte** sur certains territoires, à la demande des collectivités (communes, communautés de communes, départements) assurant la gestion et l'entretien de cours d'eau ou de plans d'eau.

Ces interventions répondent à plusieurs objectifs opérationnels : **compenser un déficit de mobilisation bénévole** sur certains secteurs, **mobiliser des moyens techniques renforcés** (pièges-cages en nombre, embarcations, quads) afin de couvrir des linéaires importants ou d'intervenir sur des zones difficilement accessibles ou présentant des contraintes particulières, et **réaliser des actions de régulation** en amont ou en aval de travaux d'aménagement ou de restauration de cours d'eau, dans une logique de maintien de leur efficacité dans le temps.

POLLENIZ intervient également à la demande de gestionnaires de stations d'épuration ou d'installations de traitement des eaux présentant des **enjeux environnementaux** significatifs, notamment en cas de risque de pollution du milieu naturel lié à d'éventuelles dégradations ou fuites de bassins. Ces sites, généralement soumis à des exigences strictes en matière de sécurité et de gestion des risques, ne permettent pas le recours aux opérateurs bénévoles.

Au total, **22 chantiers** ont été réalisés sur l'année 2025, soit **11 880 nuits-piège** et **901 RAE capturés** (837 ragondins et 64 rats musqués) et l'équivalent de **56,15 km de linéaires couverts**.

Dégâts des ragondins sur culture



LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE, PRÉVENTION ET LUTTE

MÉTHODES / ACTEURS	TOTAL DES RAGONDINS COMPTABILISÉS EN 2025	TOTAL DES RATS MUSQUÉS COMPTABILISÉS EN 2025	TOTAL EN 2025 DES DÉNOMBREMENTS	TOTAL EN 2024 DES DÉNOMBREMENTS
Lutte collective par piégeage (lutte entretien) - opérateurs bénévoles	57 759	3 460	61 219	74 427
Lutte collective par piégeage (lutte coup de poing) - opérateurs bénévoles	66	0	66	112
Lutte collective par piégeage (lutte intensive) - salariés de POLLENIZ	836	64	900	1 382
Lutte collective par piégeage (lutte entretien) - salariés de POLLENIZ / GIDON Marais Breton	362	35	397	556
Lutte collective par tir en groupe - opérateurs bénévoles.	8 709	870	9 579	9 724
TOTAL	67 732	4 429	72 161	86 201

SYNTHÈSE 2025

Les **actions de régulation des RAE** ont impliqué divers opérateurs, aussi bien bénévoles que salariés de **POLLENIZ**.

Les chiffres de 2025 montrent une régulation continue et efficace des populations de ragondins et de rats musqués, avec des efforts concentrés principalement sur le piégeage qui a représenté la majorité des prélèvements réalisés (environ 86%).

Les opérateurs bénévoles ont joué un rôle crucial, contribuant à la régulation sur une grande échelle. Les équipes salariées de **POLLENIZ** ont complété cette action avec un travail de terrain plus ciblé.

Les actions de piégeage bénévole ont confirmé une **diminution des populations de ragondins**

sur les territoires régulièrement suivis. Ces résultats témoignent de l'efficacité du dispositif de lutte collective et de l'engagement du réseau de piégeurs mobilisé. Ils soulignent néanmoins la nécessité de maintenir une couverture territoriale suffisante afin de limiter la recolonisation des secteurs périphériques.

Toutefois, l'augmentation du ratio de capture du rat musqué appelle à une vigilance renforcée. Elle met en évidence la nécessité d'adapter les stratégies de régulation en fonction de l'évolution des populations et des réalités observées sur le terrain.

LOIRE-ATLANTIQUE	BÉNÉVOLES			SALARIÉS POLLENIZ			TOTAL GLOBAL		
	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL
PIÉGEAGE	57 825	3 460	61 285	1 198	99	1 297	59 023	3 559	62 582
TIR	8 709	870	9 579				8 709	870	9 579
TOTAL	66 534	4 330	70 864	1 198	99	1 297	67 732	4 429	72 161

PERSPECTIVES 2026

Pour renforcer l'efficacité de la lutte, il apparaît essentiel de **poursuivre le suivi des populations** et de **surveiller plus les indices de présence**. Cette démarche permettra de mieux cibler les zones à risque de recolonisation et d'adapter les efforts de piégeage aux secteurs prioritaires.

Le **développement du réseau de piégeage** constitue également un enjeu majeur, à travers la formation, le recrutement de nouveaux piégeurs et une meilleure coordination intercommunale. Le **maintien de l'engagement bénévole** devra s'appuyer sur la revalorisation et l'harmonisation des défraiements, ainsi que sur le prêt de matériel, afin de faciliter la mobilisation sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, la poursuite de l'**adaptation des stratégies**, le **renforcement du suivi** et la **mise à disposition de moyens adaptés** permettront de consolider l'efficacité et la pérennité de la lutte contre les RAE.

MAYENNE

En 2025, le nombre de conventions est stable, avec **23 partenaires engagés** dans la prévention, la surveillance et la lutte coordonnée contre les RAE. Ces partenaires se répartissent entre **2 communautés de communes** (Ernée et Château-Gontier), un syndicat de bassin (l'Oudon) et **20 communes**. Le dispositif repose sur la mobilisation de **120 piégeurs** bénévoles, intervenant sur **145 communes**, soit 57 % du département couvert.

LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES

Dans le cadre des conventions établies avec les collectivités, **POLLENIZ** a organisé 8 journées de collecte des preuves de capture et a assuré le défraiement pour les **95 communes** dont les piégeurs ont remis des **queues de RAE** (preuves

de capture). Ce dispositif a permis le comptage de **12 827 RAE**, dont **12 120 ragondins** (94 %) et **707 rats musqués** (6 %). Sur la période allant de novembre 2024 à novembre 2025, **75 piégeurs mayennais** ont complété et restitué leurs carnets de piégeage, permettant d'établir un bilan détaillé de l'activité. L'investissement des bénévoles se traduit par **5 914 heures consacrées au relevé des pièges-cages** et **47 002 kilomètres parcourus** à l'aide de leurs véhicules personnels pour en assurer le suivi.

Au total, **24 542 nuits de piégeage** ont été réalisées, avec une moyenne de **158 jours d'activité** par piégeur et environ **5 cages relevées quotidiennement**. Le taux de capture s'élève à 0,09 RAE par nuit-piège, soit environ une capture pour onze pièges-cages posés, ce qui témoigne à la fois de la mobilisation des intervenants et de l'efficacité du dispositif dans la durée.

Par ailleurs, sur l'année cynégétique comprise entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025, les données issues des carnets de piégeage des mêmes **75 piégeurs** confirment cette dynamique d'engagement. Sur cette période, **6 942 heures** ont été consacrées au relevé des pièges-cages, pour **53 129 kilomètres parcourus**. L'activité totalise **27 044 nuits de piégeage**, avec une moyenne de **155 jours d'intervention** par piégeur et 5 cages relevées par jour. Le taux de capture observé est identique, s'établissant à 0,09 RAE par nuit de piégeage, illustrant la cohérence des résultats obtenus sur le terrain sur ces deux périodes.

Une seule opération de lutte intensive par piégeage avec des bénévoles a pu être menée, compte tenu des ressources humaines disponibles. Celle-ci s'est déroulée sur la **communauté de communes de l'Ernée**, sur la commune de **Montenay**, et a permis la capture de **24 ragondins**.

POLLENIZ a également réalisé **6 chantiers de prestations** (lagunes, étangs), permettant le prélèvement de **154 ragondins** et **6 rats musqués**.

Sur l'ensemble du département Mayennais pour l'année 2025, la complémentarité des actions de piégeage réalisées par les bénévoles ainsi que par les techniciens de **POLLENIZ** a permis la capture de **12 298 ragondins** et **713 rats musqués**, soit un total de **13 011 RAE** (diminution de 21 % par rapport à l'année précédente : **16 516 RAE**).

Cette baisse a notamment été constatée en raison de l'insuffisance de lutttes intensives sur le département.

L'assemblée annuelle des opérateurs mayennais de **POLLENIZ**, organisée le 5 décembre à Villiers-Charlemagne a rassemblé nos partenaires, commanditaires et bénévoles.

Au programme de cette assemblée, bilan du piégeage annuel, perspectives pour 2026 et présentation du nouveau projet associatif de **POLLENIZ** : développement de l'ancrage dans les territoires avec une organisation posée à l'échelle des communautés de communes et une implication des bénévoles de tout âge et de toute catégorie socio-professionnelle dans l'accompagnement et l'animation des territoires.



Assemblée des opérateurs 53 - 5 décembre 2025 - Villiers-Charlemagne

MAYENNE	BÉNÉVOLES			SALARIÉS POLLENIZ			TOTAL GLOBAL		
	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL
PIÉGEAGE	12 144	707	12 851	154	6	160	12 298	713	13 011
TOTAL	12 144	707	12 851	154	6	160	12 298	713	13 011

SYNTHÈSE 2025

En 2025, la régulation des populations de ragondins et de rats musqués en Mayenne a principalement reposé sur l'engagement des opérateurs bénévoles, qui ont réalisé l'essentiel des prélèvements. Le dispositif a mobilisé **120 bénévoles** sur **145 communes**, permettant de réguler **12 298 ragondins** et **713 rats musqués**, confirmant leur rôle central dans la lutte contre les RAE.

Les salariés de **POLLENIZ** ont également contribué à cette dynamique, avec **160 RAE régulés**, en complément de l'action bénévole. Au total, **13 011 RAE** ont été régulés en 2025, soit une diminution de 21% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par un nombre plus limité de luttes intensives et par des contraintes de ressources humaines.

PERSPECTIVES 2026

Il apparaît d'abord nécessaire de **renouer le dialogue** avec les communes susceptibles de **soutenir financièrement la lutte contre les RAE**, afin de maintenir la motivation des bénévoles et d'assurer la continuité des actions de terrain.

L'**amélioration du retour des carnets de piégeage** constitue également un enjeu majeur. Avec seulement **75 carnets restitués** sur **525 distribués**, soit un taux de retour de 14 %, le suivi de l'activité reste insuffisant et doit être renforcé pour mieux évaluer les actions menées.

Enfin, malgré l'ampleur du territoire et la présence de secteurs fortement impactés, l'objectif est de poursuivre et d'intensifier les opérations de lutte, en lien avec les communautés de communes et les syndicats de bassin.

Cette dynamique doit permettre de **consolider une gestion durable et coordonnée des populations de RAE** à l'échelle des territoires.

SARTHE

Pour l'année 2025, **59 conventions** ont été signées, avec **52 communes**, **6 communautés de communes** (Loir-Lucé-Bercé, Loué-Brûlon-Noyen, Gesnois Bilurien, Vallée de la Braye et de l'Anille, Maine Cœur de Sarthe et Perche Émeraude) et **1 syndicat de bassin** (de l'Orne saosnoise).

Ces conventions concernent la **prévention**, la **surveillance** et la **lutte** coordonnée contre les RAE sur les territoires concernés. Elles s'appuient sur un réseau d'environ **348 piégeurs bénévoles**, représentant **229 communes engagées** dans le dispositif.

LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES

Ce dispositif a conduit à la capture de **12 402 RAE**, dont **12 155 ragondins** et **247 rats musqués**.

Par ailleurs, **POLLENIZ** est intervenue sur **3 chantiers spécifiques** (en étang et en rivière), permettant la capture de **61 ragondins** et **3 rats musqués**.

Au total, à l'échelle départementale l'ensemble des actions de piégeage menées en 2025 par les bénévoles et les techniciens de **POLLENIZ** a permis la capture de **12 216 ragondins** et **250 rats musqués**, soit un total de **12 466 RAE**.



Mise en place d'un dispositif de capture

SARTHE	BÉNÉVOLES			SALARIÉS POLLENIZ			TOTAL GLOBAL		
	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL
PIÉGEAGE	12 155	247	12 402	61	3	64	12 216	250	12 466
TOTAL	12 155	247	12 402	61	3	64	12 216	250	12 466

SYNTHÈSE 2025

Les efforts de régulation ont été largement portés par les opérateurs bénévoles, qui ont contribué de manière significative à la gestion des populations de ragondins et de rats musqués. En 2025, **12 466 RAE** ont été capturés (12 216 ragondins et 250 rats musqués), soit une légère baisse des captures en Sarthe par rapport à 2024. Avec cette quantité de RAE régulés grâce à leurs actions, les bénévoles demeurent des acteurs centraux dans la lutte contre les RAE.

Les salariés de **POLLENIZ** ont également apporté une contribution utile, régulant un total de **64 RAE**. Leur action a complété celle des bénévoles, permettant de maintenir un contrôle raisonnable des populations de **RAE** dans le département. Ces résultats montrent l'importance de la collaboration entre bénévoles et salariés de **POLLENIZ** pour gérer efficacement les populations de ces **EEE** et protéger ainsi les écosystèmes locaux.



PERSPECTIVES 2026

Au regard du bilan 2025, plusieurs objectifs peuvent être fixés pour 2026.

Dans un premier temps, il s'agit de **mobiliser de nouvelles communes** afin de relancer le dispositif de défraiement des piègeurs. Cette démarche apparaît essentielle pour maintenir la motivation des bénévoles et limiter les impacts des RAE.

Un deuxième objectif consiste à **améliorer le taux de retour des carnets de piégeage**, afin d'assurer un meilleur suivi des actions réalisées sur le terrain.

Enfin, malgré des moyens humains limités et la présence de secteurs fortement touchés par les RAE, la volonté pour 2026 est de **renforcer la présence auprès des opérateurs bénévoles**. Cela se traduira par un accompagnement accru dans leurs actions quotidiennes de piégeage, ainsi que par la mise en place de **campagnes de recrutement de nouveaux piègeurs**, en dépit des contraintes humaines et opérationnelles existantes.

VENDÉE

POLLENIZ s'appuie sur un réseau départemental structuré, associant **91 communes engagées**, **9 salariés de trois GIDON** (Vendée Grand Littoral, Sud Vendée et Pouzauges) et du SMMVLJ (Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay), ainsi qu'un réseau de **125 piègeurs bénévoles** activement mobilisés.

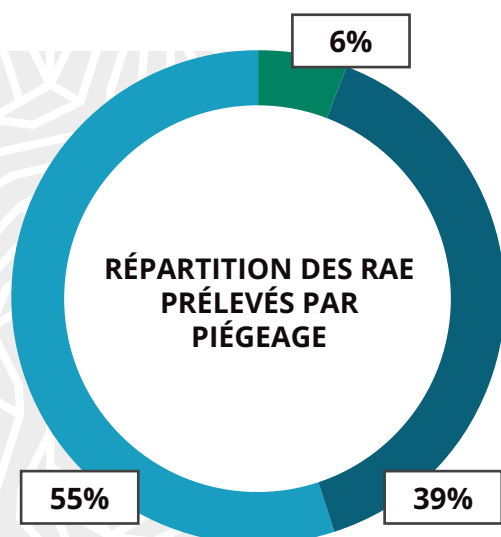
Cette organisation constitue un maillage territorial solide, indispensable à la mise en œuvre des actions de lutte.

LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES

Les salariés des **G(I)DON**, qui jouent un rôle central dans le dispositif, ont réalisé **13 175 captures de ragondins** et **512 de rats musqués**, soit **13 687 RAE** équivalents à 55 % des captures départementales par piégeage.

Les piégeurs bénévoles qui assurent une lutte permanente tout au long de l'année ont capturé **9 416 ragondins** et **376 rats musqués**, soit un total de **9 792 RAE** soit 39 % des prélèvements départementaux par piégeage.

POLLENIZ intervient également dans le cadre de chantiers de prestation ciblés (**131 opérations réalisées**), notamment sur des sites à enjeux spécifiques et a permis la capture de **1 401 ragondins** et **44 rats musqués**, soit **1 445 RAE** (6 % des prélèvements par piégeage), avec une répartition de **679 RAE en lagunages**, **334 en Espaces Naturels Sensibles** et **432 sur les retenues d'eau potable**.



● POLLLENIZ ● bénévoles ● salariés GIDON

Le **ragondin** représente **96 % des prélèvements par piégeage**, contre **4 % pour le rat musqué**. À l'échelle départementale, les retours de terrain font état d'une **augmentation globale des captures de RAE**.

Cette évolution peut notamment s'expliquer par des conditions climatiques ponctuellement favorables à la reproduction, ainsi que par des phénomènes de recolonisation en provenance des départements limitrophes, en particulier sur les secteurs situés au sud et à l'est du territoire.

En 2025, **23 992 ragondins** et **932 rats musqués**, soit **24 924 RAE** ont été prélevés par piégeage par les acteurs du réseau **POLLENIZ**.

Enfin, les opérations de tir, menées sur 19 communes par les agents des **GIDON Sud Vendée** et du **SMMVLJ**, ont permis le prélèvement de **2 680 ragondins** et **72 rats musqués**, soit **2 752 RAE**. Ce mode d'intervention constitue un levier complémentaire dans la stratégie de régulation.

Les opérations de piégeage ont également conduit à la capture d'espèces non visées. Ces données constituent une source d'information précieuse sur la présence de la faune locale, en particulier pour les espèces patrimoniales.

Au total, ont notamment été recensés : **10 poules d'eau**, **8 canards colverts**, **4 renards roux**, **2 loutres d'Europe** (espèce protégée, signalée et cartographiée), **1 campagnol amphibie**, **1 fouine**, **1 hérisson d'Europe**, **62 surmulots** et **1 genette**.

La détection d'espèces protégées telles que la **loutre d'Europe** et le **campagnol amphibie** illustre l'intérêt de ces suivis pour améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité sur les territoires concernés.

VENDEE	BÉNÉVOLES			SALARIÉS POLLENIZ			SALARIÉS G(1)DON			TOTAL GLOBAL		
	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL
PIÉGEAGE	9 416	376	9 792	1 401	44	1 445	13 175	512	13 687	23 992	932	24 924
TIR							2 680	72	2 752	2 680	72	2 752
TOTAL	9 416	376	9 792	1 401	44	1 445	15 855	584	16 439	26 672	1 004	27 676

SYNTHÈSE 2025

En 2025, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en Vendée s'est appuyée sur un dispositif départemental structuré, coordonné et complémentaire. Celui-ci associe les collectivités, les équipes professionnelles des **GIDON**, du **SMMVLJ** et de **POLLENIZ**, ainsi qu'un réseau de **125 piégeurs bénévoles**, mobilisés sur **91 communes**.

Entre 2024 et 2025, la Vendée a maintenu son dispositif de lutte tout en renforçant l'engagement des bénévoles. Les prélèvements réalisés par ces derniers ont fortement progressé (**9 792 RAE** soit **39 % des captures** de 2025 contre 22 % en 2024), témoignant d'une mobilisation accrue.

Cette organisation a permis la régulation de **27 676 RAE**, dont **26 672 ragondins** et **1 004 rats musqués**. Le piégeage constitue le principal mode d'intervention, représentant environ 90 % des prélèvements, tandis que le tir, plus minoritaire, reste un complément efficace dans certains secteurs ciblés.

Les résultats témoignent d'un engagement territorial important et d'une couverture étendue du département. Ils confirment également la prédominance du ragondin et mettent en évidence des dynamiques de recolonisation, notamment dans les zones périphériques, influencées par les conditions environnementales.

La complémentarité des acteurs et des méthodes apparaît ainsi essentielle pour assurer une gestion durable et efficace des populations de ragondins et de rats musqués.

PERSPECTIVES 2026

Les perspectives s'orientent vers la **consolidation du maillage territorial** et le **maintien de la mobilisation bénévole**, en renforçant la présence de terrain et les actions de communication auprès des collectivités.

L'objectif est de poursuivre un **travail de proximité** afin de mieux partager les enjeux, sensibiliser à une lutte commune et encourager l'adhésion des acteurs locaux.

Dans cette dynamique, il s'agit de **renforcer la compréhension collective** des enjeux liés aux RAE et de **promouvoir une logique d'action coordonnée**, où collectivités, bénévoles et partenaires techniques sont tous des acteurs complémentaires au service du territoire.

Cette approche partagée vise à dépasser toute logique d'opposition pour inscrire la lutte dans une démarche commune de protection des écosystèmes et du végétal.

Le suivi des indicateurs et la coordination entre acteurs restent des leviers essentiels pour garantir l'efficacité et la pérennité du dispositif, en adaptant en continu les stratégies aux réalités de terrain.

SYNTHÈSE RÉGIONALE 2025

POLLENIZ - Région	BÉNÉVOLES			SALARIÉS POLLENIZ			SALARIÉS G(I)DON			TOTAL GLOBAL		
	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	SOUS TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL	RAGONDINS	RATS MUSQUÉS	TOTAL
PIÉGEAGE	91 540	4 790	96 330	2 814	152	2 966	13 175	512	13 687	107 529	5 454	112 983
TIR	8 709	870	9 579				2 680	72	2 752	11 389	942	12 331
TOTAL	100 249	5 660	105 909	2 814	152	2 966	15 855	584	16 439	118 918	6 396	125 314

L'année 2025 marque la poursuite efficace des efforts régionaux de régulation des RAE.

Les actions menées par les bénévoles et les salariés ont permis de réduire les populations de ragondins et de rats musqués dans l'ensemble de la région, avec un total de **125 314 RAE régulés**. À l'échelle régionale, ce total est en baisse d'environ **12 % par rapport à 2024** (142 075 RAE), une évolution pouvant s'expliquer par l'efficacité locale de certaines actions de lutte, des variations de pression des populations ou encore des disparités dans les remontées de données.

- La Loire-Atlantique, avec un total de **72 161 RAE**, reste le département avec les efforts les plus soutenus, notamment grâce à l'importante contribution des bénévoles.
- La Vendée suit avec **27 676 RAE**, où le piégeage a été particulièrement actif grâce à la mobilisation de **G(I)DON** et des bénévoles locaux.
- En Mayenne et en Sarthe, les régulations restent bien maîtrisées, respectivement avec **13 011 RAE** et **12 466 RAE**, grâce à une collaboration efficace entre bénévoles et salariés de **POLLENIZ**.

Le bilan régional montre un effort collectif constant dans la lutte contre les **RAE**, avec une part importante des tâches réalisées par les bénévoles,

soutenus et animés par **POLLENIZ**. Comme en 2024, le piégeage demeure la principale méthode de régulation à l'échelle régionale.

L'année 2025 confirme **la continuité de déploiement du dispositif de lutte collective contre les RAE** à l'échelle des Pays de la Loire, reposant sur la mobilisation conjointe des bénévoles, des collectivités et des opérateurs professionnels. La comparaison entre 2024 et 2025 met en évidence **la pérennité et l'efficacité du réseau de surveillance** et de lutte. Les résultats observés traduisent globalement une **stabilisation des efforts de régulation**, avec des évolutions contrastées selon les départements et les milieux, laissant apparaître dans certains secteurs une tendance à la baisse des populations de ragondins, tandis que la situation du rat musqué appelle une attention renforcée, notamment en Loire-Atlantique.

L'organisation du dispositif, bien qu'opérationnelle, reste hétérogène selon les territoires, avec des niveaux d'implication et de couverture variables.

La complémentarité des modes d'intervention (piégeage, tir, prestations ciblées) et l'amélioration progressive des outils de suivi permettent néanmoins d'ajuster les actions au plus près des réalités de terrain, afin de **limiter durablement l'impact des RAE** sur les milieux aquatiques et les activités humaines.

PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, les orientations prioritaires s'articulent autour de **trois axes** :

- **Poursuivre l'adaptation des stratégies de lutte**, en renforçant la surveillance des secteurs à enjeux et en ajustant les efforts en fonction des dynamiques locales des populations et des milieux,
- **Consolider la mobilisation des acteurs**, en maintenant l'engagement des bénévoles, en favorisant le renouvellement des effectifs et en soutenant les dispositifs d'accompagnement (formation, prêt de matériel, défraiement),
- **Renforcer le pilotage du dispositif**, par une meilleure valorisation des données de terrain afin d'affiner l'analyse de l'efficacité des actions et d'anticiper les phénomènes de recolonisation.

Dans un contexte marqué par des dynamiques écologiques évolutives et une pression toujours présente des EEE, l'enjeu pour 2026 sera de **poursuivre l'adaptation du dispositif**, en améliorant sa réactivité et sa cohérence globale, tout en consolidant les moyens humains et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

SCANNEZ CE QR CODE
POUR EN SAVOIR PLUS SUR
LES RONGEURS AQUATIQUES
ENVAHISSANTS (RAE)



marais



RÉGULATION DE CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX



Alexis ORAIN
Agent technique



LES CORVIDÉS

L'OBJECTIF DE LA LUTTE

Depuis l'arrêt des molécules phytosanitaires utilisées pour l'enrobage des semences en protection des cultures, les dégâts sur les semis, notamment de blé et de maïs, ont considérablement augmenté de même que les autres dommages agricoles (attaque sur plantules et épiaison, piquage des bâches d'ensilage entraînant des moisissures de la nourriture du bétail, souillures des tables d'alimentation par les fientes induisant des problèmes sanitaires ; attaques sur oiseaux d'élevage...).

Les techniques et matériels d'effarouchement permettent des protections temporaires mais déplacent les individus sur les parcelles aux alentours et peuvent occasionner des soucis de voisinage.

Lorsque les populations de corvidés deviennent une source de nuisances, dangers et pertes économiques trop importantes ou sont incompatibles avec les activités existantes, des **procédés de régulation** des effectifs peuvent être mis en œuvre de manière cadrée techniquement et juridiquement.

UNE ORGANISATION CADRÉE EN AMONT

Ainsi, après recueil des déclarations de dégâts émanant du monde agricole, des particuliers et des collectivités, **POLLENIZ** est en mesure de solliciter auprès du préfet la mise en place d'une lutte collective encadrée par arrêté préfectoral. Ce dispositif permet, pour une durée définie, de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, particuliers, chasseurs, propriétaires...) sans que ceux-ci n'aient l'obligation d'être titulaires d'un agrément de piégeage.



Corbeau freux

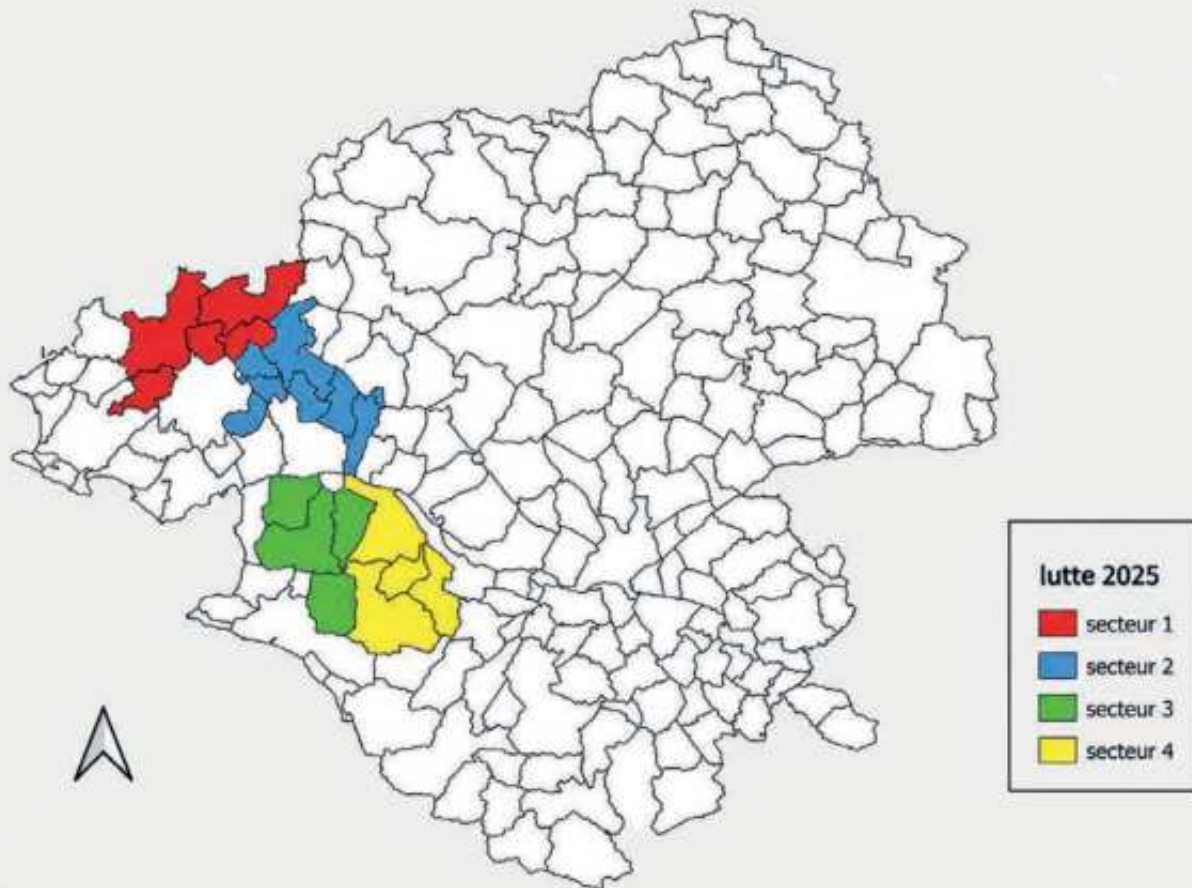
Conformément à **l'article 21 de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié (29 juin 2011)**, cette organisation dispense en effet d'agrément les personnes participant à ces opérations collectives.

Dans cette perspective, un arrêté préfectoral a été pris le 24 février 2025 par la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique**, permettant d'encadrer les modalités de la lutte collective contre les corvidés pour l'année 2025.

Le périmètre d'intervention a été défini en concertation avec les partenaires locaux (POLLENIZ, Chambre d'agriculture 44, FDSEA 44 et DDTM), conduisant à l'organisation de la lutte sur quatre secteurs distincts, répartis entre le Nord Loire (deux secteurs) et le Sud Loire (deux secteurs). Cette structuration territoriale permet une mise en œuvre coordonnée et adaptée aux enjeux locaux.

Habituellement, les secteurs d'intervention sont définis selon une rotation triennale. Toutefois, pour l'année 2025, ils ont été ajustés en concertation avec nos partenaires, sur la base des déclarations de dégâts liés aux corvidés recensées au printemps 2024.

Au total, **47 déclarations** ont été enregistrées en Loire-Atlantique, représentant un montant estimé de **25 875 € de dommages**. Cette approche permet d'orienter prioritairement les actions de lutte sur les secteurs les plus impactés.



Carte des secteurs de lutte collective contre les corvidés 2025 en Loire-Atlantique

MÉTHODOLOGIE

La méthode de régulation mise en œuvre pour la corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde repose sur **le piégeage à l'aide de pièges-cages de catégorie 1**, dans le cadre de luttes collectives mobilisant des bénévoles. Ces opérations sont principalement conduites durant la période de reproduction, d'avril à juin, afin de limiter les

impacts sur les activités agricoles et de prévenir les risques sanitaires. Dans ce cadre, **POLLENIZ** assure l'accompagnement des opérations en prenant en charge la **formation des bénévoles**, le **prêt du matériel de piégeage** ainsi que la **fourniture des appelants**, garantissant ainsi une mise en œuvre encadrée et efficace des actions de régulation.

Lutte corvidés



BILAN RÉGIONAL

En 2025, la lutte collective corvidés a été organisée sur 2 départements : la Loire-Atlantique et la Mayenne.

En Loire-Atlantique, le périmètre retenu par arrêté préfectoral de la DDTM44 pour la lutte concernait 19 communes sur une surface de 69 276 hectares. Seules, **5 communes** ont participé pour

20 696 hectares, sur une période de **9 semaines**, du 26 mars au 13 juin. **58 piégeurs bénévoles** ont suivi la formation obligatoire encadrant la lutte collective contre les corvidés.

Le nombre d'oiseaux capturés s'élève à 981 répartis en 60% de corneilles noires, 36% de pies bavardes et 4% de corbeaux freux. Le faible nombre de captures de corbeaux freux s'explique par leur éthologie caractérisée par du gréganisme et des comportements sectorialisés. Malgré une lutte à plus petit échelle ...

En Mayenne, la lutte collective a été organisée en partenariat avec la FDSEA 53 (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) sur **3 cantons** : Mayenne Est/Ouest, Pré-en-Pail, Couptrain. **POLLENIZ** a organisé 5 réunions pour la mise en place de la lutte et 2 réunions bilan, une avec le canton Mayenne Est/Ouest et une avec les cantons Pré-en-Pail et Couptrain.

Le nombre de corvidés capturés s'élève à 1200 en lutte collective et 2855 en lutte individuelle.

Dans le cadre de la lutte corvidés, **POLLENIZ** loue et vend du matériel : cages et effaroucheurs.

PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, la dynamique de lutte collective contre les corvidés s'inscrit dans une **logique de continuité et de mobilisation renforcée**, malgré une faible remontée des déclarations de dégâts. Cette situation, partagée avec les partenaires agricoles et cynégétiques, traduit moins une absence de problématiques qu'une certaine lassitude des acteurs de terrain face à des démarches perçues comme peu abouties, notamment en l'absence de dispositifs d'indemnisation.

Dans ce contexte, la sollicitation anticipée de la **DDTM44** a permis d'obtenir un nouvel arrêté

préfectoral, reconnaissant la persistance des enjeux sur le territoire. Le périmètre retenu pour 2026 couvre ainsi **57 085 hectares**, répartis sur **17 communes** du Nord Loire, offrant un cadre opérationnel clair pour l'organisation des actions.

Les échanges engagés dès le mois de janvier avec les collectivités et partenaires locaux témoignent d'une volonté de maintenir une mobilisation collective. Plusieurs communes se sont d'ores et déjà positionnées pour participer activement au dispositif.

Ces perspectives confirment l'importance de poursuivre les **efforts de coordination**, de **simplification des démarches** et de **valorisation de l'engagement** des acteurs locaux. Elles traduisent également la nécessité de **renforcer la dynamique partenariale** pour garantir une lutte efficace, cohérente et durable face aux enjeux agricoles, sanitaires et environnementaux liés aux corvidés.

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Loire-Atlantique

47 déclarations de dégâts
25 875 € de dommages estimés
1 lutte collective de **9** semaines
sur **5** communes et **20 696** hectares
981 corvidés capturés
58 piégeurs bénévoles formés

Mayenne

1 lutte collective organisée sur **3** cantons
1200 corvidés capturés en lutte collective
2855 corvidés capturés en lutte individuelle

RÉGULATION DE LA TAUPE D'EUROPE



Jérémy GOURDIEN
Responsable antenne
Loire-Atlantique



LA TAUPE D'EUROPE

L'habitat de la taupe est constitué d'un réseau de galeries sous-terraines, qu'elle a creusé et qu'elle entretient régulièrement. Ce sont les rejets de terre issus de ces travaux de terrassement qui posent problème : en rejetant à la surface du sol les déblais des galeries qu'elles forent, les taupes créent de petits monticules de terre caractéristiques, les taupinières. Ces dernières peuvent contenir des pierres, mélangées à la terre, selon la nature du sol. Même si la taupe est une bonne alliée pour la préservation des sols, ses taupinières peuvent générer des nuisances et poser des problèmes. Pour le jardinier amateur ou le gestionnaire d'espaces verts et d'infrastructures, les nuisances sont principalement :

- L'altération de la qualité paysagère des lieux infestés par la présence disgracieuse de taupinières,
- Des dommages au matériel de tonte,
- Des risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux de tonte ou d'entretien (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers...),
- Dans certains contextes particuliers, l'affaiblissement possible d'ouvrages d'art ou structures par les galeries des taupes.

Pour l'agriculteur, les principales nuisances sont :

- Dommages au matériel de fauche,
- Risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux agricoles (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers...),



Taupe

- Incidences économiques pour les producteurs laitiers : la présence de taupinières génère des apports de terre dans les ensilages, créant à leur tour des fermentations butyriques dans les aliments stockés. Ensuite ingérées par le bétail, ces bactéries butyriques se retrouvent dans le lait et en altèrent la qualité, diminuant ainsi son prix de vente et générant une perte de revenus pour le producteur.

Afin de limiter ces nuisances, **POLLENIZ** déploie les deux actions de lutte suivantes en Loire-Atlantique :

- Des interventions régulières de taupiers auprès des collectivités : les communes sollicitent un volume d'heures de mise à disposition des salariés de **POLLENIZ** dédiées à la régulation des taupes. Ces heures, financées intégralement par les collectivités qui en font la demande, sont majoritairement utilisées pour des interventions en zone rurale, au bénéfice des agriculteurs de la commune, et dans certains cas pour des interventions dans des jardins de particuliers préalablement inscrits en mairie. Sur les zones agricoles, nous régulons les taupes par fumigation, tandis que les interventions dans les jardins des particuliers se font exclusivement par piégeage à l'aide de pièges-pinces,
- Des interventions ponctuelles, sur des espaces verts de collectivités. Nous intervenons par piégeage exclusivement sur ces zones ouvertes au public.



ÉVOLUTIONS 2024/2025

En Loire-Atlantique, le volume de contrats était sensiblement équivalent à 2024 mais le nombre d'heures réalisées a été inférieur, notamment pour les zones agricoles (traitement PH3) et les interventions chez les particuliers des communes engagées dans la mise à disposition de taupiers.

Cela s'explique par les conditions météorologiques particulières de l'année : printemps, été et début d'automne sec dans un premier temps qui ont entraîné une diminution de l'activité des taupes et par conséquent incité les communes à interrompre les demandes d'interventions.

À l'inverse, en fin d'automne et début d'hiver, les épisodes pluvieux conséquents ont limité nos capacités d'intervention à l'aide du gaz (interdiction d'utilisation quand le taux d'humidité est trop fort). Le personnel certifié étant davantage sollicité par d'autres missions très saisonnières comme la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Piégeage taupe



CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Loire-Atlantique

Piégeage sur les espaces verts :

85 heures d'intervention

11 jours

8 communes : Cordemais, Château-Thébaud, Oudon, La Chapelle-des-Marais, Saint-Julien-de-Concelles, Parc de la Beaujoire (Nantes), La Haie-Fouassière

Interventions mensuelles :

368 heures d'intervention

47 jours

5 communes : Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Gétigné, La Planche, Vieillevigne

Vendée

281 chantiers réalisés par 6 agents en partenariat avec 3 groupements locaux

PLANTES ENVAHISSANTES



Maud LARDON
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité



MISSIONS

SUIVI DE LA MISSION EDF CORDEMAIS - AMO GESTION EEE

En continuité du plan de gestion réalisé en 2024, le suivi de la **mission EDF Cordemais** (AMO Gestion Herbes de la Pampa et Baccharis) a été assuré tout au long de l'année 2025.

Ce suivi a compris l'accompagnement de deux phases de chantier, ce dernier réalisé par **l'entreprise DERWENN**, l'une à l'automne et l'autre au printemps, ainsi que la réalisation de deux inventaires terrain et de productions cartographiques associées.

Ces actions ont permis un suivi rigoureux de l'évolution des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** concernées et de vérifier l'efficacité des interventions engagées.

Sur le site les opérations coup de poing ont porté leurs fruits par une **diminution du nombre de végétaux** sur le site. L'objectif d'entretien des années suivantes est de **limiter la grenaison** des deux espèces ciblées.

CHANTIER DATURA - ST MARS DU DÉSERT

En novembre 2025, **POLLENIZ** a réalisé un accompagnement concernant le *Datura stramoine* sur la **Commune de Saint-Mars-du-Désert en Loire-Atlantique**. La parcelle est située sur la déchetterie **La Goulière**.

Cet accompagnement a permis la rédaction d'un plan de gestion avec une première phase d'arrachage immédiat et la gestion des déchets verts associés. Les gestionnaires de la déchetterie devront réaliser un suivi annuel permanent des repousses éventuelles sur le site afin d'éviter les repousses et toute nouvelle infestation.

SUIVI DE CONFORTEMENT SUR LES POSTES RTE

Dans le cadre du dispositif **Zéro Phyto**, un suivi de confortement a été conduit sur trois postes RTE. Deux d'entre eux, les postes de Champfleur et de Commerveil, situés en Sarthe, sont sortis du protocole de confortement en novembre 2025, marquant l'aboutissement du travail de gestion engagé. Le poste de Soullans fait l'objet d'un suivi qui se poursuivra en 2026, dernière année du programme de confortement prévu. Le suivi de confortement sur le poste de Soullans a permis la détection de pieds de *Datura* et leur arrachage avant une montée en graine afin d'éviter la dispersion sur le site.

PERSPECTIVES 2026

- **Mission EDF Cordemais :** reconduction du dispositif de suivi (chantiers, inventaires, cartographie),
- **Postes RTE :** poursuite du suivi de confortement sur le poste de Soullans (dernière année).

Datura stramoine



ANIMATIONS



Maud LARDON
Coordinatrice / Animatrice
Environnement et Biodiversité



ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

L'année 2025 a été marquée par le développement d'une **offre d'animations pédagogiques** structurée, en cohérence avec les missions de sensibilisation à la biodiversité portées par **POLLENIZ**. Trois animations ont ainsi été conçues et formalisées et une formation pour réaliser la Fresque de la Biodiversité a été suivie, dans le cadre de l'offre d'animation **POLLENIZ**. Elle a été renommée : Atelier ludique collaboratif.



Atelier ludique collaboratif POLLENIZ

COLLECTION L'ARBRE AUX 1001 VIES

L'ARBRE VIE

Animation de 1h30 combinant démarche ludique et naturaliste. Elle amène les participants à **identifier les rôles d'un arbre vivant comme mort** au sein d'un écosystème, à travers des expériences sur le cycle de vie des végétaux et des observations de terrain (cycles 3, 4, lycée, grand public).

VIE D'ARBRES

Animation de 1h30 axée sur **les services écosystémiques** rendus par les arbres, mobilisant des outils de clé de détermination, d'observation de la dynamique de population et d'entretien raisonné du végétal. (cycles 3, 4, lycée, grand public).

COLLECTION ITINÉRAIRES BIODIVERSITÉ

SAFARI DES POLLINISATEURS

Animation de terrain de 1h30 guidant les participants à la découverte des **pollinisateurs** et de leurs **plantes hôtes**. Elle vise à faire comprendre le **rôle de la pollinisation**, la **diversité des relations interspécifiques**, ainsi que **les enjeux liés à la dynamique des populations de pollinisateurs** pour les cultures. La thématique des perturbations engendrées par la présence d'EEE est abordée.

COLLECTION ATELIERS LUDIQUES ET CRÉATIFS

FRESQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Atelier collaboratif de 3 heures proposant en quatre séquences une approche systémique des **cinq causes d'érosion de la biodiversité**. Par mini-jeux, travail collectif et phase créative, les participants comprennent les interactions entre écosystèmes, activités humaines et enjeux climatiques.



Catalogue

L'ensemble de ces animations s'adresse à la fois au **public scolaire** (cycles 3 et 4, lycée) et au **grand public** (collectivités, professionnels, familles). Cette démarche a été accompagnée de la production d'un **catalogue d'animations**, support de communication et de valorisation de l'offre auprès des différents publics cibles.

ANIMATIONS DE SENSIBILISATION

CRÉATION DE KITS BIODIVERSITÉ

Un travail de fond a été engagé en 2025 en vue du développement d'une gamme de **kits biodiversité** à destination des adhérents et des publics cibles de **POLLENIZ**. Ce travail a porté sur la sélection des produits et des fournisseurs, **41 produits** ont été identifiés et **14 fournisseurs**, ainsi que sur la définition d'une politique tarifaire adaptée, posant ainsi les bases d'une offre cohérente et opérationnelle.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA FLORE SPONTANÉE - COMMUNE DE CELLIERS

Une journée de sensibilisation à la **flore spontanée** a été organisée sur la commune des Celliers, co-animée avec Cécile de Lière Mauve Sureau. Cette action s'inscrit dans le cadre du dispositif **Fleur et Paysage du département de Loire-Atlantique** et a permis de sensibiliser les participants (29 personnes sensibilisées) à la richesse et aux enjeux de la végétation spontanée dans les espaces communaux.



Flore spontanée

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LA FLORE SPONTANÉE



LES RENCONTRES PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

En juin 2025, dans le cadre du plan d'action du label **Partenaires Engagés pour la Nature (PEN)**, les six premières rencontres de sensibilisation ont été organisées en Loire-Atlantique (St-Joachim, St-Philbert-de-Grand-Lieu, Couffé, Blain, Moisdon-La-Rivière et Frossay).

Ces temps d'échanges avaient pour objectif de **former les opérateurs bénévoles de la lutte collective RAE** à la détection, à la reconnaissance et au signalement de cinq Espèces Exotiques Envahissantes dans le département.

- **Datura stramoine** (*Datura stramonium*), plante hautement toxique colonisant les sols remués par les activités humaines,



Datura stramoine

- **Xénope lisse** (*Xenopus laevis*), amphibien originaire d'Afrique centrale, vecteur de maladies pour les amphibiens indigènes,



Xénope lisse

- **Balsamines** (*Impatiens sp.*), plantes invasives des milieux humides et berges,



Balsamines

- **Jussies** (*Ludwigia sp.*), espèces aquatiques à forte capacité d'emprise sur les milieux,



Jussies

- **Herbe de la Pampa** (*Cortaderia selloana*), graminée envahissante interdite sur le territoire français depuis avril 2024.



Herbe de la Pampa

PARTENARIAT KOMEET - ANIMATION DU BÉNÉVOLAT EN ENTREPRISE

Un partenariat a été établi en 2025 avec la plateforme **Komeet**, dans le cadre du dispositif Partenaires Engagés pour la Nature.

Cette collaboration vise à animer une communauté favorisant l'engagement bénévole au sein des entreprises, en mobilisant les collaborateurs autour des enjeux de biodiversité et des espèces exotiques envahissantes portés par **POLLENIZ**.

5 bénévoles salariés se sont inscrits via la plateforme.

LABELLISATION

LABEL CHARTE +NATURE



L'année 2025 a également été marquée par une première sollicitation dans le cadre du **label Charte +Nature**, à l'occasion d'une intervention auprès d'un camping à Saint-Jean-de-Monts.

Cette démarche a permis d'initier le déploiement de ce dispositif de **reconnaissance environnementale** sur le territoire.

PERSPECTIVES 2026

Les orientations pour 2026 s'inscrivent dans la **continuité et le déploiement des actions engagées** en 2025 :

- **Animations pédagogiques** : déploiement auprès des établissements scolaires, du grand public et des collectivités ; engagement de la démarche d'agrément auprès du Ministère de l'Éducation Nationale,
- **Journée Fleur et Paysage** : seconde édition à Savenay le 19 mai 2026,
- **Kits biodiversité** : finalisation et diffusion du catalogue avec précommandes,
- **Partenariat Komeet** : poursuite et ajout de nouvelles espèces,
- **Label Charte +Nature** : déploiement sur l'ensemble du département et de la région, renouvellement des labels déjà obtenus.



Formation pédagogique





POLLENIZ

RAPPORT D'ORIENTATION 2026

L'année 2026 s'ouvre pour **POLLENIZ** dans un contexte à la fois exigeant et structurant. Les enjeux sanitaires, environnementaux et territoriaux auxquels l'association répond depuis de nombreuses années s'intensifient : progression d'organismes réglementés ou émergents, développement d'espèces exotiques envahissantes, impacts croissants du changement climatique, attentes renforcées des collectivités et nécessité d'accompagner les professionnels comme les citoyens vers des pratiques plus préventives et plus durables. Et tout cela dans une conjoncture économique très difficile et sans précédent en ce qui concerne l'argent public.

L'année 2025 a confirmé le rôle essentiel de **POLLENIZ** dans la surveillance, la prévention et la gestion des risques affectant les végétaux, la biodiversité, les milieux et la santé humaine. Elle a également mis en évidence la nécessité de consolider le modèle économique de l'association, dans un contexte marqué par un déficit qui impose la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde.

Le rapport d'orientation 2026 fixe donc une trajectoire claire : **préserver les missions fondamentales de POLLENIZ, sécuriser son fonctionnement, renforcer son utilité territoriale et déployer un projet associatif fédérateur autour de la mobilisation des sentinelles du vivant.**

ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2026

En 2026, POLLENIZ devra poursuivre 3 objectifs majeurs :

1

MAINTENIR ET RENFORCER LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PORTÉES PAR L'ASSOCIATION

En particulier dans le champ de la santé du végétal, de la surveillance biologique du territoire, de la santé environnementale et de l'accompagnement des collectivités.

2

DÉPLOYER LE NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF SENS : SENTINELLES DES ESPÈCES IMPACTANT LA NATURE ET LA SANTÉ

Ce projet doit devenir un cadre structurant pour mobiliser les adhérents, bénévoles, citoyens, collectivités et partenaires autour de l'observation, du signalement, de la prévention et de l'action.

3

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE SAUVEGARDE

Rendu nécessaire par le déficit 2025, afin de restaurer les équilibres économiques, prioriser les actions, sécuriser les emplois et garantir la continuité des missions essentielles.

PÔLE SANTÉ DU VÉGÉTAL : CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGLEMENTAIRES, TECHNIQUES ET TERRITORIALES

Le Pôle Santé du Végétal constitue un pilier historique et stratégique de **POLLENIZ**. Il regroupe des missions d'inspection, d'épidémiologie, de biovigilance, d'appui aux politiques publiques, de formation, de conseil et d'accompagnement des professionnels.

En 2026, le **Pôle Santé du Végétal** poursuivra son rôle essentiel dans la protection des végétaux et des filières en Pays de la Loire. Son action restera structurée autour du triptyque prévention, surveillance et gestion, avec le maintien des missions de service public déléguées par l'État, dans un cadre garantissant l'indépendance, l'impartialité et la qualité des interventions. Les inspections officielles continueront de porter sur les passeports phytosanitaires, la surveillance des organismes réglementés et émergents, l'export, les contrôles de mesures ordonnées et les signalements.

L'année 2026 sera également marquée par la préparation et le passage de **l'audit COFRAC**, qui constitue un enjeu majeur pour la reconnaissance et la sécurisation des missions d'inspection. La consolidation de l'équipe, la montée en compétences des techniciens et le renforcement du système qualité devront permettre de maintenir un haut niveau d'exigence opérationnelle.

La surveillance sanitaire restera une priorité, en particulier face à la progression de la flavescence dorée dans le vignoble ligérien. Après une extension des foyers en 2025, **POLLENIZ** poursuivra les prospections, les contrôles de signalements et l'accompagnement des mesures diligentées par le **SRAL-DRAAF**.

Le pôle poursuivra par ailleurs son implication dans l'épidémiologie et la production des **Bulletins de Santé du Végétal**, notamment en arboriculture, cultures ornementales et **JEVI**.

Le **réseau JEVI** constituera un appui important pour le développement d'une logique de sentinelles territoriales. En lien avec le **projet associatif SENS**, il permettra de renforcer la mobilisation des jardiniers, collectivités et gestionnaires d'espaces végétalisés autour de l'observation, du signalement et de la diffusion d'informations sanitaires fiables, ce qui constitue un préalable à la mise en place de plans de gestion.

Le **Pôle Santé du Végétal** poursuivra également les missions liées à la santé environnementale, en partenariat avec **l'ARS**, notamment sur l'ambrosie, la berce du Caucase, le dispositif Phytosignal, la newsletter **Biodiv&SANTÉ** et l'accompagnement des collectivités dans leurs plans de gestion matérialisés dans les **Contrats Locaux de Santé (CLS)** ou les **Plans de Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Enfin, 2026 devra permettre de structurer davantage les services aux professionnels. **POLLENIZ** poursuivra le développement de son offre de conseil, diagnostic, appui réglementaire et formation auprès des pépiniéristes, horticulteurs, entreprises du paysage, collectivités et gestionnaires d'espaces végétalisés. La construction d'un catalogue général des services contribuera à rendre cette offre plus lisible et à soutenir la diversification des ressources de l'association.

Le pôle participera également à plusieurs projets innovants, notamment **MOBACCLIM**, Innova Vigne, **TELEFLAV** et des démarches autour des outils numériques et de la science participative. Ces projets permettront de renforcer le rôle de **POLLENIZ** dans le transfert de connaissances, la lutte biologique, le biocontrôle et l'adaptation des pratiques face au retrait progressif de certaines substances phytopharmaceutiques.



Ainsi, les priorités 2026 du Pôle Santé du Végétal seront de maintenir les missions réglementaires essentielles, réussir l'audit COFRAC, renforcer la surveillance des organismes émergents, accompagner les filières et les collectivités, développer les services aux professionnels et contribuer aux innovations sanitaires et environnementales.

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES : DÉPLOYER LE PROJET ASSOCIATIF SENS

L'année 2026 doit marquer la mise en œuvre opérationnelle du nouveau **projet associatif SENS, Sentinelles des Espèces Impactant la Nature et la Santé**.

Ce projet doit devenir un cadre fédérateur pour l'ensemble des actions de mobilisation citoyenne, d'observation, de signalement, de sensibilisation et d'accompagnement territorial. Il s'inscrit dans une approche globale du vivant, à la croisée de la santé humaine, de la santé des végétaux, de la biodiversité et de la gestion des territoires.

AMBITION SENS

SENS a vocation à structurer un réseau régional de sentinelles capables de contribuer à la détection précoce, au suivi et à la gestion d'espèces impactant la santé et la nature.

L'ambition est double : permettre à chaque citoyen, bénévole, élu, agent de collectivité ou professionnel de devenir acteur de la vigilance territoriale et fournir à **POLLENIZ** et à ses partenaires des remontées de terrain utiles, qualifiées et exploitables, afin de construire des plans de gestion adaptés.

Le projet doit contribuer à rendre plus lisible l'utilité associative de **POLLENIZ**, en donnant une place active aux adhérents et aux bénévoles.

OBJECTIFS 2026

En 2026, le déploiement de **SENS** s'appuiera sur plusieurs objectifs opérationnels destinés à structurer et renforcer le réseau. Il s'agira d'abord d'organiser le réseau régional de sentinelles, de définir les espèces prioritaires à suivre et de construire des parcours d'engagement adaptés aux différents publics.

POLLENIZ devra également proposer des formations et des outils de reconnaissance, afin de faciliter l'identification des espèces et la remontée des signalements. L'animation des communautés locales constituera un autre enjeu central, tout comme la valorisation des contributions bénévoles.

Enfin, **SENS** devra être pleinement articulé avec les missions déjà existantes, notamment **JEVI**, **ARS**, **Biodiv&SANTÉ**, ambroisie, berce du Caucase, espèces exotiques envahissantes et surveillance de terrain.



UNE MÉTHODE DE DÉPLOIEMENT PROGRESSIVE

Le déploiement de **SENS** devra être progressif, réaliste et adapté aux moyens disponibles. Il pourra s'appuyer sur quatre étapes clés :

■ CADRER ET PRIORISER

Identifier les espèces, territoires et publics prioritaires, en ciblant d'abord les espèces à fort impact sur la santé, la biodiversité ou l'économie, ainsi que les territoires disposant déjà de réseaux d'observateurs.

■ MOBILISER LES RÉSEAUX EXISTANTS

S'appuyer en priorité sur les relais déjà en place : observateurs JEV, référents ambroisie, bénévoles, adhérents, collectivités partenaires, professionnels, jardiniers amateurs et structures locales.

■ FORMER ET OUTILLER

Mettre à disposition des supports simples et homogènes : fiches espèces, guides de signalement, formations, webinaires, outils numériques et protocoles d'observation, afin de garantir la qualité des données tout en facilitant la participation.

■ ANIMER ET VALORISER

Faire vivre le réseau dans la durée grâce à des bilans territorialisés, cartes de signalement, lettres d'information, rencontres et journées de terrain, afin de reconnaître l'engagement des sentinelles et de donner du sens à leur action.

SENS COMME LEVIER ASSOCIATIF

SENS doit contribuer à renforcer la visibilité et la lisibilité du projet associatif de **POLLENIZ**. Il constitue un levier pour consolider l'adhésion, fidéliser les bénévoles, mobiliser de nouveaux publics et développer les partenariats avec les collectivités.

Il doit également permettre d'accroître la notoriété de **POLLENIZ** et de rendre plus visible l'impact concret de ses actions sur les territoires.

Plus qu'une action supplémentaire, **SENS** doit être présenté comme une nouvelle manière de structurer et d'animer l'engagement autour de l'ensemble des missions de **POLLENIZ**.



PLAN DE SAUVEGARDE 2026 : RÉPONDRE AU DÉFICIT 2025 ET SÉCURISER L'AVENIR

Le déficit constaté en 2025 impose à **POLLENIZ** de mettre en œuvre un plan de sauvegarde dès 2026. Celui-ci devra permettre de restaurer les équilibres financiers, d'adapter l'organisation aux moyens disponibles et de préserver les missions essentielles.

Ce plan devra être conduit avec transparence, méthode et responsabilité. Il devra associer la gouvernance, la direction, les équipes salariées et, chaque fois que nécessaire, les partenaires.

OBJECTIFS DU PLAN DE SAUVEGARDE

Le plan de sauvegarde aura pour objectif de maîtriser les charges et de sécuriser les ressources afin de retrouver une trajectoire financière soutenable. Il devra permettre de prioriser les activités, d'identifier les missions déficitaires ou insuffisamment financées, et de concentrer les moyens sur les actions les plus essentielles.

Il visera également à préserver les compétences clés de l'association, à renforcer le pilotage budgétaire et à garantir la continuité des missions d'intérêt général portées par **POLLENIZ**.

PRIORISATION DES ACTIVITÉS

Toutes les activités devront faire l'objet d'une analyse au regard de quatre critères : **leur caractère obligatoire ou réglementaire, leur contribution au projet associatif, leur utilité pour les territoires et leur équilibre économique réel.**

Les missions déléguées, les actions sanitaires prioritaires, les engagements contractuels et les activités à fort impact devront être sécurisés en priorité.

Les activités moins bien financées, insuffisamment structurées ou mobilisant des moyens trop importants devront, quant à elles, faire l'objet d'un arbitrage. Selon les situations, elles pourront être maintenues, adaptées, suspendues, mutualisées ou faire l'objet d'une recherche de financements complémentaires.

RENFORCEMENT DU PILOTAGE ÉCONOMIQUE

En 2026, **POLLENIZ** devra renforcer ses outils de pilotage afin de disposer d'une vision plus précise de ses activités et de leur équilibre économique. Il sera notamment nécessaire de suivre les budgets par pôle, par projet et par activité, d'identifier les coûts dédiés et de mesurer le temps réellement consacré à chaque mission.

Cette démarche devra également permettre de comparer les financements obtenus aux charges effectivement engagées, de produire des tableaux de bord réguliers et d'alerter rapidement en cas d'écart.

Au-delà du suivi financier, il s'agira de renforcer une culture économique partagée au sein de l'association. L'objectif n'est pas de réduire l'ambition de **POLLENIZ**, mais de garantir que chaque action repose sur un modèle pérenne et économe.

DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

Le plan de sauvegarde devra également permettre de rechercher et de sécuriser de nouvelles ressources. Plusieurs pistes devront être travaillées, notamment le développement des prestations et des formations, la consolidation des conventions avec les collectivités, la recherche de financements pluriannuels et la réponse ciblée à des appels à projets.

Cette stratégie devra aussi s'appuyer sur une meilleure valorisation du catalogue de services, le développement des adhésions, ainsi que sur la recherche de mécénats ou de partenariats privés compatibles avec les valeurs de l'association.

Des mutualisations pourront également être envisagées au sein du réseau **FREDON** et avec les partenaires régionaux, afin d'optimiser les moyens et de renforcer les coopérations.

Enfin, le développement des services aux professionnels, identifié dans les perspectives 2026 du **Pôle Santé du Végétal**, devra pleinement s'inscrire dans cette stratégie de diversification des ressources.



PRIORITÉS TRANSVERSALES 2026

Au-delà des orientations propres à chaque pôle, plusieurs priorités devront guider l'action de **POLLENIZ** en 2026.

■ RENFORCER LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ

La préparation de l'audit **COFRAC**, les exigences liées aux inspections et les attentes des partenaires nécessitent de poursuivre l'amélioration continue.

La qualité devra être considérée comme une condition de crédibilité, mais aussi comme un outil de sécurisation des pratiques et sera étendue en tant que démarche qualité à l'ensemble des activités de **POLLENIZ**.

■ AMÉLIORER LA COMMUNICATION

POLLENIZ devra renforcer la visibilité de ses missions, de ses résultats et de son impact sur les territoires. La communication devra permettre de mieux valoriser les actions menées, les compétences mobilisées et les bénéfices concrets apportés aux adhérents, aux collectivités, aux professionnels et aux partenaires.

Elle devra notamment porter sur les résultats des inspections et des surveillances, lorsque les services de l'État en autorisent la diffusion, ainsi que sur les actions conduites dans le cadre de **SENS**, les formations proposées, les services destinés aux professionnels et les plans de gestion élaborés avec les collectivités.

Les réussites territoriales et les indicateurs d'impact devront également être davantage mis en avant, afin de démontrer la valeur ajoutée de **POLLENIZ** et de renforcer la reconnaissance de son rôle d'acteur d'intérêt général.



■ DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

Les partenariats avec l'État, l'ARS, les collectivités, les filières professionnelles, les chambres consulaires, les associations, les réseaux naturalistes, les établissements d'enseignement et les organismes de recherche devront être consolidés.

La complexité des enjeux impose **une approche collective et coordonnée** au sein de réseaux départementaux et régionaux.

■ VALORISER LES DONNÉES

Les données issues des inspections, des observations de terrain, des signalements, des BSV, des **suivis ENI**, des **missions ARS** et des **réseaux de sentinelles** constituent un patrimoine stratégique pour **POLLENIZ**. Elles doivent devenir un véritable support d'aide à l'action pour les équipes et les partenaires.

En 2026, **POLLENIZ** devra mieux structurer, exploiter et valoriser ces données afin d'anticiper les risques et d'orienter les décisions avec les acteurs locaux. Elles devront également permettre de produire des bilans territoriaux, d'informer les collectivités, de rendre compte aux financeurs et de démontrer plus clairement l'impact des actions menées.

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS 2026

Pour l'année 2026, **POLLENIZ** retient les orientations suivantes :

1

MAINTENIR LES MISSIONS ESSENTIELLES DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Notamment les missions déléguées, les inspections, la SORE, les contrôles, l'export et la surveillance des organismes réglementés ou émergents.

2

RÉUSSIR L'AUDIT COFRAC 2026

Poursuivre l'amélioration continue du système qualité.

3

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE

En lien avec l'État et la filière viticole.

4

POURSUIVRE L'ÉPIDÉMIOLOGIE

Les BSV et l'animation des réseaux d'observateurs en arboriculture, cultures ornementales et JEV.

5

DÉPLOYER LE PROJET SENS

En structurant un réseau régional de sentinelles au service de la santé, de la nature et des territoires.



6

POURSUIVRE LES MISSIONS ARS

Notamment sur l'ambroisie, la berce du Caucase, Phytosignal, Biodiv&SANTÉ et l'accompagnement des collectivités.

7

DÉVELOPPER LES SERVICES AUX PROFESSIONNELS

Les formations et le futur catalogue général des services de **POLLENIZ**.

8

PARTICIPER AUX PROJETS INNOVANTS

Notamment **MOBACCLIM**, **Innova Vigne**, **TELEFLAV** et les démarches numériques de science participative.

9

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE SAUVEGARDE

Pour répondre au déficit 2025 et restaurer une trajectoire économique durable.

10

RENFORCER LE PILOTAGE, LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION DE L'IMPACT

Rendre compte de l'utilité de **POLLENIZ** auprès des adhérents, partenaires, collectivités et financeurs.

L'année 2026 sera une année décisive pour **POLLENIZ**.

Dans un contexte de transformations sanitaires, climatiques et environnementales, **POLLENIZ** dispose d'atouts majeurs : une expertise reconnue, un ancrage territorial fort, des équipes compétentes, des réseaux d'observateurs mobilisés, des partenariats solides et une capacité à relier les enjeux de santé du végétal, de biodiversité, de santé humaine et de gestion des territoires.





POLLENIZ

STRUCTURATION DE POLLENIZ

GOUVERNANCE

POLLENIZ a opté pour un statut d'association lui permettant l'intégration du plus grand nombre (collectivités, particuliers, bénévoles).

Bien que toujours présente, pour le compte de l'État à travers les missions déléguées, auprès des professionnels agricoles, producteurs de végétaux, nos activités s'inscrivent désormais dans une prégnance environnementale et de santé publique. Nos champs d'activités et les bénéficiaires étant de plus en plus diversifiés, il

est normal que l'organisation de la gouvernance soit représentative de la diversité des activités et des adhérents.

Les collèges sont présents dans chaque département, à l'exception du Maine-et-Loire qui n'avait pas souhaité rejoindre POLLENIZ (refus du traité de fusion). Toutefois, ayant des adhérents professionnels directs en Maine-et-Loire, le collège des détenteurs professionnels de végétaux est représenté dans ce département.

UNE ORGANISATION EN COLLÈGES



Collège des professionnels

Productions végétales et revendeurs de végétaux.



Collège des non professionnels

Jardiniers amateurs et gestionnaires d'espaces végétalisés.



Collège des collectivités

territoriales
et Établissements
Publics de Coopération
Intercommunale (EPCI).



Collège des opérateurs

Groupements
communaux ou
intercommunaux et
bénévoles acteurs
de certaines luttes
collectives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POLLENIZ

L'assemblée générale de POLLENIZ est composée de 30 membres représentant des 16 collèges (2 élus par collège et par département). Ces membres se sont réunis en Assemblée Générale le 26 juin 2025.

ADHÉRENTS DES 16 COLLÈGES



Collège des
professionnels



Collège des
non-professionnels



Collège des
collectivités



Collège des
opérateurs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 membres représentant des 16 collèges (2 élus par collège et par département)



7 représentants du collège des professionnels



5 représentants du collège des non professionnels



7 représentants du collège des collectivités



7 représentants du collège des opérateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 membres (chaque collège et chaque département sont représentés)



4 administrés du collège des professionnels



1 administrés du collège des non professionnels



5 administrés du collège des collectivités



6 représentants du collège des opérateurs

BUREAU

9 membres (chaque collège et chaque département sont représentés)



9 membres

1 président et 4 vice-présidents

1 trésorier et 1 trésorier adjoint

1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POLLENIZ

L'assemblée générale a alors voté pour élire **16 administrateurs** pour constituer le Conseil d'administration de **POLLENIZ** (chaque collège et chaque département sont représentés).

ADHÉRENTS INDIVIDUELS

Alain Colas

Conseiller municipal de Vigneux-de-Bretagne

Jean-Yves Crochet

Président d'honneur de l'APLAV (Association des Pêcheurs de Loisir Atlantique Vendée®)

Jean-René Gouraud

*1er Adjoint au maire de Saint-Colomban
Chargé de la voirie et établissements communaux*

Richard Chamaret

Maire de Méral

Président de Territoire d'énergie Mayenne

Président de l'association des maires ruraux de la Mayenne

Vice-président du Pays de Craon à l'environnement

Jean-Marie Denieul

*Adjoint au maire de Fresnay-sur-Sarthe
Chargé de la voirie*

ASSOCIATIONS / SYNDICATS

Philippe Chaudet

Président du GDON de La Roche-Neuville

Joël Louaze

Président du GDON de Marolles-les-Braults

Jacques Rauturier

*Président du GDON de Pouzauges
Délégué pour les agriculteurs à la communauté de communes de Pouzauges (partie environnement)
Président caisse locale Groupama*

William Soulard

Président du GDON de Montaillé

Claude Charon

*Élu chambre d'agriculture départementale de Mayenne et régionale des Pays de la Loire (dossier chasse et faune sauvage)
Administrateur FDSEA
Président commission des anciens exploitants
2^{ème} Vice-président national SNAE
(Section Nationale des Anciens Exploitants)*

Roland Foucault

Maire de Préaux

Nicolas Lecroc

*Conseiller municipal de René
Gérant de l'EARL La verrière*

Luc Normand

*Maire de Cheix-en-Retz
Vice-président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire.
Vice-président de Pornic agglomération Pays de Retz
1er Vice-président association des Maires de France (secteur Pays de Retz)*

François Ouvrard

*Maire de Grandchamp-des-Fontaines
Conseiller communautaire à la communauté de communes Erdre et Gesvres*

ACTEURS ÉCONOMIQUES

Philippe Jahan

Pépiniériste à la retraite

Alain Pelloquin

*Gérant de l'EARL le marais
Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
syndicats de marais (canton de Saint-Jean-de-Monts)*

BUREAU DE POLLENIZ

À son tour le Conseil d'Administration a élu un bureau comportant 9 membres. Chaque collège doit être représenté dans cet organe de gouvernance. Cette organisation permet la représentativité équilibrée des collèges et l'élaboration des stratégies adaptées aux enjeux sociétaux dans les domaines de la protection des végétaux, de l'environnement, de la santé publique, au bénéfice du plus grand nombre, dans l'esprit de service public qui nous caractérise.



Roland FOUCAULT
Président
Représentant des collectivités



Alain COLAS
Vice-président du 44
Représentant des
opérateurs



Richard CHAMARET
Vice-président du 53
Représentant des
collectivités



Jacques RAUTURIER
Vice-président du 85
Représentant des
opérateurs



Philippe JAHAN
Vice-président
Représentant des
détenteurs professionnels
de végétaux



Alain PELLOQUIN
Trésorier
Représentant des
professionnels



Luc NORMAND
Trésorier adjoint
Représentant des
collectivités



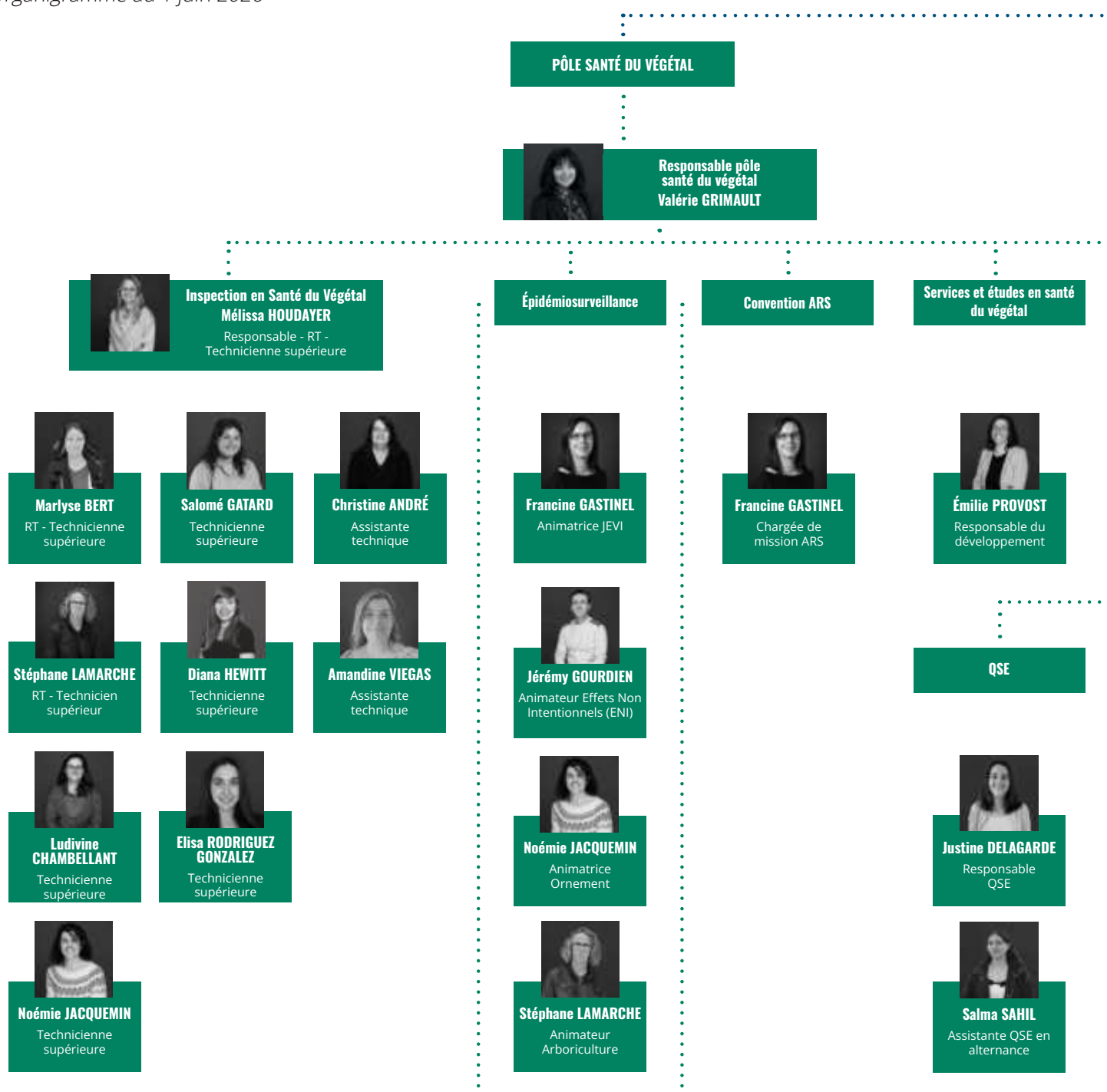
François OUVRARD
Secrétaire
Représentant des
collectivités



Claude CHARON
Secrétaire adjoint
Représentant des
professionnels

ORGANIGRAMME

Organigramme au 1 juin 2026





Conseil d'Administration
Président
Roland FOUCAULT



Directeur Général
Marc PONDAVEN

PÔLE BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES



**Responsable développement
associatif**
Pierre-Jean BERNARD



Responsable de site 85
Maud LARDON
Coordinatrice/Animatrice
environnement et biodiversité



Responsable de site 44
Jérémy GOURDIEN
Réfèrent régional frelon asiatique
à pattes jaunes

Site 53/72



Sébastien BRARD
Technicien



Sabrina ROUX
Secrétaire
comptable



Laurent ECKERT
Technicien



Franck ARTARIT
Agent
technique



Anaïs LUZEAU
Secrétaire
technique



Dylan BESCHER
Technicien animateur
des collectivités 53-72



Jacky ROBIN
Technicien



Sandrine TEILLET
Secrétaire
85-72



Damien PADIOLLEAU
Technicien
Réfèrent régional RAE



Eric COLAS
Agent
technique



Maryse MANDIN
Secrétaire
technique



Guillaume JULIEN
Technicien
animateur 72



Cyrille MALIDIN
Agent
technique



**Thierry LEROUGE DE
GUERDAVID**
Technicien 53



Alexis ORAIN
Agent
technique



Sylvie MORDRELLE
Secrétaire
comptable 53

NOS PARTENAIRES 2025

PARTENAIRES FINANCIERS

Nous remercions tous nos partenaires financiers qui ont contribué à la réalisation de nos missions et de certaines de nos activités destinées à la protection du végétal et de notre environnement en Pays de la Loire.



**COMMUNES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
SYNDICATS DE BASSIN**



PARTENAIRES TECHNIQUES

Nous remercions tous nos partenaires qui contribuent, par leurs apports scientifiques ou techniques, à la réalisation de nos activités destinées à la protection du végétal et de notre environnement en Pays de la Loire.



MENTIONS LÉGALES

ÉDITION

POLLENIZ

Veillage du Bois de la Noue – Bâtiment B
44360 Saint-Étienne-de-Montluc
Tél. : 02 55 11 44 34
Email : polleniz@polleniz.fr
Site : www.polleniz.fr

SIRET : 877 959 064 00065
Code APE : 7490B
TVA intracommunautaire : FR 23 877 959 064

CONCEPTION GRAPHIQUE

NEOVIZ GROUP - SERVICE STRATÉGIE ET COMMUNICATION

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Droits réservés – POLLENIZ / NEOVIZ GROUP / ENVATO / OpenAI / Philippe ANESSAUT

IMPRESSION

LA CONTEMPORAINE
11 Rue Édouard Branly
44980 Sainte-Luce-sur-Loire



DROITS DE REPRODUCTION

Ce document est protégé par le Code de la propriété intellectuelle.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation préalable de POLLENIZ.



POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET
NOTRE ENVIRONNEMENT



**VEELLAGE DU BOIS DE LA NOUE
44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC**

02 55 11 44 34

POLLENIZ@POLLENIZ.FR

WWW.POLLENIZ.FR